

Académie  
LYON

BILAN SOCIAL 2015-2016

# Les personnels de l'académie de Lyon



RÉGION ACADÉMIQUE  
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION



RECTORAT  
Direction Prospective  
et Statistiques

[www.ac-lyon.fr](http://www.ac-lyon.fr)



## Les personnels de l'académie de Lyon



# SOMMAIRE

<b>I. Effectifs et caractéristiques démographiques</b> .....	<b>6</b>
1. Ensemble du personnel .....	6
2. Personnel enseignant du premier degré.....	8
2.1. Secteur public .....	8
2.2. Secteur privé .....	14
3. Personnel enseignant du second degré .....	16
3.1. Secteur public .....	16
3.2. Secteur privé .....	22
4. Personnel DIEO .....	26
5. Personnel IATSS.....	30
<b>II. Carrière et mobilité</b> .....	<b>36</b>
1. Concours .....	36
2. Promotions.....	44
3. Mobilité .....	48
4. Fins de fonction et départs en retraite.....	52
5. Rémunérations.....	54
<b>III. Vie du personnel</b> .....	<b>58</b>
1. Lieux d'exercice .....	58
2. Modalités d'affectation .....	62
3. Quotité de travail .....	70
4. Congés .....	74
5. Formation continue .....	78
6. Personnel en position de non-activité.....	82
<b>IV. Actions en direction du personnel</b> .....	<b>86</b>
1. Dispositif académique des ressources humaines .....	86
2. Affaires médicales.....	90
3. Action sociale.....	96
<b>V. Contentieux- Protection fonctionnelle</b> .....	<b>100</b>
1. Contentieux.....	100
2. Protection fonctionnelle.....	102

---

## AVANT PROPOS

Le bilan social de l'académie, publication de référence sur le personnel éditée par la direction prospective et statistiques, exploite un grand nombre de sources disponibles en collaboration avec chaque direction ou service gestionnaire.

Désormais diffusé largement, ce bilan social a pour ambition de répondre au besoin d'information dans le cadre du dialogue social, en ne négligeant aucun aspect de la vie professionnelle du personnel. Il vise aussi à fournir des éléments d'analyse approfondie pour mesurer les changements intervenus et adapter la politique de gestion des ressources humaines.

En plus des incontournables données de cadrage sur les effectifs et les caractéristiques du personnel, les éléments-clés de la vie du personnel sont présentés en détail dans les pages qui suivent : lieux et modalités d'exercice, concours, mobilité, rémunération, formation, prévention, affaires médicales...

Les statistiques présentées ci-après concernent, sauf exception mentionnée, l'année scolaire 2015-2016 : de ce fait, elles ne peuvent intégrer les effets des mesures de la rentrée scolaire 2016. Elles dressent en revanche une photographie du personnel à la même date de référence pour tous les sujets abordés, indispensable à la vision globale des ressources humaines de l'académie.

Françoise Moulin Civil

Rectrice de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes

Rectrice de l'académie de Lyon

Chancelière des universités



# I. Effectifs et caractéristiques démographiques

## 1. Ensemble du personnel

Les champs de données présentées dans ce document porte sur l'ensemble des personnels enseignants et assimilés des secteurs public et privé sous contrat (premier et second degrés), ainsi que les personnels ingénieurs, administratifs, techniciens, sociaux et de santé (IATSS) à gestion non décentralisée\* comptabilisés en personnes physiques. L'effectif global des personnels de l'académie de Lyon est de 52 855 personnes pour l'année scolaire 2015-2016 : il est en légère hausse (+0,7%) entre 2014-2015 et 2015-2016. On note une augmentation de 366 titulaires (+0,8%) et une stabilité des non titulaires.

### 1.1 Le personnel titulaire et les stagiaires

Le personnel titulaire et stagiaire enseignant du premier degré public connaît une hausse sensible de ses effectifs en 2015-2016, avec une augmentation de 3,1%, soit 486 personnes de plus en un an. À l'inverse, dans le premier degré privé sous contrat, les effectifs baissent de 198 personnes (-7,4%), compensées par une progression du personnel non titulaire.

Le personnel titulaire et stagiaire enseignant du second degré public augmente de 56 personnes, soit une légère hausse de 0,3%. Cette hausse concerne principalement les professeurs agrégés et de chaires supérieures (+3,5%) cette année. L'effectif des professeurs certifiés et des PLP est stable tandis que les PEGC et AE-CE sont des corps en cours de disparition.

Les effectifs du personnel enseignant du second degré privé sous contrat sont stables.

Parmi le personnel de direction, d'inspection, d'éducation et d'orientation du second degré public on note une petite progression des effectifs des personnels de direction et d'inspection et une baisse des personnes d'éducation et d'orientation.

L'effectif du personnel IATSS augmente en revanche de 18 personnes en 2015-2016, soit +0,4% par rapport à 2014-2015.

### 1.2 Le personnel non titulaire

Parmi les non titulaires, on distingue 2 catégories : ceux qui possèdent un contrat à durée indéterminée (CDI) et les non titulaires recrutés en contrat à durée déterminée (CDD). En effet, certaines catégories d'agents contractuels en CDD dans le public à la date du 13 mars 2012, et qui remplissaient une condition d'ancienneté, ont bénéficié automatiquement de la transformation de leur CDD en CDI, en vertu de la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique.

Les effectifs de personnel non titulaire en CDI sont stables, contrairement aux non titulaires en CDD dont le nombre a connu une forte augmentation (+24%). Les établissements du 2<sup>nd</sup> degré mais aussi les écoles privées sous contrat ont eu recours à beaucoup plus de maîtres auxiliaires dont l'effectif a augmenté de près de 30%.

Dans le premier degré, l'effectif des enseignants contractuels en CDD poursuit sa progression cette année avec 14 personnes de plus soit +16,5%. Dans le second degré, l'effectif augmente (+97) dans des proportions similaires (+17,7%).

*NB : Dans les pages suivantes de la partie I, les personnels sont présentés par corps, en agrégeant titulaires, stagiaires et non titulaires.*

#### •Définitions

Personnels IATSS à gestion non décentralisée : s'ajoutent les personnels ITRF de catégorie C et les personnels de la filière administrative affectés dans les établissements du supérieur.

Stagiaires : les stagiaires sont des agents qui ont vocation à être titularisés après la période probatoire fixée par le statut particulier du corps dans lequel ils ont été recrutés. À ce titre, ils perçoivent une rémunération dès leur nomination.

PEGC : Professeur d'Enseignement Général de Collège

AE-CE : Adjoint d'Enseignement et Chargés d'Enseignement

CPE : Conseiller Principal d'Éducation

COP : Conseiller d'Orientation Psychologue

AED : Assistant d'Éducation

AESH : Accompagnant des Élèves en Situation de Handicap

# [ 1 ] Évolution du nombre de personnels par corps (au 15 janvier 2016)

		2014-2015	2015-2016	Évolution
<b>TITULAIRES ET STAGIAIRES</b>	<b>Enseignants du premier degré public</b>			
	Instituteurs	187	148	-39
	Professeurs des écoles	15 453	15 978	525
	<b>Total</b>	<b>15 640</b>	<b>16 126</b>	<b>486</b>
	<b>Enseignants du premier degré privé sous contrat</b>	<b>2 676</b>	<b>2 478</b>	<b>-198</b>
	<b>Enseignants du second degré public</b>			
	Agrégés et chaires supérieures	2 701	2 796	95
	Certifiés	9 319	9 337	18
	Professeurs d'EPS	1 197	1 152	-45
	PEGC	82	69	-13
	PLP	2 399	2 403	4
	Instituteurs et professeurs des écoles	486	494	8
	Adjoints et chargés d'enseignement	52	41	-11
	<b>Total</b>	<b>16 236</b>	<b>16 292</b>	<b>56</b>
	<b>Enseignants du second degré privé sous contrat</b>			
	Instituteurs et professeurs des écoles	33	30	-3
	Agrégés et chaires supérieures	340	351	11
	Adjoints et chargés d'enseignement	76	59	-17
	Certifiés	3 395	3 398	3
	Professeurs d'EPS	383	393	10
	PEGC	2	2	0
	PLP	708	713	5
	<b>Total</b>	<b>4 937</b>	<b>4 946</b>	<b>9</b>
	<b>Personnels de direction, d'inspection, d'éducation et d'orientation</b>			
	Direction	573	582	9
	Inspection	143	147	4
	Éducation	524	515	-9
Orientation	156	147	-9	
<b>Total</b>	<b>1 396</b>	<b>1 391</b>	<b>-5</b>	
<b>Personnels Ingénieurs, Administratifs, techniciens, ouvriers, de service et de santé</b>				
Catégorie A	1 029	1 043	14	
Catégorie B	1 070	1 070	0	
Catégorie C	3 012	3 016	4	
<b>Total</b>	<b>5 111</b>	<b>5 129</b>	<b>18</b>	
<b>total titulaires et stagiaires</b>		<b>45 996</b>	<b>46 362</b>	<b>366</b>
<b>NON TITULAIRES</b>	<b>non titulaires en CDI</b>			
	Maîtres auxiliaires secteur public	94	86	-8
	Maîtres auxiliaires secteur privé sous contrat	453	460	7
	Contractuels enseignants (1 <sup>er</sup> et 2 <sup>nd</sup> degré) et COP intérimaire	58	68	10
	Contractuels administratifs	34	30	-4
	<b>Total</b>	<b>639</b>	<b>644</b>	<b>5</b>
	<b>non titulaires en CDD</b>			
	Maîtres auxiliaires secteur privé sous contrat	850	1 098	248
	Contractuels enseignants 1 <sup>er</sup> degré	85	99	14
	Contractuels enseignant 2 <sup>nd</sup> degré	616	713	97
	Contractuels administratifs et apprentis	227	297	70
	<b>Total</b>	<b>1 778</b>	<b>2 207</b>	<b>429</b>
	<b>Autres non titulaires</b>			
	Assistants d'éducation	2 918	2 393	-525
	Assistants étrangers	200	195	-5
	Accompagnants des élèves en situation de handicap	955	1 054	99
	<b>Total non titulaires</b>	<b>6 490</b>	<b>6 493</b>	<b>3</b>
<b>Total académie</b>		<b>52 486</b>	<b>52 855</b>	<b>369</b>



# I. Effectifs et caractéristiques démographiques

## 2. Personnel enseignant du premier degré

Pour l'année scolaire 2015-2016, on dénombre 18 920 enseignants du premier degré au sein de l'académie de Lyon (secteurs public et privé sous contrat confondus), ce qui correspond à 5% des effectifs nationaux. Parmi eux, 16 225 exercent dans le public (85,8%) et 2 695 dans le privé sous contrat (14,2%).

### 2.1 Le personnel enseignant du 1<sup>er</sup> degré public (titulaires, stagiaires et non titulaires)

**[ 1 ]** et **[ 2 ]** L'académie de Lyon regroupe 4,7 % des effectifs nationaux d'enseignants du premier degré public, soit 16 225 personnes.

Le nombre d'enseignants du premier degré public continue et amplifie à la rentrée 2015 la progression entamée en 2013 (+ 188 personnes en 2014 et + 500 personnes en 2015), grâce aux mesures d'emploi dont bénéficie chaque année l'académie pour faire face à sa démographie élèves en constante progression et aux volumes de recrutement au CRPE pour lequel l'académie constate un vivier de candidats de bon niveau chaque année.

Par ailleurs, l'académie se caractérise par une bonne attractivité, se traduisant par un nombre des demandes d'entrées supérieur aux postes disponibles (cf. II.3 – Mobilité).

Sur une période de quatre ans, l'évolution globale des effectifs d'enseignants du premier degré est donc largement positive, puisqu'on dénombre en 2015-2016, 1 084 enseignants de plus (+7,2%) toutes catégories confondues, qu'en 2011-2012.

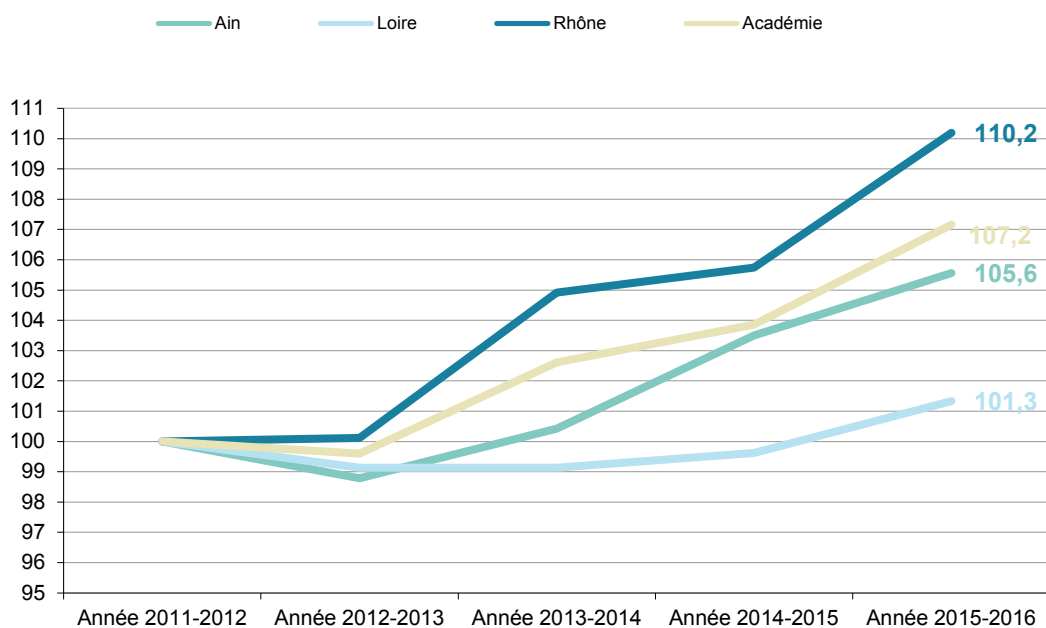
Les professeurs des écoles représentent à présent 98,5% des enseignants du 1<sup>er</sup> degré public. Les effectifs des instituteurs, corps en voie d'extinction, sont en baisse de 39 personnes. Le nombre de professeurs contractuels est en légère augmentation avec 14 personnes de plus par rapport à 2014-2015 mais demeure peu important (0,6% des enseignants du 1<sup>er</sup> degré public).



## [1] Évolution du nombre d'enseignants du 1<sup>er</sup> degré public sur 5 ans

	Académie	Ain	Loire	Rhône
<b>Année 2011-2012</b>				
Instituteurs	295	68	32	195
Professeurs contractuels	152	50	20	82
Professeurs des écoles	14 694	3 171	3 412	8 111
<b>Total</b>	<b>15 141</b>	<b>3 289</b>	<b>3 464</b>	<b>8 388</b>
<b>Année 2012-2013</b>				
Instituteurs	259	61	26	172
Professeurs contractuels	54	13	22	19
Professeurs des écoles	14 768	3 175	3 386	8 207
<b>Total</b>	<b>15 081</b>	<b>3 249</b>	<b>3 434</b>	<b>8 398</b>
<b>Année 2013-2014</b>				
Instituteurs	229	54	25	150
Professeurs contractuels	32	29	0	3
Admissibles contractuels	384	10	38	336
Professeurs des écoles	14 892	3 210	3 371	8 311
<b>Total</b>	<b>15 537</b>	<b>3 303</b>	<b>3 434</b>	<b>8 800</b>
<b>Année 2014-2015</b>				
Instituteurs	187	45	21	121
Professeurs contractuels	85	1	13	71
Professeurs des écoles	15 453	3 358	3 417	8 678
<b>Total</b>	<b>15 725</b>	<b>3 404</b>	<b>3 451</b>	<b>8 870</b>
<b>Année 2015-2016</b>				
Instituteurs	148	35	17	96
Professeurs contractuels	99	8	19	72
Professeurs des écoles	15 978	3 429	3 474	9 075
<b>Total</b>	<b>16 225</b>	<b>3 472</b>	<b>3 510</b>	<b>9 243</b>

## [2] Évolution du nombre d'enseignants du 1<sup>er</sup> degré public sur 5 ans (base 100 en 2011-2012)



## I. Effectifs et caractéristiques démographiques

[ 3 ] Les missions des enseignants du premier degré public se partagent essentiellement entre l'enseignement en classes élémentaires, qui concerne 6 517 personnes soit 40,2 % des effectifs, et l'enseignement en classes maternelles pour 3 779 personnes soit 23,3 % des enseignants du premier degré public.

Des fonctions de direction sont exercées par 11,1% des effectifs. Elles sont occupées par des enseignants d'élémentaire ou de maternelle bénéficiant de décharges en lien avec la taille de l'école dirigée et qui conservent donc, pour une part d'entre eux, des fonctions d'enseignement.

Le remplacement représente 8,4 % des effectifs d'enseignants à la rentrée 2015. Le volume de remplaçants est en hausse comme l'année passée (il était de 7,2% en 2013-2014, de 7,7% en 2014-2015). 82,8% des enseignants contractuels sont recrutés pour des missions de remplacement.

[ 4 ] Le taux de féminisation est en constante augmentation depuis plusieurs années et s'établit en 2015-2016 à 84,6%. Les hommes, en nette minorité (15,4 % des effectifs), sont globalement plus âgés (44,2 ans) que les femmes (41,2 ans).

La population enseignante du département du Rhône est la plus jeune de l'académie avec 41,4 ans d'âge moyen (41,7 ans dans l'académie). La part du personnel de 50 ans et plus y est la moins importante de l'académie (22,8% contre 23,3% en moyenne).

La population enseignante du premier degré public du département de la Loire est la plus âgée de l'académie avec 42,4 ans d'âge moyen et la plus masculinisée (17,9% contre 15,4% en moyenne). Le personnel de 35 ans et moins n'y représente que 24,5 % des effectifs contre 28,1 % pour l'académie.

Enfin, la population enseignante du premier degré public du département de l'Ain se caractérise par une féminisation proche de la moyenne académique (84,3% contre 84,6% dans l'académie). Les personnels âgés de plus de 50 ans représentent 23,3% des effectifs de ce département, comme la moyenne académique.

### •Définitions

Décharges : l'instituteur ou le professeur des écoles nommé dans l'emploi de directeur d'école peut être déchargé totalement ou partiellement d'enseignement dans les conditions fixées par le ministre chargé de l'Éducation nationale.

### [3] Les missions des enseignants du 1<sup>er</sup> degré public en 2015-2016

	ACADÉMIE				AIN	LOIRE	RHÔNE
	Instituteurs	Prof. contract.	Prof. écoles	total			
<b>Tous types établissements</b>							
Directeurs d'école	21	0	1 790	1 811	453	516	842
Conseillers pédagogiques	0	0	144	144	33	32	79
Enseignants en classes élémentaires	44	1	6 472	6 517	1 448	1 365	3 704
Enseignants en classes maternelles	65	1	3 713	3 779	739	842	2 198
Enseignants spécialisés ou référents	1	4	668	673	104	127	442
Remplaçants	8	82	1 281	1 371	326	331	714
Compensations de décharges	1	0	439	440	103	76	261
Stagiaires	0	2	903	905	181	116	608
Autres	8	9	568	585	85	105	395
<b>Total</b>	<b>148</b>	<b>99</b>	<b>15 978</b>	<b>16 225</b>	<b>3 472</b>	<b>3 510</b>	<b>9 243</b>



# I. Effectifs et caractéristiques démographiques

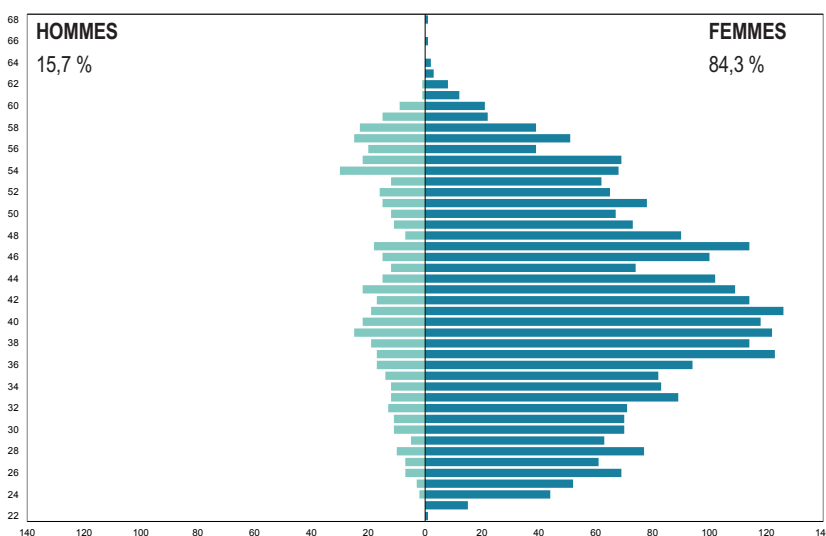
## [ 4 ] Personnel enseignant du 1<sup>er</sup> degré / Ain 2015-2016

Nombre de personnes : 3 472

Âge moyen : 41,7 ans

Âge inférieur ou égal à 35 ans : 27,5 %

Âge supérieur ou égal à 50 ans : 23,3 %



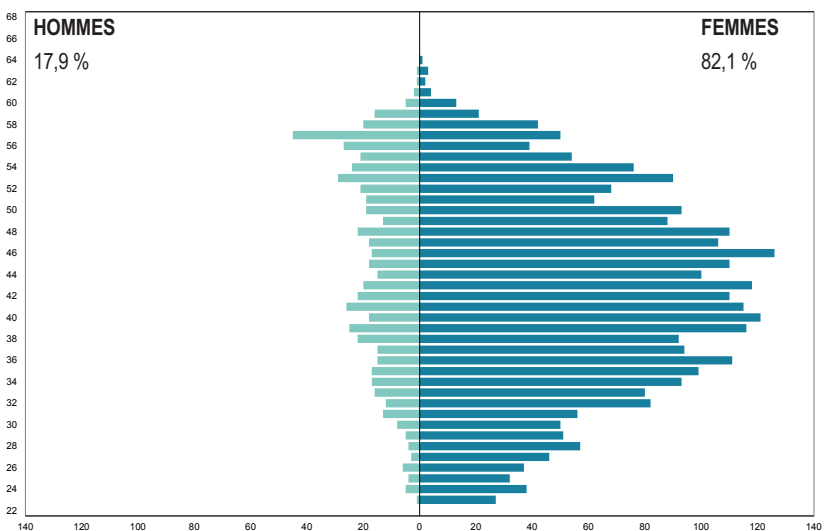
## [ 4 ] Personnel enseignant du 1<sup>er</sup> degré / Loire 2015-2016

Nombre de personnes : 3 510

Âge moyen : 42,4 ans

Âge inférieur ou égal à 35 ans : 24,5 %

Âge supérieur ou égal à 50 ans : 24,7 %



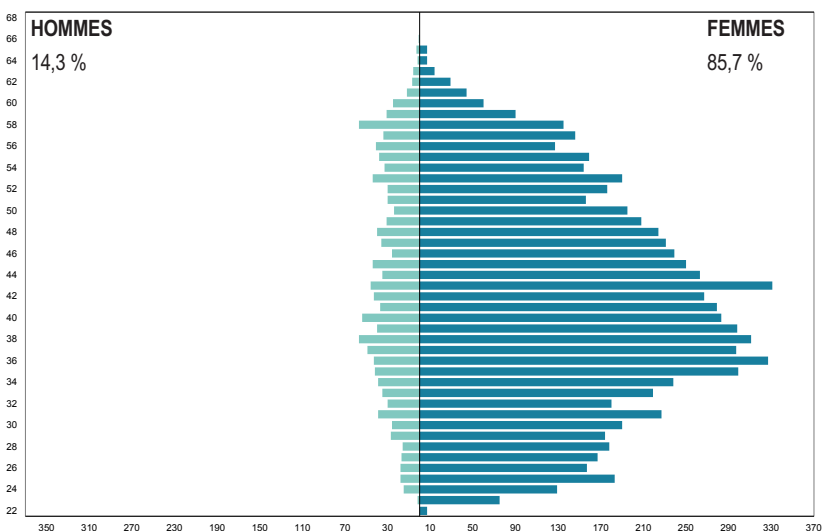
## [ 4 ] Personnel enseignant du 1<sup>er</sup> degré / Rhône 2015-2016

Nombre de personnes : 9 243

Âge moyen : 41,4 ans

Âge inférieur ou égal à 35 ans : 29,7 %

Âge supérieur ou égal à 50 ans : 22,8 %



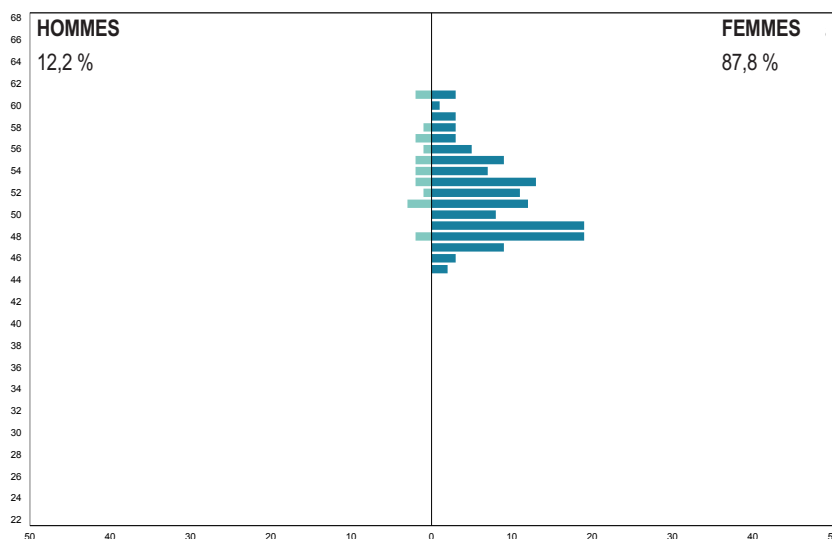
**[ 4 ] Personnel enseignant  
1<sup>er</sup> degré / Académie Instituteurs  
2015-2016**

Nombre de personnes : 148

Âge moyen : 51,8 ans

Âge inférieur ou égal à 35 ans : 0,0 %

Âge supérieur ou égal à 50 ans : 63,5 %



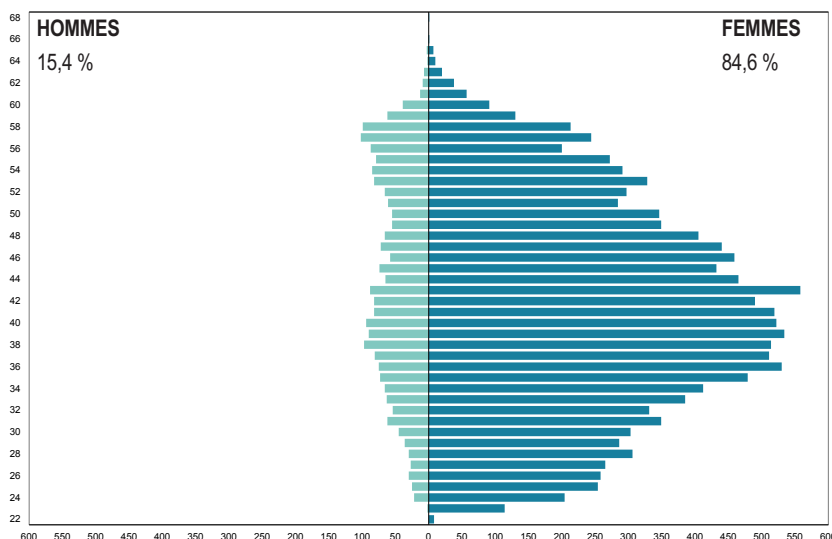
**[ 4 ] Personnel enseignant  
1<sup>er</sup> degré / Académie PE  
2015-2016**

Nombre de personnes : 15 978

Âge moyen : 41,6 ans

Âge inférieur ou égal à 35 ans : 28,1 %

Âge supérieur ou égal à 50 ans : 23,0 %



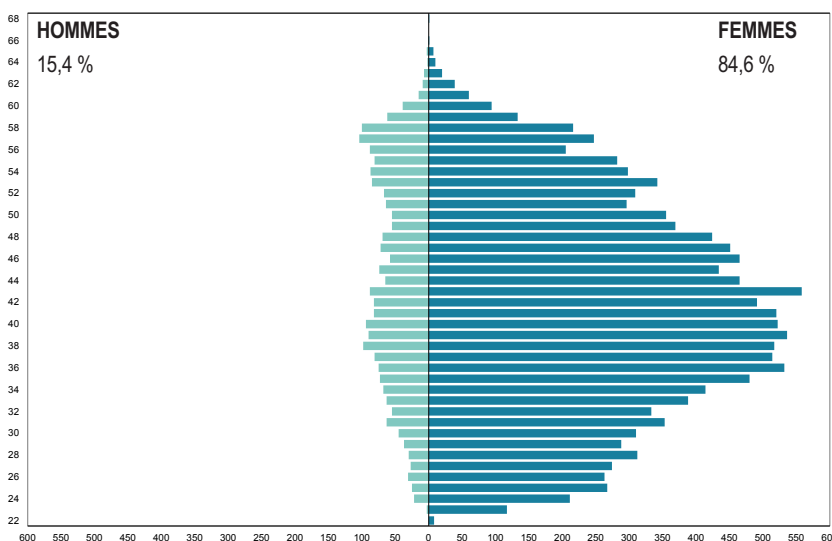
**[ 4 ] Personnel enseignant  
1<sup>er</sup> degré / Académie  
2015-2016**

Nombre de personnes : 16 225

Âge moyen : 41,7 ans

Âge inférieur ou égal à 35 ans : 28,1 %

Âge supérieur ou égal à 50 ans : 23,3 %



# I. Effectifs et caractéristiques démographiques

## 2.2 Le personnel enseignant du 1<sup>er</sup> degré privé sous contrat (titulaires, stagiaires et non titulaires)

Les établissements privés sont soumis à différents régimes. Le contrat d'association implique la prise en charge par l'État de la rémunération du personnel enseignant des classes sous contrat et des charges de fonctionnement de l'externat, tandis que seules les heures d'enseignement sont payées par l'État dans le cas du contrat simple. Les personnels des classes hors contrat ne sont pas rémunérés par l'État et ne figurent donc pas parmi la population étudiée dans cette publication.

Pour l'année scolaire 2015-2016, l'académie de Lyon regroupe 2 695 enseignants du premier degré privé sous contrat, ce qui correspond à 6,2% des effectifs nationaux.

**[ 1 ]** et **[ 2 ]** Après une petite diminution en 2014-2015, les effectifs enseignants du premier degré privé sous contrat (titulaires, stagiaires et non titulaires) augmentent légèrement de 19 personnes (+0,7%) en 2015-2016, du fait de la progression du personnel non titulaire. Sur les quatre dernières années, ces effectifs sont globalement stables avec 12 personnes de plus qu'en 2011-2012 (+0,4%), alors que le nombre d'élèves est en évolution positive (+3,4%) sur cette même période.

**[ 3 ]** Dans l'académie, le personnel de l'enseignement élémentaire représente 53,7% des effectifs d'enseignants du premier degré privé sous contrat.

Le département de l'Ain présente les effectifs enseignants du premier degré privé sous contrat les moins importants, avec 13,2% des effectifs académiques (12,3% des élèves). On constate une plus forte implantation du privé sous contrat dans le département de la Loire, avec 30,9% des effectifs d'enseignants (30,2% des élèves). Le département du Rhône regroupe quant à lui 55,9% des enseignants du premier degré privé sous contrat (57,4 % des élèves).

**[ 4 ]** L'âge moyen des enseignants du premier degré privé sous contrat est de 44,3 ans. Ces enseignants sont plus âgés que leurs homologues du premier degré public dont l'âge moyen est de 41,7 ans.

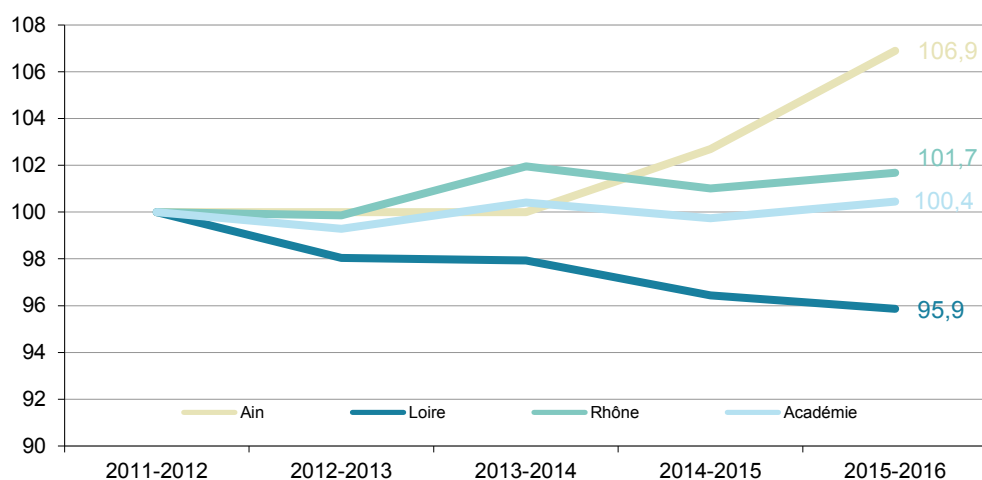
La population enseignante du premier degré privé sous contrat du département de l'Ain demeure la plus jeune de l'académie avec 42,3 ans d'âge moyen.

La part des femmes est très importante (92,1%) et stable depuis l'an dernier. Pour rappel, cette proportion est de 84,6% dans le secteur public. Le département de la Loire est le moins féminisé, avec 91,2% de femmes.

### [1] Évolution du nombre d'enseignants du 1<sup>er</sup> degré privé sur 5 ans

	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016
Ain	333	333	333	342	356
Loire	869	852	851	838	833
Rhône	1 481	1 479	1 510	1 496	1 506
Académie	2 683	2 664	2 694	2 676	2 695

### [2] Évolution du nombre d'enseignants du 1<sup>er</sup> degré privé sur 5 ans (base 100 en 2011-2012)



### [3] Les missions des enseignants du 1<sup>er</sup> degré privé en 2015-2016

	Académie	Ain	Loire	Rhône
Directeurs d'école	282	36	105	141
Enseignants en classes élémentaires	1 447	186	429	832
Enseignants en classes maternelles	653	73	211	369
Enseignants spécialisés ou référents	145	29	45	71
Stagiaires (ESPE)	92	19	23	50
Autres	76	13	20	43
<b>Total</b>	<b>2 695</b>	<b>356</b>	<b>833</b>	<b>1 506</b>

### [4] Caractéristiques des enseignants du 1<sup>er</sup> degré privé en 2015-2016

	Académie	Ain	Loire	Rhône
Effectifs	2 695	356	833	1 506
Âge moyen	44,3	42,3	44,8	44,5
Part des femmes	92,1%	91,6%	91,2%	92,7%
Part du temps partiel	12,8%	10,4%	13,1%	12,4%



# I. Effectifs et caractéristiques démographiques

## 3. Personnel enseignant du second degré

Pour l'année scolaire 2015-2016, le nombre des personnels enseignants exerçant dans le second degré est de 23 446 personnes. 17 159 personnes (soit 73,2%) exercent dans le secteur public et 6 287 personnes (soit 26,8%) dans le secteur privé sous contrat.

### 3.1. Le personnel enseignant du 2<sup>nd</sup> degré public (titulaires, stagiaires et non titulaires)

[ 1 ] Après une diminution de 0,9% à la rentrée 2014, les effectifs globaux des enseignants du second degré public repartent à la hausse en 2015-2016, avec une augmentation de 159 personnes, soit +0,9%. La progression du nombre de contractuels explique en grande partie cette évolution. Depuis la titularisation des admissibles contractuels en 2014-2015, le nombre de titulaires est en plus petite progression (+56 personnes, soit +4,5%).

Le nombre de professeurs certifiés est relativement stable (+0,2%, soit +18 enseignants). Après un léger recul en 2014-2015, les effectifs de professeurs agrégés repartent à la hausse, confirmant la progression observée depuis 2011-2012 (+94 agrégés soit 3,6%). Les effectifs de professeurs d'EPS diminuent significativement, avec 45 enseignants de moins (soit -3,8%), tandis que ceux des PLP sont stables (+4 personnes soit 0,2%).

La part d'enseignants non titulaires (professeurs contractuels ou maîtres auxiliaires en CDI) se situe à 5,1% de l'effectif total des enseignants du second degré public, taux en hausse par rapport à 2014-2015. L'académie reste en deçà du taux observé au niveau national (8,3%).

Trois corps sont en voie d'extinction : les PEGC exerçant principalement en collège, les chargés et adjoints d'enseignement et les maîtres auxiliaires.

[ 2 ] Les personnels enseignants du second degré public sont répartis comme suit sur l'académie : 20,2% dans le département de l'Ain, 23,6% dans la Loire et 56,1% dans le Rhône pour respectivement 21,7%, 23,4% et 55% des élèves.

[ 3 ] Parmi les fonctions assurées par les enseignants du second degré public, l'enseignement est bien entendu la plus fréquente, pour 97,1% d'entre eux. Les directeurs délégués aux formations professionnelles et technologiques représentent 0,5% des enseignants et les enseignants faisant fonction de personnels de direction 0,3%. Ce sont majoritairement des professeurs des écoles ayant en charge la direction d'une SEGPA.

#### •Définitions

PEGC : Professeur d'Enseignement Général de Collège

AE-CE : Adjoint d'Enseignement et Chargé d'Enseignement

PLP : Professeur de Lycée Professionnel

SEGPA : Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté

EREA : Établissement Régional d'Enseignement Adapté

EPS : Éducation Physique et Sportive



### [1] Évolution du nombre d'enseignants du 2<sup>nd</sup> degré public sur 5 ans

	Année 2011-2012	Année 2012-2013	Année 2013-2014	Année 2014-2015	Année 2015-2016
Professeurs agrégés	2 550	2 569	2 597	2 583	2 677
Professeurs de chaires supérieures	122	117	117	118	119
Professeurs certifiés	9 310	9 217	9 048	9 319	9 337
Professeurs d'EPS	1 106	1 110	1 100	1 197	1 152
PEGC	165	132	95	82	69
PLP	2 457	2 383	2 365	2 399	2 403
Instituteurs et professeurs des écoles	479	483	486	486	494
Chargés et Adjoints d'enseignement	68	61	54	52	41
Maîtres auxiliaires	118	113	100	94	86
Admissibles contractuels	0	0	539	0	0
Contractuels	621	584	661	670	781
<b>Total</b>	<b>16 996</b>	<b>16 769</b>	<b>17 162</b>	<b>17 000</b>	<b>17 159</b>

### [2] Répartition par corps et par département des enseignants dans le 2<sup>nd</sup> degré public en 2015-2016

	Académie	Ain	Loire	Rhône
Professeurs agrégés	2 677	456	482	1 739
Professeurs de chaires supérieures	119	3	12	104
Professeurs certifiés	9 337	2 075	2 321	4 941
Professeurs d'EPS	1 152	255	272	625
Chargés et Adjoints d'enseignement	41	7	9	25
Instituteurs et professeurs des écoles	494	104	123	267
PE.G.C.	69	14	18	37
PLP	2 403	354	655	1 394
Maîtres auxiliaires	86	18	25	43
Contractuels	781	185	141	455
<b>Total</b>	<b>17 159</b>	<b>3 471</b>	<b>4 058</b>	<b>9 630</b>

### [3] Répartition des enseignants dans le 2<sup>nd</sup> degré public selon leur fonction en 2015-2016

	Académie	Ain	Loire	Rhône
Enseignement	16 668	3 384	3 956	9 328
<i>dont documentation</i>	372	73	89	210
Directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques	92	12	25	55
Direction	58	8	15	35
Orientation	64	11	19	34
Éducateur en internat	44	16	7	21
Conseiller en formation continue	48	8	10	30
Formation insertion jeunes devant élèves	37	11	7	19
Administration	31	1	3	27
Éducation	29	12	5	12
Apprentissage	11	1		10
Formation continue des adultes	9	2	3	4
Autres fonctions	68	5	8	55
<b>Total</b>	<b>17 159</b>	<b>3 471</b>	<b>4 058</b>	<b>9 630</b>



## I. Effectifs et caractéristiques démographiques

[ 4 ] et [ 5 ] La proportion de femmes atteint 60,0% parmi les enseignants du second degré public. L'âge moyen du personnel en légère augmentation se situe à 44,7 ans. Le nombre d'enseignants de 35 ans et moins continue de diminuer : 18,9% en 2015-2016 contre 19,9% en 2014-2015. La part des enseignants de 50 ans ou plus augmente : 32,9% des effectifs, contre 32,2% en 2014-2015.

Le corps enseignant est essentiellement composé de professeurs certifiés (54,4%), de professeurs agrégés (15,6%) et de professeurs de lycée professionnel (14%). Les professeurs d'EPS représentent, quant à eux, 6,7% des effectifs. Les femmes sont sur-représentées chez les professeurs certifiés avec 66,9% des effectifs, tandis que parmi les professeurs d'EPS, moins d'un enseignant sur deux est une femme (45,1%). Les professeurs de lycée professionnel ont en moyenne 47,4 ans et sont les plus âgés. C'est dans ce corps que les enseignants de 50 ans et plus sont les plus présents, avec 42,3% des effectifs.

Les professeurs d'EPS sont les plus jeunes, avec 43,5 ans d'âge moyen. C'est parmi les professeurs d'EPS que l'on retrouve la part la plus importante d'enseignants de 35 ans et moins (21,5%).

12 635 enseignants du second degré public exercent dans une discipline d'enseignement général, ce qui correspond à 73,6% des effectifs globaux. Les langues vivantes, les lettres et les mathématiques regroupent 57,1% des effectifs de ce domaine de formation et 42,0% des effectifs totaux.

Les domaines de la production représentent 13,3% des enseignants. 39,0% d'entre eux exercent dans la discipline « technologie », 10,1% dans le génie mécanique et 10,1% dans la biotechnologie-Santé Environnement Collectivité.

Les domaines des services regroupent 6,6% des enseignants. La plupart exercent en économie et gestion, matière qui regroupe près de 77,4% des effectifs de ce domaine.

Les femmes sont fortement représentées dans les disciplines de l'enseignement général (63,6%) et plus encore dans les domaines des services (67,6%). En revanche, elles sont peu présentes dans les domaines de la production (31,1%).

Les enseignants exerçant dans les domaines des services sont les plus âgés : 47,6% des effectifs ont 50 ans et plus alors que seulement 10,3% ont 35 ans et moins. Les enseignants les plus jeunes sont ceux des disciplines de l'enseignement général (21,6% ont 35 ans et moins).

#### [4] Répartition des enseignants du 2<sup>nd</sup> degré public selon leur discipline de poste en 2015-2016

	Collèges	Lycées	LP	EREA	Zone de rempl.	Autres	Total	Part des femmes	Part des 35 ans et moins	Part des 50 ans et plus
<b>Disciplines générales</b>										
Philosophie		181	1		12		194	36,6 %	23,7 %	30,4 %
Lettres	1 329	635	422	10	156	8	2 560	80,1 %	21,8 %	28,0 %
Langues vivantes	1 423	996	7	2	174	4	2 606	83,2 %	21,8 %	31,6 %
Histoire-Géographie	747	463		2	93	3	1 308	50,4 %	22,8 %	29,2 %
Sciences économiques et sociales		181	1		22		204	51,0 %	17,6 %	45,1 %
Mathématiques	1 006	755	216	6	62	4	2 049	47,5 %	23,5 %	26,9 %
Physique-Chimie	326	577		1	64	1	969	46,4 %	18,1 %	23,1 %
Biologie-Géologie	434	298			50	1	783	70,4 %	21,7 %	23,9 %
Éducation musicale	256	9			28		293	59,4 %	13,7 %	38,9 %
Arts plastiques	254	14	1		30		299	69,9 %	20,1 %	31,1 %
Éducation Physique et sportive	886	268	114	5	95	2	1 370	45,3 %	21,7 %	31,2 %
<b>Total disciplines générales</b>	<b>6 661</b>	<b>4 408</b>	<b>731</b>	<b>26</b>	<b>786</b>	<b>23</b>	<b>12 635</b>	<b>63,6%</b>	<b>21,6%</b>	<b>29,1%</b>
<b>Domaine de la production</b>										
Technologie	444	403	4	1	33	4	889	21,0 %	7,8 %	46,7 %
Encadrement des ateliers : industrie	1	39	42	3	3		88	27,3 %	1,1 %	56,8 %
Génie industriel	20	26	140	2	17	2	207	30,4 %	6,8 %	49,3 %
Génie chimique		1	3				4	25,0 %	25,0 %	75,0 %
Génie civil	24	4	58	5	1		92	13,0 %	5,4 %	55,4 %
Génie thermique	4	11	36	2			53	1,9 %	13,2 %	32,1 %
Sciences techniques industrielles		29					29	20,7 %	17,2 %	44,8 %
Génie mécanique		56	141		33		230	2,6 %	13,5 %	31,7 %
Génie électrique		57	83	2	8		150	5,3 %	8,7 %	43,3 %
Métiers des arts appliqués		80	71	1	12		164	72,6 %	12,8 %	33,5 %
Biotechnologie-Génie biologique et biochimie	9	67	4	7	3		90	72,2 %	20,0 %	27,8 %
Biotechnologie-Santé Environnement Collectivité	42	33	128	14	13		230	90,9 %	11,7 %	46,1 %
Hôtellerie : techniques culinaires		25	25		2		52	13,5 %	3,8 %	46,2 %
<b>Total domaine de la production</b>	<b>544</b>	<b>831</b>	<b>735</b>	<b>37</b>	<b>125</b>	<b>6</b>	<b>2 278</b>	<b>31,1%</b>	<b>9,4%</b>	<b>43,9%</b>
<b>Domaine des services</b>										
Encadrement des ateliers : services		9	5				14	42,9 %		85,7 %
Informatique-Télématique		2					2	***	***	***
Industries graphiques			7		3		10	40,0 %	40,0 %	
Transports et activités connexes			35				35	2,9 %	2,9 %	48,6 %
Métiers d'art, de l'artisanat et spécifiques		4	10	2	1		17	41,2 %	29,4 %	35,3 %
Paramédical, social et soins personnels		59	73		6		138	92,8 %	17,4 %	32,6 %
Économie et gestion	20	522	283	9	45	3	882	68,4 %	9,1 %	49,9 %
Hôtellerie : services tourisme		19	16		7		42	50,0 %	7,1 %	50,0 %
<b>Total domaine des services</b>	<b>20</b>	<b>615</b>	<b>429</b>	<b>11</b>	<b>62</b>	<b>3</b>	<b>1 140</b>	<b>67,6%</b>	<b>10,3%</b>	<b>47,6%</b>
<b>Autres disciplines (non spécialisées)*</b>	<b>620</b>	<b>129</b>	<b>77</b>	<b>64</b>	<b>12</b>	<b>204</b>	<b>1 106</b>	<b>72,1 %</b>	<b>16,0 %</b>	<b>38,0 %</b>
<b>Ensemble</b>	<b>7 845</b>	<b>5 983</b>	<b>1 972</b>	<b>138</b>	<b>985</b>	<b>236</b>	<b>17 159</b>	<b>60,1%</b>	<b>18,9%</b>	<b>32,9%</b>

\* documentation, option F, option D, orientation

\*\*\* Secret statistique (effectif < 3)



# I. Effectifs et caractéristiques démographiques

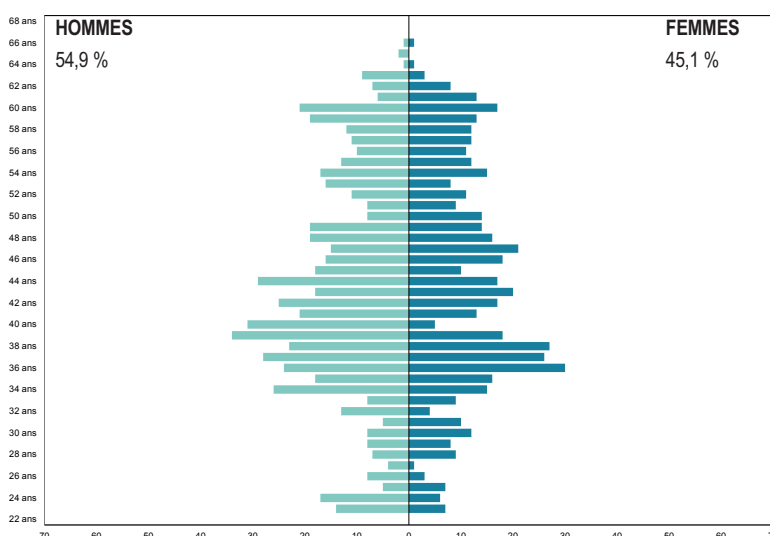
## [ 5 ] Professeurs d'EPS 2015-2016

Nombre de personnes : 1 152

Âge moyen : 43,5 ans

Âge inférieur ou égal à 35 ans : 21,5 %

Âge supérieur ou égal à 50 ans : 28,8 %



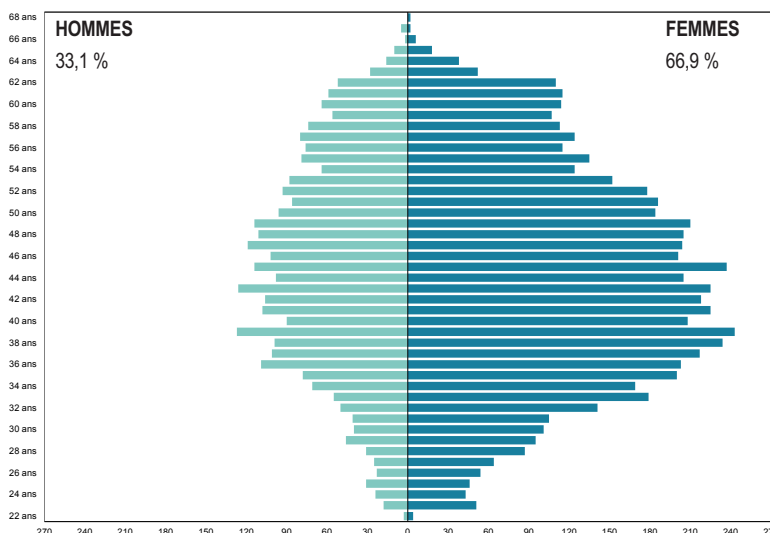
## [ 5 ] Certifiés 2015-2016

Nombre de personnes : 9 337

Âge moyen : 44,3 ans

Âge inférieur ou égal à 35 ans : 20,1 %

Âge supérieur ou égal à 50 ans : 31,1 %



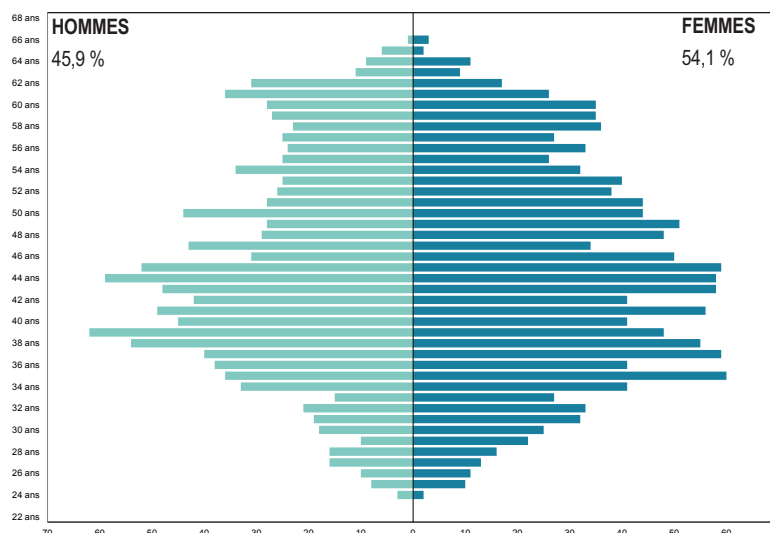
## [ 5 ] Agrégés 2015-2016

Nombre de personnes : 2 677

Âge moyen : 44,7 ans

Âge inférieur ou égal à 35 ans : 18,6 %

Âge supérieur ou égal à 50 ans : 32,2 %



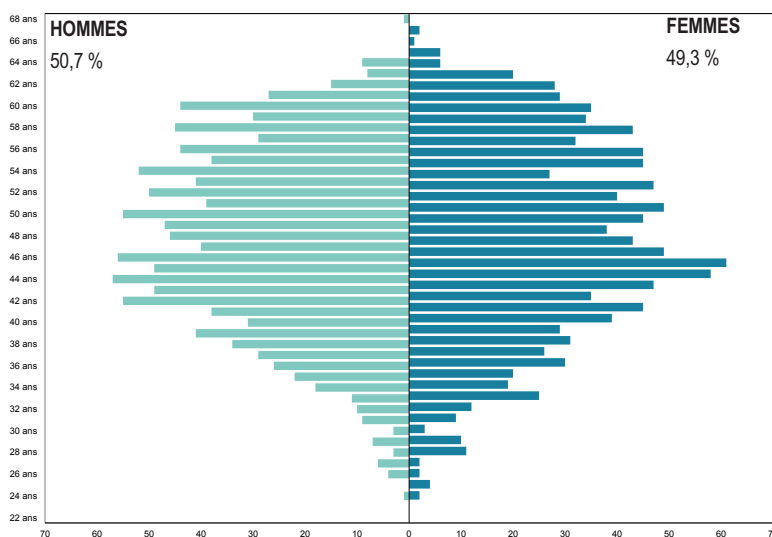
**[ 5 ] PLP  
2015-2016**

Nombre de personnes : 2 403

Âge moyen : 47,4 ans

Âge inférieur ou égal à 35 ans : 8,9%

Âge supérieur ou égal à 50 ans : 42,3 %



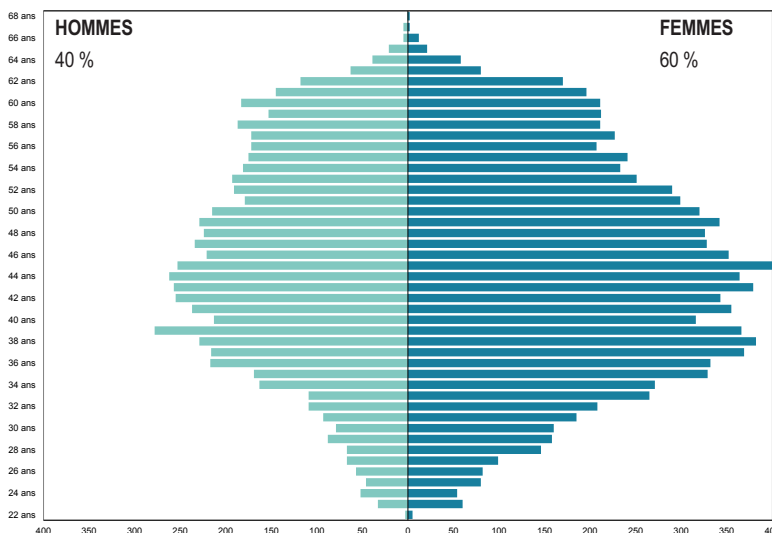
**[ 5 ] Personnel enseignant  
du 2<sup>nd</sup> degré / Total  
2015-2016**

Nombre de personnes : 17 159

Âge moyen : 44,7 ans

Âge inférieur ou égal à 35 ans : 18,9 %

Âge supérieur ou égal à 50 ans : 32,9 %



# I. Effectifs et caractéristiques démographiques

## 3.2. Le personnel enseignant du 2<sup>nd</sup> degré privé (titulaires, stagiaires et non titulaires)

**[ 1 ] [ 2 ]** et **[ 3 ]** Le personnel du second degré privé sous contrat rémunéré par le ministère en charge de l'éducation nationale est uniquement composé d'enseignants qui exercent des fonctions d'enseignement, de directeur, délégué aux formations professionnelles et technologiques (anciens chefs de travaux) ou de documentation. Pour l'année scolaire 2015-2016, on dénombre ainsi 6 287 personnes.

Pour la troisième année consécutive, les effectifs augmentent (+0,7%). Cette progression est légèrement plus modérée que celle des effectifs d'élèves (0,9%).

Les maîtres auxiliaires du privé connaissent une hausse importante de leurs effectifs, avec une progression de +20,1% sur les quatre dernières années. Les professeurs agrégés et de chaires supérieures sont eux aussi en constante augmentation (+3,2% par rapport à 2014-2015, +11,1% par rapport à 2011-2012).

Comme à la rentrée 2014, le nombre d'enseignants du second degré privé sous contrat est orienté à la hausse pour l'Ain et le Rhône (+0,5% dans l'Ain, +1,3% dans le Rhône), mais baisse dans la Loire (-0,5%). Le Rhône, qui représente 66,8 % des élèves du secteur privé, regroupe 65,1 % des enseignants.

**[ 4 ]** et **[ 5 ]** L'âge moyen (45,8 ans) du personnel enseignant du second degré privé est supérieur à l'âge moyen des enseignants des établissements publics (44,7 ans). Les enseignants ayant 50 ans ou plus représentent 39,1 % des effectifs. Ils sont plus nombreux dans le département de la Loire (42,7% des effectifs). C'est dans le département du Rhône qu'on trouve le plus grand nombre d'enseignants ayant 35 ans ou moins, avec 20,5% des effectifs. Les effectifs des enseignants du second degré privé sont féminisés à 65,5%, davantage que dans le secteur public (60,0%).

**[ 6 ]** 76,9 % des enseignants du second degré privé exercent dans une discipline de l'enseignement général. Les domaines de la production ne regroupent que 10,5% des enseignants (13,3 % dans le secteur public), ceux des services 9,8% (6,6% dans le secteur public).

### •Définitions

PEGC : Professeur d'Enseignement Général de Collège

PLP : Professeur de Lycée Professionnel

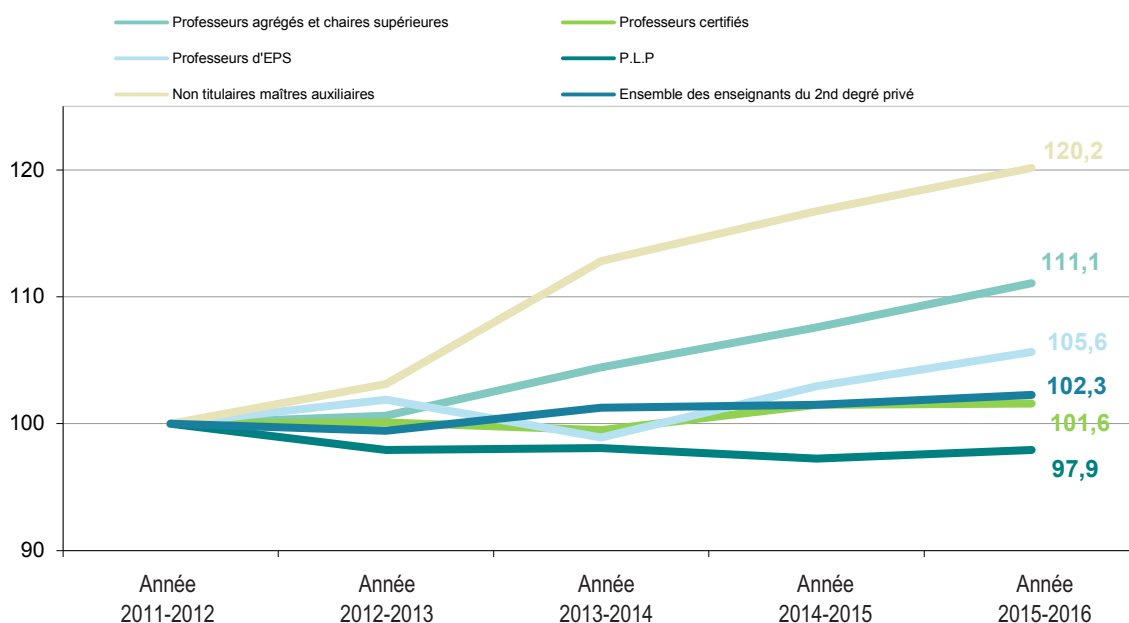
SEGPA : Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté

EPS : Éducation Physique et Sportive

### [1] Évolution du nombre d'enseignants du 2<sup>nd</sup> degré privé

	Année 2011-2012	Année 2012-2013	Année 2013-2014	Année 2014-2015	Année 2015-2016
Professeurs agrégés et chaires supérieures	316	318	330	340	351
Professeurs certifiés	3 345	3 348	3 328	3 395	3 398
Professeurs d'EPS	372	379	368	383	393
Chargés et Adjoints d'enseignement	219	167	118	76	59
Instituteurs et professeurs des écoles	50	36	35	33	30
PEGC	2	2	2	2	2
PLP	728	713	714	708	713
Maîtres auxiliaires	1 116	1 151	1 259	1 303	1 341
Admissibles contractuels			71	0	
<b>Total</b>	<b>6 148</b>	<b>6 114</b>	<b>6 225</b>	<b>6 240</b>	<b>6 287</b>

### [2] Évolution par corps du nombre d'enseignants du 2<sup>nd</sup> degré privé sur 5 ans (base 100 en 2011-2012)



### [3] Évolution par département du nombre d'enseignants du 2<sup>nd</sup> degré privé

	Année 2011-2012	Année 2012-2013	Année 2013-2014	Année 2014-2015	Année 2015-2016
Ain	619	622	625	633	636
Loire	1 599	1 562	1 583	1 565	1 557
Rhône	3 930	3 930	4 017	4 042	4 094
<b>Académie</b>	<b>6 148</b>	<b>6 114</b>	<b>6 225</b>	<b>6 240</b>	<b>6 287</b>

### [4] Les caractéristiques des enseignants du 2<sup>nd</sup> degré privé en 2015-2016

	Académie	Ain	Loire	Rhône
Part des femmes	65,5%	68,2%	65,6%	65,0%
Âge moyen	45,8	45,7	46,8	45,5
% 35 ans ou moins	18,7%	18,2%	14,1%	20,5%
% 50 ans et plus	39,1%	39,8%	42,7%	37,6%
% Temps partiel	7,4%	7,9%	8,8%	6,8%



# I. Effectifs et caractéristiques démographiques

## [ 5 ] Personnels enseignants du second degré privé sous contrat

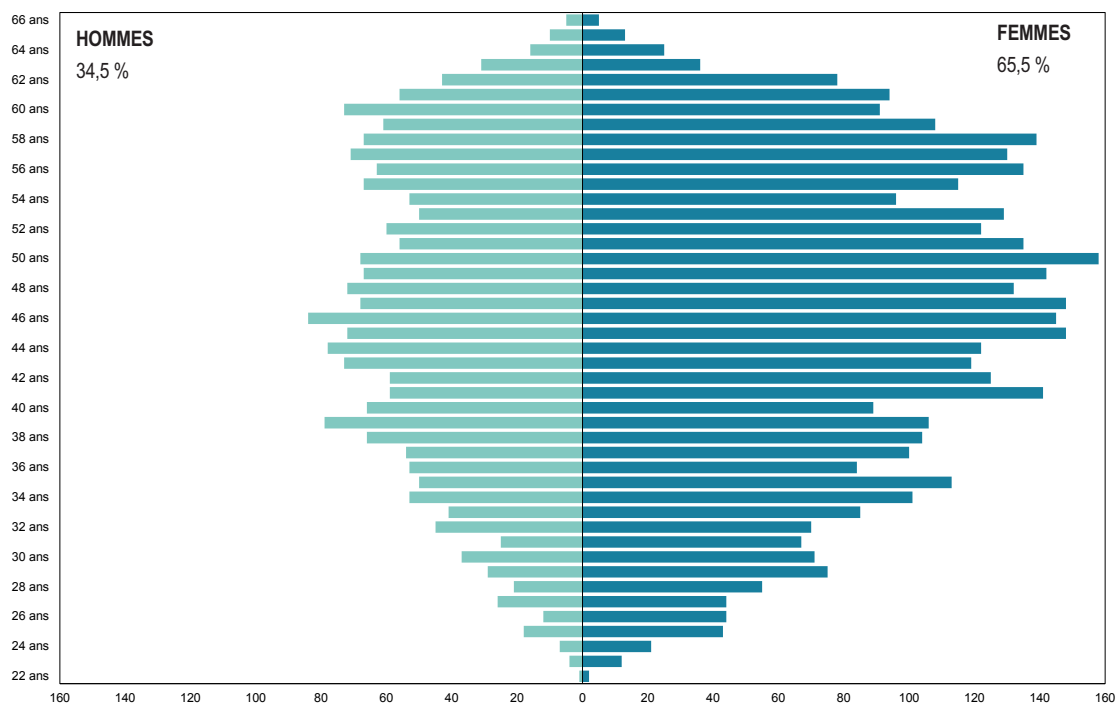
2015-2016

Nombre de personnes :  
6 287

Âge moyen : 45,8

Âge inférieur ou égal  
à 35 ans : 18,7%

Âge supérieur à 50 ans :  
39,1%





## [ 6 ] Personnels enseignants du second degré privé sous contrat en 2015-2016

	Collèges (yc SEGPA)	Lycées (yc SEP)	LP	Autres	Total	Part des femmes	35 ans et moins	50 ans et plus
<b>Disciplines générales</b>								
Philosophie		71	1		72	48,6 %	16,7 %	29,2 %
Lettres	545	229	229	4	1 007	81,2 %	22,0 %	33,4 %
Langues vivantes	602	397	3	3	1 005	86,6 %	20,2 %	36,6 %
Histoire-Géographie	320	164	2	1	487	56,1 %	22,0 %	38,2 %
Sciences économiques et sociales		100	1		101	43,6 %	14,9 %	43,6 %
Mathématiques	413	270	106	3	792	58,1 %	20,3 %	39,1 %
Physique-Chimie	136	207	2	1	346	49,7 %	18,8 %	28,3 %
Biologie-Géologie	191	117	1		309	73,8 %	26,5 %	39,5 %
Éducation musicale	113	1			114	51,8 %	18,4 %	35,1 %
Arts plastiques	111	8		1	120	75,8 %	20,8 %	40,8 %
Éducation physique et sportive	356	67	56	3	482	43,8 %	25,9 %	35,5 %
<b>Total disciplines générales</b>	<b>2 787</b>	<b>1 631</b>	<b>401</b>	<b>16</b>	<b>4 835</b>	<b>67,4%</b>	<b>21,5%</b>	<b>36,1%</b>
<b>Domaine de la production</b>								
Technologie	191	76	13	1	281	22,4 %	7,8 %	53,0 %
Encadrement des ateliers : industrie		4	19		23	47,8 %	8,7 %	65,2 %
Génie industriel			40		40	22,5 %	5,0 %	37,5 %
Génie chimique		1	2		3	33,3 %	33,3 %	
Génie civil			9		9	11,1 %	44,4 %	22,2 %
Génie thermique			18		18		5,6 %	50,0 %
Sciences techniques industrielles		17			17	11,8 %	5,9 %	47,1 %
Génie mécanique			37		37	8,1 %	13,5 %	29,7 %
Génie électrique		1	49		50	6,0 %	16,0 %	24,0 %
Métiers des arts appliqués		5	47		52	69,2 %	9,6 %	59,6 %
Biotechnologie-Génie biologique et biochimie	1	19	1		21	76,2 %	14,3 %	52,4 %
Biotechnologie-Santé Environnement Collectivité	2	28	60	2	92	95,7 %	14,1 %	55,4 %
Hôtellerie : techniques culinaires		11	3		14	28,6 %	7,1 %	21,4 %
<b>Total domaine de la production</b>	<b>194</b>	<b>162</b>	<b>298</b>	<b>3</b>	<b>657</b>	<b>36,1%</b>	<b>10,4%</b>	<b>48,2%</b>
<b>Domaine des services</b>								
Encadrement des ateliers : services		4	3		7	57,1 %		71,4 %
Industries graphiques			5		5	60,0 %	40,0 %	40,0 %
Transports et activités connexes			17		17	52,9 %	5,9 %	52,9 %
Métiers d'art, de l'artisanat et spécifiques	1				1	***	***	***
Paramédical, social et soins personnels		38	85		123	87,8 %	19,5 %	44,7 %
Économie et gestion		216	216		432	72,9 %	5,3 %	54,6 %
Hôtellerie : services. tourisme	1	24	3		28	53,6 %	7,1 %	35,7 %
<b>Total domaine des services</b>	<b>2</b>	<b>282</b>	<b>329</b>		<b>613</b>	<b>74,2%</b>	<b>8,6%</b>	<b>51,7%</b>
<b>Autres disciplines non spécialisées*</b>	108	53	21		182	90,7 %	8,2 %	43,4 %
<b>Ensemble</b>	<b>3 091</b>	<b>2 128</b>	<b>1 049</b>	<b>19</b>	<b>6 287</b>	<b>65,5%</b>	<b>18,7%</b>	<b>39,1%</b>

\* documentation, option F, option D, orientation

\*\*\* Secret statistique (effectif <3)



# I. Effectifs et caractéristiques démographiques

## 4. Personnel DIEO (direction - inspection - éducation - orientation)

### 4.1 Le personnel de direction

Les personnels de direction ont vocation à occuper un emploi de chef d'établissement ou d'adjoint, principalement en collège, lycée général et technologique ou lycée professionnel. Ils dirigent l'établissement en qualité de représentant de l'État et de président du conseil d'administration, sous l'autorité du recteur et de l'inspecteur d'académie-directeur académique des services de l'Éducation nationale (IA-DASEN).

Les effectifs de personnel de direction sont en petite augmentation par rapport à 2014-2015 (+9 personnes) et s'établissent à 582 personnes dans l'académie. Les effectifs dénombrés ici n'intègrent pas les personnels faisant fonctions. Les femmes sont désormais plus nombreuses et représentent 51,9% des personnels de direction. L'âge moyen est de 51,2 ans et est stable.

### 4.2 Le personnel d'inspection

Le personnel d'inspection est composé des inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux (IA-IPR) et des inspecteurs de l'Éducation nationale (IEN). Ils assurent quatre missions fondamentales : une mission d'impulsion, une mission d'évaluation des politiques ou des organismes éducatifs et du fonctionnement des établissements scolaires, une mission d'inspection des personnels enseignants et une mission d'animation pédagogique.

Le corps des IEN est composé des IEN du 1<sup>er</sup> degré qui ont la responsabilité d'une circonscription sous l'autorité du directeur académique des services de l'Éducation nationale, des IEN-IO chargés de l'information et de l'orientation (un dans l'Ain, un dans la Loire et deux dans le Rhône) et des IEN de l'enseignement général et de l'enseignement technique sont compétents pour les lycées professionnels et les sections d'enseignement professionnel.

L'académie compte 4 inspecteurs de plus à la rentrée 2015, soit 147 au total. Leur âge moyen est de 54,3 ans. La fonction reste sous-féminisée, avec 55,8% d'hommes.

### 4.3 Le personnel d'éducation

Les conseillers principaux d'éducation (CPE) participent aux activités éducatives du second degré. Les fonctions exercées, sous la responsabilité du chef d'établissement, se situent dans le cadre général de la vie scolaire. Leurs responsabilités sont réparties principalement dans les trois domaines suivants : le fonctionnement de l'établissement, la collaboration avec le personnel enseignant et l'animation éducative.

L'effectif de personnel d'éducation est en petite diminution en 2015-2016 (-9 personnes), soit un total pour l'académie de 515 personnes, quasi identique aux effectifs de 2011-2012. Le corps compte 73,0% de femmes et affiche un âge moyen de 46,5 ans.

### 4.4 Le personnel d'orientation

Le personnel d'orientation est composé des conseillers d'orientation psychologues (COP) et des directeurs de centres d'information et d'orientation (DCIO). Les premiers exercent leurs missions sous l'autorité des seconds. Ils assurent l'information des élèves et de leurs familles, participent à l'élaboration ainsi qu'à la réalisation des projets scolaires, universitaires et professionnels des élèves. Ils sont affectés en CIO mais peuvent également être affectés dans les divers services du ministère en charge de l'éducation nationale et dans les établissements publics qui en relèvent.

Les effectifs de personnel d'orientation sont orientés à la baisse depuis plusieurs années. Ils représentent 147 personnes en 2015-2016, soit 22 de moins qu'il y a quatre ans (-13%). Le personnel est très féminisé (85,7%) d'une moyenne d'âge de 48,8 ans.

#### •Définitions

DIEO : Personnels de Direction, d'Inspection, d'Éducation et d'Orientation

IPR : Inspecteur Pédagogique Régional

IEN : Inspecteur de l'Éducation Nationale

COP : Conseiller d'Orientation Psychologue

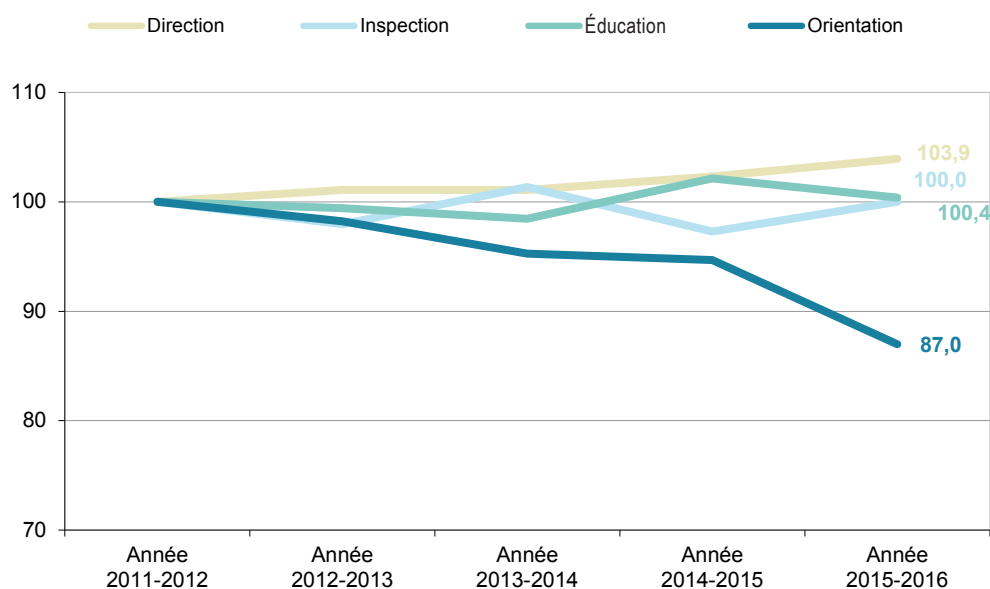
CPE : Conseiller Principal d'Éducation

DCIO : Directeur de Centre d'Information et d'Orientation

### [ 1 ] Évolution des effectifs du personnel DIEO

	Année 2011-2012	Année 2012-2013	Année 2013-2014	Année 2014-2015	Année 2015-2016
Direction	560	566	566	573	582
Inspection	147	144	149	143	147
Éducation	513	510	505	524	515
Orientation	169	166	161	160	147

### [ 2 ] Évolution du personnel DIEO de 2011 à 2015 (base 100 en 2011-2012)



### [ 3 ] Caractéristiques du personnel DIEO en 2015-2016

	Direction	Inspection	Éducation	Orientation
Effectif	582	147	515	147
Âge moyen	51,2	54,3	46,5	48,8
Part des 35 ans et moins	1,4 %		13,0 %	9,5 %
Part des 50 ans et plus	57,9 %	77,6 %	40,4 %	50,3 %
Part des femmes	51,9 %	44,2 %	73,0 %	85,7 %
Part du Temps partiel	0,2 %		5,6 %	15,0 %



# I. Effectifs et caractéristiques démographiques

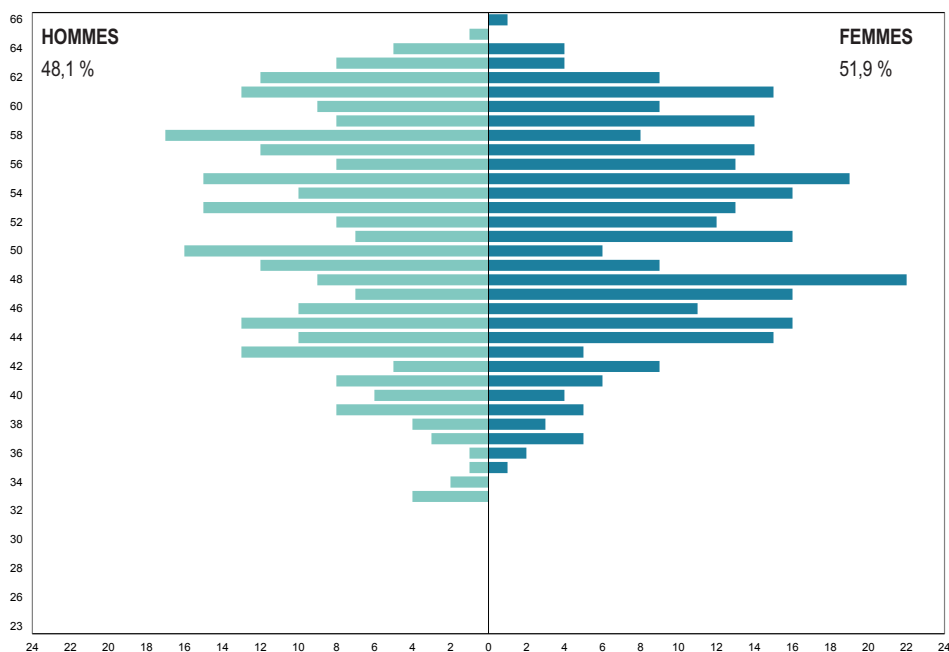
## Direction 2015-2016

Nombre de personnes : 582

Âge moyen : 51,2

Âge inférieur ou égal à 35 ans : 1,4 %

Âge supérieur ou égal à 50 ans : 57,9 %



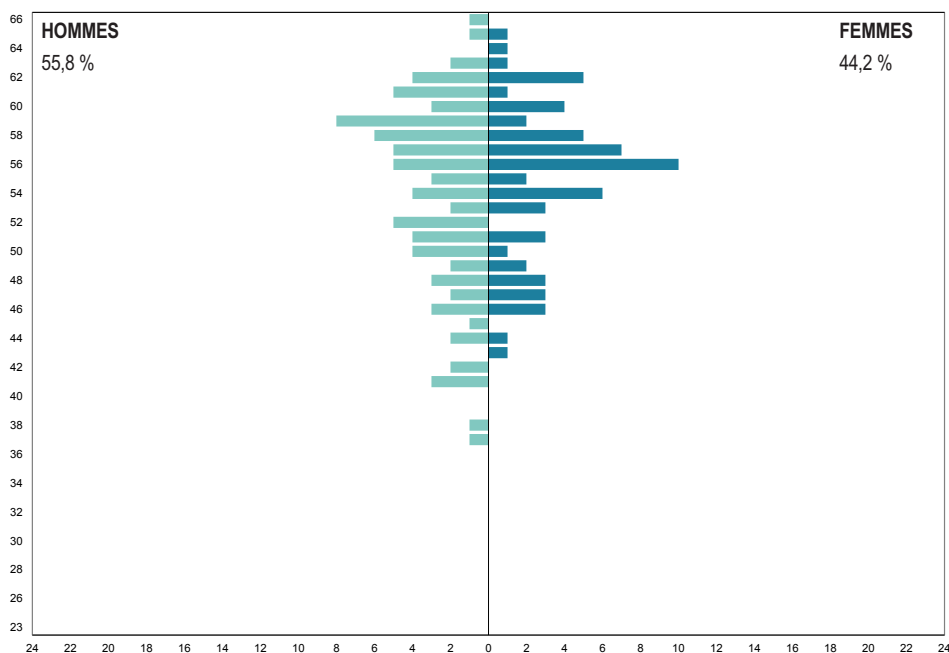
## Inspection 2015-2016

Nombre de personnes : 147

Âge moyen : 54,3

Âge inférieur ou égal à 35 ans : 0,0 %

Âge supérieur ou égal à 50 ans : 77,6 %



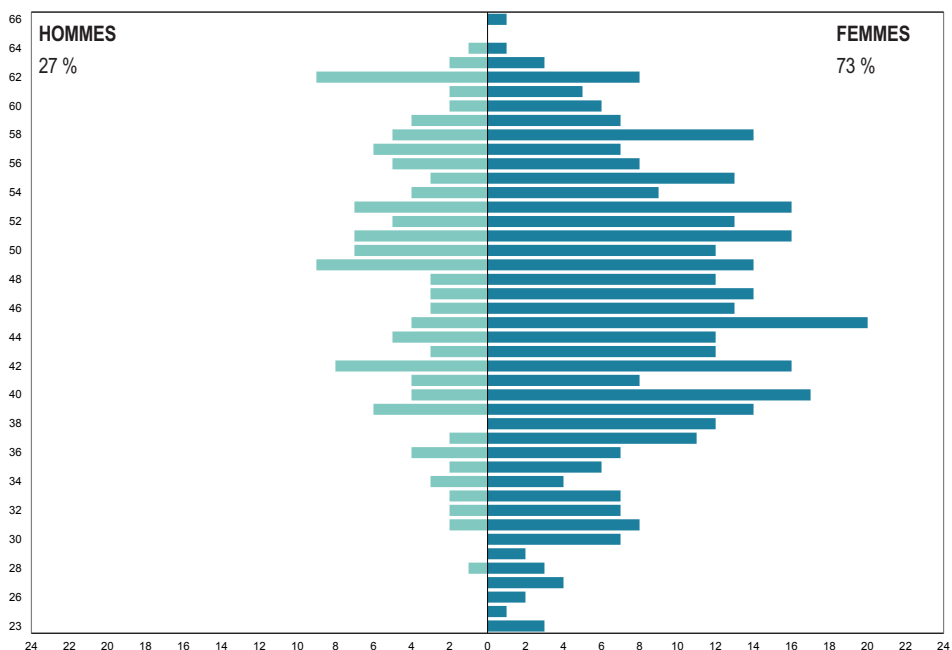
## Éducation 2015-2016

Nombre de personnes : 515

Âge moyen : 46,5

Âge inférieur ou égal à 35 ans : 13 %

Âge supérieur ou égal à 50 ans : 40,4 %



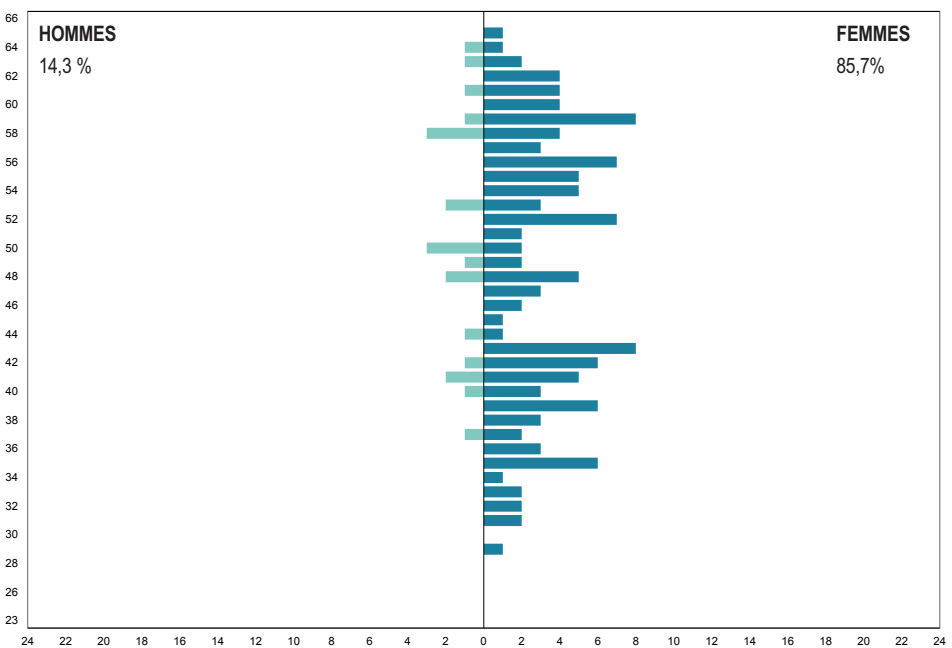
## Orientation 2015-2016

Nombre de personnes : 147

Âge moyen : 48,8

Âge inférieur ou égal à 35 ans : 9,5 %

Âge supérieur ou égal à 50 ans : 50,3 %



# I. Effectifs et caractéristiques démographiques

## 5. Personnel IATSS (titulaires, stagiaires et non titulaires)

[ 1 ] À la date du 15 janvier 2016, on dénombre 5 456 personnels ingénieurs, administratifs, techniciens, ouvriers, sociaux et de santé (IATSS), gérés par le rectorat de l'académie de Lyon, c'est-à-dire hors personnels dont la gestion est décentralisée dans les collectivités territoriales. Il s'agit des personnels affectés en services académiques et en établissements, mais également les ITRF de catégorie C et des personnels de la filière administrative affectés dans le supérieur. Leur nombre augmente (+84) en 2015-2016, après une légère baisse l'année précédente.

La catégorie A regroupe 19,1% du personnel IATSS. Cette catégorie reste stable en 2015-2016.

Le personnel de catégorie B représente 19,6% du personnel IATSS.

La catégorie C correspond à 55,3% du personnel IATSS et augmente cette année avec 4 personnes de plus que l'année précédente.

Les agents non titulaires représentent 6% du personnel IATSS et sont recrutés pour effectuer des remplacements sur postes vacants. Cette proportion est en progression de 25,3% entre 2014-2015 et 2015-2016. Leur nombre évolue en fonction des recrutements aux concours, des détachements, des disponibilités et des congés parentaux.

[ 2 ] La répartition par département est la suivante : 9,7% dans le département de l'Ain, 16,5% dans le département de la Loire et 73,8% dans le département du Rhône. La part importante du département du Rhône s'explique par la présence d'un plus grand nombre de services, notamment le rectorat et trois des quatre universités de l'académie. Seuls les départements de la Loire et du Rhône connaissent une progression de leurs effectifs entre 2014-2015 et 2015-2016 (+6 dans la Loire et +78 dans le Rhône).

### •Définitions

ITRF : Ingénieurs, Techniciens de Recherche et de Formation

IATSS : Personnels Ingénieurs, Administratifs, Techniciens, Sociaux et de Santé

## [ 1 ] Évolution des personnels IATSS par catégorie

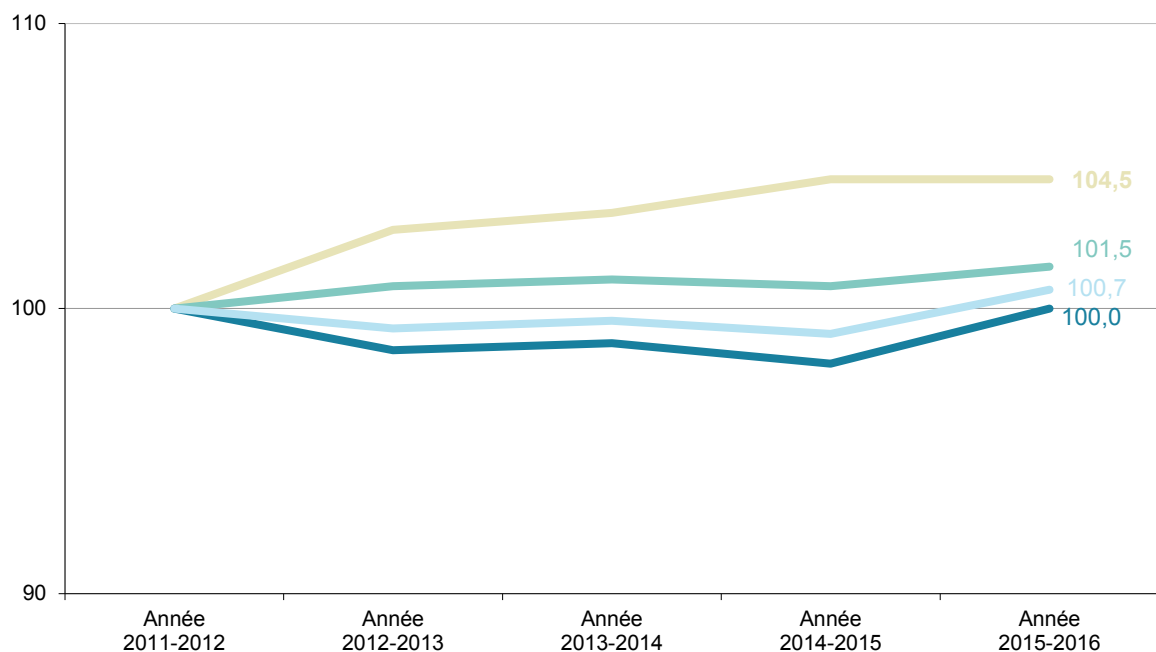
	Année 2011-2012	Année 2012-2013	Année 2013-2014	Année 2014-2015	Année 2015-2016
Catégorie A	654	1 025	1 028	1 029	1 043
Catégorie B	1 444	1 084	1 083	1 070	1 070
Catégorie C	3 072	3 028	3 034	3 012	3 016
Non titulaires	250	245	252	261	327
<b>Total</b>	<b>5 420</b>	<b>5 382</b>	<b>5 397</b>	<b>5 372</b>	<b>5 456</b>

## [ 2 ] Évolution des personnels IATSS sur 5 ans

	Année 2011-2012	Année 2012-2013	Année 2013-2014	Année 2014-2015	Année 2015-2016
Ain	507	521	524	530	530
Loire	885	892	894	892	898
Rhône	4 028	3 969	3 979	3 950	4 028
<b>Académie</b>	<b>5 420</b>	<b>5 392</b>	<b>5 397</b>	<b>5 372</b>	<b>5 456</b>

— Ain  
— Loire  
— Rhône  
— Académie

Évolution des effectifs des personnels IATSS sur 5 ans (base 100 en 2011-2012)



# I. Effectifs et caractéristiques démographiques

[ 3 ] Les personnels IATSS sont répartis en quatre filières professionnelles :

- la majorité (59,8%) constitue la filière administrative, exerçant son activité dans les établissements du second degré public, du supérieur, dans les services académiques ou dans d'autres types d'établissements tels que le CNED, l'ONISEP, les centres de documentation pédagogique, le CROUS, etc. ;
- 28,1% des effectifs appartiennent à la filière technique. Il s'agit du personnel ITRF (ingénieurs et personnels techniques de recherche et de formation). Les personnels de la filière laboratoire ont été fusionnés avec la filière technique depuis 2012-2013. Ils sont principalement affectés dans le supérieur mais aussi dans les établissements du second degré ;
- 11,6% des effectifs sont employés dans la filière santé-sociale. Il s'agit des médecins, infirmiers et assistants sociaux qui exercent essentiellement dans les établissements publics locaux d'enseignement du second degré (EPL) et les services académiques ;
- la filière ouvrière ne correspond plus qu'à 0,5% des effectifs, suite à la décentralisation de la gestion d'une grande partie des TOS. Cette catégorie de personnel est essentiellement implantée dans les services académiques.

[ 4 ] La catégorie A du personnel IATSS est composée principalement d'attachés d'administration et de l'enseignement supérieur (49,4%), mais aussi d'infirmiers (36,6%), qui rentrent désormais dans cette catégorie. La catégorie A affiche la part de femmes la moins forte du personnel IATSS (75,1%). L'âge moyen y est plus élevé (49,6 ans) que dans les catégories B et C.

La catégorie B du personnel IATSS est composée à 79,7% de secrétaires administratifs de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur (SAENES). Ces personnels sont les plus nombreux à exercer à temps partiel (24,3%). Cette donnée est à rapprocher du fort taux de féminisation (83,5%).

Dans la catégorie C, les adjoints administratifs de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur sont les personnels les plus nombreux, avec 1 604 personnes (soit 53,2% du personnel de catégorie C). On retrouve ensuite les adjoints de recherche et de formation (46,2%) et les adjoints techniques des établissements d'enseignement (0,6%).

La population des non titulaires est plus jeune (32,9 ans d'âge moyen) et très féminisée (82,6% de femmes).

Le taux de féminisation de l'ensemble des personnels IATSS (79,1%) est stable. C'est dans la filière médico-sociale que la part des femmes est la plus importante : 95,4%.

## •Définitions

CROUS : Centre Régional des Oeuvres Universitaires et Scolaires

EPL : Établissement Public Local d'Enseignement

ONISEP : Office National d'Information Sur les Enseignements et les Professions



### [ 3 ] Répartition des personnels IATSS par filière et type d'établissement en 2015-2016

	Établissements du 2 <sup>nd</sup> degré	Établissements du supérieur	Services académiques	Autres*	Total Académie
Filière administrative	1 318	894	876	177	3 265
Filière technique	280	1 108	131	15	1 534
Filière santé-sociale	370	20	231	11	632
Filière ouvrière		9	16		25
<b>Total</b>	<b>1 968</b>	<b>2 031</b>	<b>1 254</b>	<b>203</b>	<b>5 456</b>

\* CROUS, CNED, CFA, CDP

### [ 4 ] Répartition des personnels IATSS par corps en 2015-2016

		Académie	Ain	Loire	Rhône	Part des femmes	Part du temps partiel	Âge moyen
TITULAIRES ET STAGIAIRES	<b>Catégorie A</b>							
	Administrateurs de l'Éduc. Nat. et de l'Ens. Sup.	27	2	3	22	44,4 %		51,4
	Attachés d'administration de l'État	515	52	84	379	63,1 %	10,5 %	48,5
	Conseillers techniques des services sociaux	18	3	3	12	94,4 %	5,6 %	53,6
	Médecins, médecins-conseillers techniques	49	8	10	31	100,0 %	26,5 %	55,7
	Ingénieurs de recherche	7			7	28,6 %	14,3 %	49,3
	Ingénieurs d'études	26			26	50,0 %	19,2 %	47,6
	Assistants ingénieurs	7		1	6	28,6 %	28,6 %	51,9
	Infirmiers	382	80	97	205	94,2 %	43,2 %	49,9
	Autres corps	12		3	9	25,0 %		56,7
	<b>Total</b>	<b>1 043</b>	<b>145</b>	<b>201</b>	<b>697</b>	<b>75,1%</b>	<b>23,1%</b>	<b>49,6</b>
	<b>Catégorie B</b>							
	Secrétaires administratifs de l'Éduc. Nat. et de l'Ens. Sup.	853	98	163	592	84,3 %	21,6 %	48,2
	Assistants de service social	150	27	38	85	97,3 %	42,0 %	44,9
	Techniciens de recherche et formation	67	5	10	52	41,8 %	19,4 %	48,1
	<b>Total</b>	<b>1 070</b>	<b>130</b>	<b>211</b>	<b>729</b>	<b>83,5%</b>	<b>24,3%</b>	<b>47,7</b>
	<b>Catégorie C</b>							
Adjoints administratifs de l'Éduc. Nat. et de l'Ens. Sup.	1 604	170	280	1 154	91,4 %	22,7 %	48,4	
Adjoints techniques des établissements d'enseignement	19			19	57,9 %	5,3 %	50,9	
Adjoints de recherche et formation	1 393	41	173	1 179	64,0 %	11,3 %	48,1	
<b>Total</b>	<b>3 016</b>	<b>211</b>	<b>453</b>	<b>2 352</b>	<b>78,5%</b>	<b>17,3%</b>	<b>48,3</b>	
<b>Sous-Total titulaires</b>		<b>5 129</b>	<b>486</b>	<b>865</b>	<b>3 778</b>	<b>78,8%</b>	<b>20,0%</b>	<b>48,4</b>
NON TITULAIRES	Contractuels	220	37	26	157	83,2 %	2,3 %	42,6
	Personnels de santé contractuels	31	7	7	17	93,5 %		45,2
	Apprentis	76			76	76,3 %		22,5
	<b>Sous-Total non titulaires</b>	<b>327</b>	<b>44</b>	<b>33</b>	<b>250</b>	<b>82,6%</b>	<b>1,5%</b>	<b>32,9</b>
<b>Total global</b>		<b>5 456</b>	<b>530</b>	<b>898</b>	<b>4 028</b>	<b>79,1%</b>	<b>18,9%</b>	<b>47,5</b>



# I. Effectifs et caractéristiques démographiques

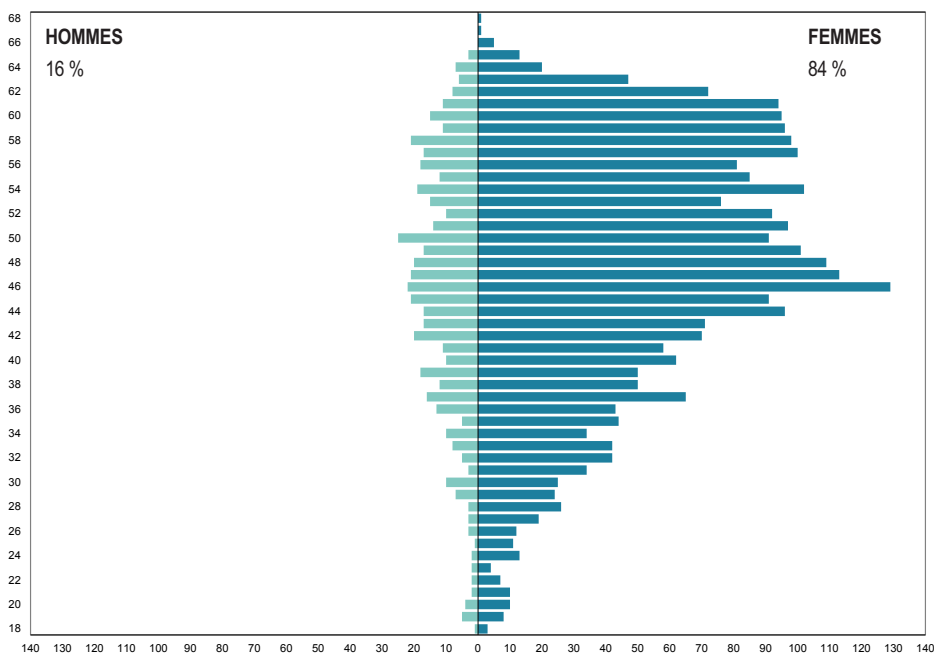
## Filière administrative 2015-2016

Nombre de personnes : 3 265

Âge moyen : 47,5 ans

Âge inférieur ou égal à 35 ans : 13,6 %

Âge supérieur ou égal à 50 ans : 45,3 %



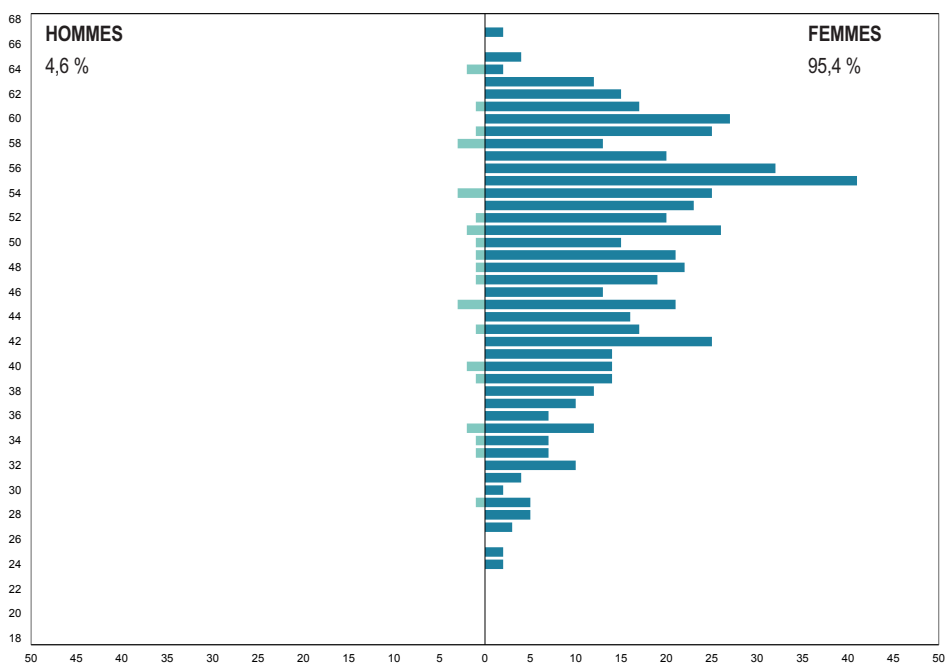
## Filière médico-sociale 2015-2016

Nombre de personnes : 632

Âge moyen : 49,0 ans

Âge inférieur ou égal à 35 ans : 10,1 %

Âge supérieur ou égal à 50 ans : 52,7 %



## Filière technique

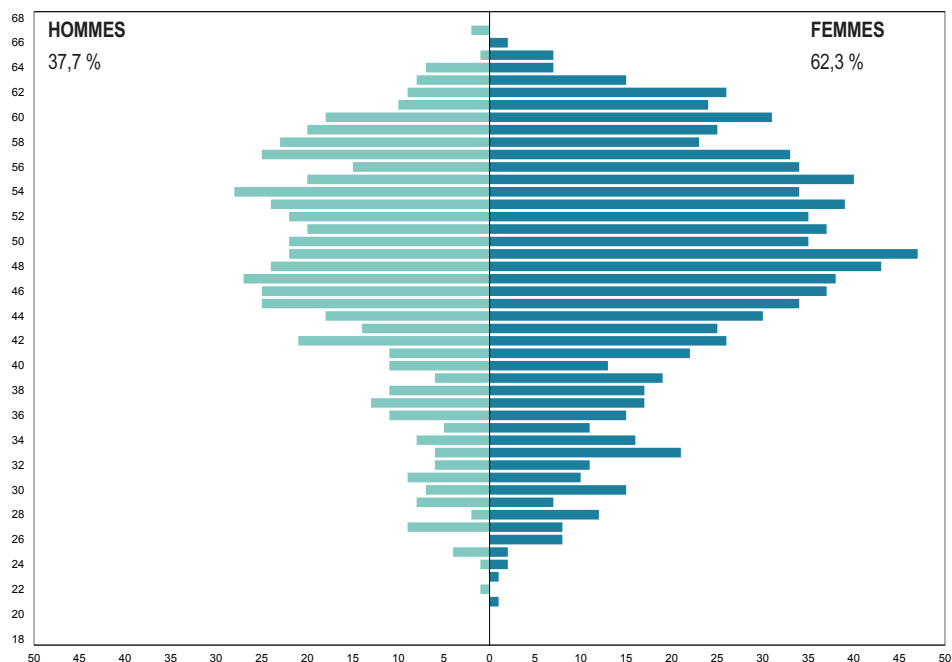
2015-2016

Nombre de personnes : 1 534

Âge moyen : 48 ans

Âge inférieur ou égal à 35 ans : 12,5 %

Âge supérieur ou égal à 50 ans : 47 %



## II. Carrière et mobilité

### 1. Concours de la session 2016

#### 1.1 Concours d'accès au corps de professeurs des écoles

**[ 1 ]** Dans l'académie, la session 2016 du concours de professeurs des écoles a connu une forte hausse du nombre de candidats (+ 655 inscrits). Sur les 3 250 inscrits au concours externe public, 1 703 se sont présentés, 1 055 ont été admissibles et 615 ont été admis soit un taux de réussite (admis/présents) de 36,1%. Ce taux est plus élevé que l'an dernier (+2,8 points). 85% des candidats à ce concours sont des femmes.

Le taux de réussite du concours externe privé est de 14,9% soit 30 admis.

Enfin, 25 personnes ont été admises dans l'académie au titre du troisième concours de professeurs des écoles. Cette voie est ouverte aux personnes justifiant d'une activité professionnelle de plus de 5 ans dans le cadre d'un contrat de droit privé.

#### 1.2. Concours d'accès aux corps enseignants du second degré

**[ 2 ]** Dans l'académie, au CAPES 2016 de l'enseignement public, 2 189 candidats se sont présentés au concours externe, 367 au concours interne et 130 au troisième concours, soit une hausse de 4,8% par rapport à 2015. Le taux de réussite s'élève à 35,3% en externe (contre 32,3% en moyenne nationale) et à 12,6% en interne (12,2% en France). Le CAPEPS présente un taux de réussite de 37,6% en externe et 11,5% en interne.

Dans l'académie, les taux de réussite aux concours externe et interne de l'enseignement général sont supérieurs aux taux nationaux tout comme pour l'agrégation. Les inscriptions aux concours externe et interne de l'agrégation restent stables mais le taux de réussite est en baisse : 29,3% pour l'agrégation externe (-3,4 points) et 9,6% pour l'agrégation interne (-3,6 points).

**[ 3 ]** En ce qui concerne les concours de l'enseignement technologique et professionnel, 28,4% des candidats présents ont été reçus au CAPET externe avec une hausse des inscriptions au concours et un taux de réussite supérieur au taux national (22,9%) ; le taux de réussite au CAPET interne est de 11,8% contre 19,2% au niveau national ; enfin au CAPLP, on note également une hausse des candidatures pour le concours externe (+4,4%) avec un taux de réussite de 32,1% et de 13,2% pour le CAPLP interne.

#### •Définitions

CAPES : Certificat d'Aptitude au Professorat de l'Enseignement du Second degré

CAPEPS : Certificat d'Aptitude au Professorat d'Éducation Physique et Sportive

CAPET : Certificat d'Aptitude au Professorat de l'Enseignement Technique

CAPLP : Certificat d'Aptitude au Professorat de Lycée Professionnel

CAFEP : Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Enseignement dans les établissements Privés du second degré sous contrat.

Il s'agit d'un concours externe.

CAER : Concours d'accès à l'échelle de rémunération. Il s'agit d'un concours interne.

## [1] Concours d'accès au corps de professeur des écoles - session 2016

	Nombre de postes	Inscrits	Présents	Admissibles	Admis	Admis/Présents
<b>Concours externe public</b>		3 250	1 703	1 055	<b>615</b>	36,1%
dont femmes	615	2 753	1 464	909	<b>548</b>	37,4%
dont hommes		497	239	146	<b>67</b>	28,0%
<b>Concours externe privé</b>		446	202	51	<b>30</b>	14,9%
dont femmes	30	405	187	48	<b>28</b>	15,0%
dont hommes		41	15	3	<b>2</b>	13,3%
<b>3<sup>ème</sup> concours</b>		553	205	45	<b>25</b>	12,2%
dont femmes	25	436	161	34	<b>21</b>	13,0%
dont hommes		117	44	11	<b>4</b>	9,1%
<b>Total</b>	<b>670</b>	<b>4 249</b>	<b>2 110</b>	<b>1 151</b>	<b>670</b>	<b>31,8%</b>

Concernant le 2<sup>nd</sup> concours externe et le 2<sup>nd</sup> concours interne, aucun poste n'a été ouvert dans notre académie.

## [2] Concours d'accès aux corps d'enseignants du 2<sup>nd</sup> degré public - enseignement général - session 2016

	Agrégation externe	Agrégation interne	CAPES externe	CAPES Interne	CAPES 3 <sup>ème</sup> concours	CAPEPS externe	CAPEPS interne
<b>Inscrits</b>	<b>1 386</b>	<b>759</b>	<b>2 189</b>	<b>367</b>	<b>130</b>	<b>291</b>	<b>38</b>
dont femmes	721	416	1 273	238	81	86	13
dont hommes	665	343	916	129	49	205	25
<b>Présents</b>	<b>888</b>	<b>500</b>	<b>1 350</b>	<b>285</b>	<b>51</b>	<b>258</b>	<b>26</b>
dont femmes	469	277	805	195	36	79	9
dont hommes	419	223	545	90	15	179	17
<b>Admis</b>	<b>260</b>	<b>48</b>	<b>477</b>	<b>36</b>	<b>15</b>	<b>97</b>	<b>3</b>
dont femmes	138	25	301	22	14	30	2
dont hommes	122	23	176	14	1	67	1
<b>Admis/Présents</b>	<b>29,3%</b>	<b>9,6%</b>	<b>35,3%</b>	<b>12,6%</b>	<b>29,4%</b>	<b>37,6%</b>	<b>11,5%</b>
dont femmes	29,4%	9,0%	37,4%	11,3%	38,9%	38,0%	22,2%
dont hommes	29,1%	10,3%	32,3%	15,6%	6,7%	37,4%	5,9%
<b>National</b>	<b>16,5%</b>	<b>8,5%</b>	<b>32,3%</b>	<b>12,2%</b>	<b>32,1%</b>	<b>24,2%</b>	<b>8,9%</b>

## [3] Concours d'accès aux corps d'enseignants du 2<sup>nd</sup> degré public - enseignement technologique et professionnel - session 2016

	Enseignement technologique		Enseignement professionnel	
	CAPET externe	CAPET Interne	CAPLP externe	CAPLP interne
<b>Inscrits</b>	<b>343</b>	<b>56</b>	<b>616</b>	<b>136</b>
dont femmes	167	25	304	78
dont hommes	176	31	312	58
<b>Présents</b>	<b>141</b>	<b>34</b>	<b>290</b>	<b>91</b>
dont femmes	73	19	142	55
dont hommes	68	15	148	36
<b>Admis</b>	<b>40</b>	<b>4</b>	<b>93</b>	<b>12</b>
dont femmes	19	3	45	8
dont hommes	21	1	48	4
<b>Admis/Présents</b>	<b>28,4%</b>	<b>11,8%</b>	<b>32,1%</b>	<b>13,2%</b>
dont femmes	26,0%	15,8%	31,7%	14,5%
dont hommes	30,9%	6,7%	32,4%	11,1%
<b>National</b>	<b>22,9%</b>	<b>19,2%</b>	<b>28,7%</b>	<b>11,8%</b>



## II. Carrière et mobilité

[ 4 ] Quant aux concours du secteur privé pour l'enseignement général, les taux de réussite du CAFEP et du CAER s'élèvent respectivement à 23,9% et 18,1% en 2016 et sont en baisse par rapport à 2015 ; le CAFEP EPS affiche un taux de réussite de 35,9% pour un taux national de 28,9% tandis qu'au CAER EPS, 18,9% des candidats ont été admis.

[ 5 ] Parmi les concours de l'enseignement technologique et professionnel du secteur privé, le CAFEP affiche un taux de réussite de 22,7% contre 29,4% en 2015. On note une forte augmentation du nombre d'inscrits au CAFEP et CAER : le nombre de candidats a triplé en externe et doublé en interne. Sur 31 candidats présents au CAER-CAPET, 2 ont été admis. Les taux de réussite enregistrés pour le CAPLP externe et interne sont respectivement de 21,4% et 19,8% (25% et 16% en 2015).

### 1.3. Concours de recrutement de personnels de direction, d'inspection, d'éducation et d'orientation

[ 6 ] En 2016, le nombre d'admis aux concours d'accès aux corps des personnels d'éducation et d'orientation est constant par rapport à l'année 2015 : 14 candidats ont été reçus au concours de CPE externe parmi les 208 présents aux épreuves tandis qu'au concours interne, 82 candidats ont présenté un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) et 5 ont été admis. Le taux de réussite du concours interne (6,1%) est plus élevé qu'au niveau national (4,2%).

On note 10 admis pour le concours d'accès au corps de personnel d'orientation.

75% des candidats au concours de personnel d'éducation et d'orientation sont des femmes.

[ 7 ] 34 candidats ont été recrutés en tant que personnel de direction par voie de concours en 2016. Le taux de réussite s'élève à 26,4% des candidats présents. Les hommes ont un taux de réussite plus élevé (34,8%) que les femmes (21,7%).

Le nombre de candidats admis au concours d'accès au corps des personnels d'inspection à la session 2016 est peu élevé : 1 IEN et 2 A-IPR. À noter que les 72 candidats inscrits se sont présentés aux épreuves écrites.

#### [ 4 ] Concours d'accès aux corps d'enseignants du 2<sup>nd</sup> degré privé - enseignement général - session 2016

	CAFEP - CAPES	CAER - CAPES	3 <sup>ème</sup> CAFEP - CAPES	CAFEP - CAPEPS	CAER - CAPEPS	CAER - Agrégation
<b>Inscrits</b>	<b>455</b>	<b>270</b>	<b>54</b>	<b>55</b>	<b>50</b>	<b>164</b>
dont femmes	287	172	44	22	8	98
dont hommes	168	98	10	33	42	66
<b>Présents</b>	<b>251</b>	<b>226</b>	<b>22</b>	<b>39</b>	<b>37</b>	<b>108</b>
dont femmes	160	151	20	17	7	62
dont hommes	91	75	2	22	30	46
<b>Admis</b>	<b>60</b>	<b>41</b>	<b>1</b>	<b>14</b>	<b>7</b>	<b>11</b>
dont femmes	44	24	1	8	3	8
dont hommes	16	17	0	6	4	3
<b>Admis/Présents</b>	<b>23,9%</b>	<b>18,1%</b>	<b>4,5%</b>	<b>35,9%</b>	<b>18,9%</b>	<b>10,2%</b>
dont femmes	27,5%	15,9%	5,0%	47,1%	42,9%	12,9%
dont hommes	17,6%	22,7%	0,0%	27,3%	13,3%	6,5%
<b>National</b>	<b>25,5%</b>	<b>23,5%</b>	<b>12,8%</b>	<b>28,9%</b>	<b>18,8%</b>	<b>8,6%</b>

#### [ 5 ] Concours d'accès aux corps d'enseignants du 2<sup>nd</sup> degré privé enseignement technologique et professionnel - session 2016

	Enseignement technologique		Enseignement professionnel	
	CAFEP - CAPET	CAER - CAPET	CAFEP - CAPLP	CAER - CAPLP
<b>Inscrits</b>	<b>60</b>	<b>31</b>	<b>125</b>	<b>97</b>
dont femmes	31	14	74	65
dont hommes	29	17	51	32
<b>Présents</b>	<b>22</b>	<b>23</b>	<b>56</b>	<b>81</b>
dont femmes	12	11	32	57
dont hommes	10	12	24	24
<b>Admis</b>	<b>5</b>	<b>2</b>	<b>12</b>	<b>16</b>
dont femmes	3	1	9	10
dont hommes	2	1	3	6
<b>Admis/Présents</b>	<b>22,7%</b>	<b>8,7%</b>	<b>21,4%</b>	<b>19,8%</b>
dont femmes	25,0%	9,1%	28,1%	17,5%
dont hommes	20,0%	8,3%	12,5%	25,0%
<b>National</b>	<b>10,4%</b>	<b>13,7%</b>	<b>22,1%</b>	<b>17,2%</b>

#### [ 6 ] Concours d'accès aux corps de personnel d'éducation et d'orientation - session 2016

	Éducation		Orientation	
	CPE externe	CPE Interne	COP externe	COP interne
<b>Inscrits</b>	<b>418</b>	<b>156</b>	<b>92</b>	<b>12</b>
dont femmes	305	111	81	11
dont hommes	113	45	11	1
<b>Présents</b>	<b>208</b>	<b>82</b>	<b>21</b>	<b>7</b>
dont femmes	160	62	16	7
dont hommes	48	20	5	0
<b>Admis</b>	<b>14</b>	<b>5</b>	<b>4</b>	<b>6</b>
dont femmes	12	4	0	6
dont hommes	2	1	4	0
<b>Admis/Présents</b>	<b>6,7%</b>	<b>6,1%</b>	<b>19,0%</b>	<b>85,7%</b>
dont femmes	7,5%	6,5%	0,0%	85,7%
dont hommes	4,2%	5,0%	80,0%	
<b>National</b>	<b>10,4%</b>	<b>4,2%</b>	<b>16,3%</b>	<b>55,1%</b>



## II. Carrière et mobilité

### 1.4. Concours de recrutement de personnels administratifs

**[ 8 ]** Les données de ce tableau concernent le recrutement en interne et en externe des personnels des filières administrative et médico-sociale, y compris les examens professionnels pour la filière administrative. Les concours externes sont plutôt sélectifs puisque le nombre d'admis est de 61 personnes pour 1 363 candidats présents, soit un taux de réussite global de 4,5%. Ce dernier est en hausse par rapport à la session 2015 (2,9%).

**[ 9 ]** Sur les 272 non titulaires qui se sont présentés aux concours externes, 17 candidats ont été admis, avec des taux de réussite de 6,1% pour la filière administrative et de 7,1% pour la filière médico-sociale.

#### •Définitions

CPE : Conseiller Principal d'Éducation

COP : Conseiller d'Orientation Psychologue



### [ 7 ] Concours d'accès au corps de personnels de direction et d'inspection - session 2016

	Direction			Inspection		
	Première classe - C1	Deuxième classe - C2	Total	IA-IPR	IEN	Total
<b>Inscrits</b>	<b>8</b>	<b>164</b>	<b>172</b>	<b>17</b>	<b>55</b>	<b>72</b>
dont femmes	4	92	96	8	28	36
dont hommes	4	72	76	9	27	36
<b>Présents</b>	<b>6</b>	<b>123</b>	<b>129</b>	<b>17</b>	<b>55</b>	<b>72</b>
dont femmes	3	80	83	8	28	36
dont hommes	3	43	46	9	27	36
<b>Admis</b>	<b>4</b>	<b>30</b>	<b>34</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>3</b>
dont femmes	2	16	18	1	0	1
dont hommes	2	14	16	1	1	2
<b>Taux d'admis</b>	<b>66,7%</b>	<b>24,4%</b>	<b>26,4%</b>	<b>11,8%</b>	<b>1,8%</b>	<b>4,2%</b>
dont femmes	66,7%	20,0%	21,7%	12,5%	0,0%	2,8%
dont hommes	66,7%	32,6%	34,8%	11,1%	3,7%	5,6%

### [ 8 ] Concours du personnel ATSS : filières administrative et médico-sociale - session 2016

	Filière administrative			Filière médico-sociale	
	Interne	Examen professionnel	Externe	Interne	Externe
Nombre de postes	194	57	182	8	26
Inscrits	761	148	2437	2	210
Présents	510	135	1191	2	172
Admis	45	18	47	0	14
<b>Taux d'admis</b>	<b>8,8%</b>	<b>13,3%</b>	<b>3,9%</b>	<b>0,0%</b>	<b>8,1%</b>

### [9] Concours du personnel ATSS : réussite des non-titulaires - session 2016

	Filière administrative		Filière médico-sociale	
	Interne	Externe	Interne	Externe
Inscrits	359	481	0	35
Présents	246	244		28
Admis	32	15		2
<b>Taux d'admis</b>	<b>13,0%</b>	<b>6,1%</b>		<b>7,1%</b>



## II. Carrière et mobilité

### 1.5. Concours et examens professionnalisés réservés (Loi Sauvadet)

Les concours et examens professionnalisés réservés ont été ouverts suite à la loi Sauvadet du 12 mars 2012, relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels. Cette loi prévoit des « recrutements réservés valorisant les acquis professionnels » pour les contractuels de droit public qui occupaient un emploi permanent au 31 mars 2011. Le public concerné a été élargi par décret du 3 août 2016 aux contractuels de droit public qui occupaient un emploi permanent au 31 mars 2013, et son application, initialement prévue jusqu'en mars 2016, a été prolongée jusqu'en mars 2018.

L'accès à la fonction publique de l'État est organisé selon :

- des examens professionnalisés réservés ;
- des concours réservés ;
- des recrutements réservés sans concours pour l'accès au premier grade des corps de catégorie C.

L'ensemble de ces recrutements sont fondés notamment sur la prise en compte des acquis de l'expérience professionnelle correspondant aux fonctions auxquelles destine le corps d'accueil sollicité par le candidat. Les épreuves consistent en l'élaboration d'un dossier de RAEP (Reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle) puis en une épreuve orale prenant appui sur ce même dossier.

**[ 10 ]** Dans le premier degré privé, sur 19 candidats présents à l'examen professionnalisé réservé pour les professeurs des écoles, 14 ont été admis pour 32 postes ouverts. Le taux admis/présents s'élève ainsi à 73,7%. Il n'y avait pas de poste dans l'académie de Lyon pour le 1<sup>er</sup> degré public.

**[ 11 ]** Au concours réservé pour les professeurs certifiés d'enseignement général du secteur public, sur 71 inscrits, 30 ont envoyé un dossier RAEP. Le taux admis/présents est de 26,7% alors qu'il est de 42,3% au niveau national.

À l'examen professionnalisé réservé pour les PLP du public, sur 51 inscrits, tous étaient présents. Le taux admis/présents est de 27,5%.

**[ 12 ]** Au concours réservé pour les professeurs certifiés d'enseignement général du secteur privé, sur 46 présents, 36 ont été admissibles, 22 ont été admis. Le taux admis/présents est de 47,8%, il est de 56,9% au niveau national.

À l'examen professionnalisé réservé pour les PLP, les 34 inscrits étaient présents. Le taux admis/présents est de 26,5%. Les autres taux doivent être interprétés avec prudence compte tenu du faible nombre de candidats présents.

#### •Définitions

Dossier de RAEP : dossier de Reconnaissance des Acquis de l'Expérience Professionnelle

PLP : Professeur de Lycée Professionnel

## [ 10 ] Recrutements réservés de la session 2016 - 1<sup>er</sup> degré

	Nombre de postes	Inscrits	Présents	Admis	Admis/Présents
Examen professionnalisé réservé professeurs des écoles PUBLIC	0	0	0	0	0,0%
Examen professionnalisé réservé professeurs des écoles PRIVÉ	32	19	19	14	73,7%

## [ 11 ] Recrutements réservés de la session 2016 - 2<sup>nd</sup> degré public

	Inscrits	Présents	Admissibles	Admis	Admis/Présents
Concours réservé professeurs certifiés d'enseignement général	71	30	16	8	26,7%
Concours réservé professeurs d'EPS	1	1	0	0	0,0%
Concours réservé professeurs certifiés d'enseignement technique	11	3	2	1	33,3%
Examen professionnalisé réservé PLP	51	51	26	14	27,5%
Concours réservé de recrutement de CPE	11	3	3	3	100,0%
Concours réservé de recrutement de COP	1	0	0	0	0,0%

## [ 12 ] Recrutements réservés de la session 2016 - 2<sup>nd</sup> degré privé

	Inscrits	Présents	Admissibles	Admis	Admis/Présents
Concours réservé professeurs certifiés d'enseignement général	78	46	36	22	47,8%
Concours réservé professeurs d'EPS	24	16	15	5	31,3%
Concours réservé professeurs certifiés d'enseignement technique	7	3	1	0	0,0%
Examen professionnalisé réservé PLP	34	34	15	9	26,5%

## [ 13 ] Recrutements réservés de la session 2016 - personnel ASS

	Nombre de postes	Inscrits	Présents	Admis	Admis/Présents
Concours réservé d'ADAENES	73	4	3	2	66,7%
Examen professionnalisé réservé de SAENES classe normale	21	2	1	0	0,0%
Examen professionnalisé réservé d'ADJENES 1 <sup>ère</sup> classe			non ouvert		
Examen professionnalisé réservé d'ADJENES 2 <sup>ème</sup> classe	17	6	6	4	66,7%
Concours réservé d'infirmier	1	3	3	0	0,0%
Concours réservé de médecin de l'éducation nationale	30	0			



## II. Carrière et mobilité

### 2. Promotions

La liste d'aptitude s'adresse au personnel titulaire de la fonction publique remplissant certaines conditions et permet le changement de corps. L'inscription sur les tableaux d'avancement concerne le personnel titulaire de la fonction publique et permet le changement de grade.

#### 2.1 Les enseignants du 1<sup>er</sup> degré

**[ 1 ]** L'accès au corps de professeurs des écoles pour les instituteurs résulte d'une décision de l'IA-DASEN prise après avis de la commission administrative paritaire départementale. Le contingent est défini par le ministère pour chacun des départements.

L'académie compte 148 instituteurs parmi les 16 225 enseignants du premier degré public. Ce corps est mis en extinction depuis 1990. La liste d'aptitude du personnel enseignant du premier degré public a permis le changement de corps de 27 personnes en 2015-2016.

**[ 2 ]** Tous les professeurs des écoles ayant atteint le 7<sup>ème</sup> échelon sont automatiquement inscrits sur le tableau d'avancement qui peut leur permettre d'atteindre le grade de professeurs des écoles «hors classe». 495 personnes ont été promues au grade de professeurs des écoles «hors classe» pour 2015-2016. 73,1 % des promus sont des femmes et les promus ont en moyenne 54 ans.

#### 2.2 Les enseignants du 2<sup>nd</sup> degré

**[ 3 ]** Le changement de corps répond à une décision ministérielle prise à partir de propositions académiques validées après avis de la commission administrative paritaire.

L'année 2015-2016 a vu la promotion de corps de 24 enseignants du second degré (dont 19 femmes) : 17 accèdent au corps des professeurs agrégés et 7 au corps des professeurs certifiés. Ce nombre de promus est en hausse par rapport à 2014-2015, où il y avait eu 19 promotions.

**[ 4 ]** À l'exclusion de la hors classe des agrégés, pour laquelle il fait des propositions au ministre, le recteur a compétence pour les changements de grade des autres corps enseignants. Le nombre de promotions est quant à lui fixé par le ministre. Les décisions sont validées après avis de la commission administrative paritaire. 576 enseignants du second degré public ont été promus par le biais du tableau d'avancement lors de l'année scolaire 2015-2016.

Le taux de femmes promues est plus important dans le grade hors classe certifiés, ce qui est à mettre en rapport avec le taux de femmes plus élevé dans ce corps au global (66,9% de femmes certifiées contre 60,1 % de femmes tous corps enseignant du 2<sup>nd</sup> degré public).

### [ 1 ] Listes d'aptitude du corps de professeur des écoles effectives au 1<sup>er</sup> septembre 2016

	Nombre de propositions départementales	Nombre de promus	dont femmes promues	% de femmes promues	Âge moyen des promus
Ain	7	7	7	100,0%	51,0
Loire	1	1	1	100,0%	48,0
Rhône	19	19	16	84,2%	52,3
<b>Académie</b>	<b>27</b>	<b>27</b>	<b>24</b>	<b>88,9%</b>	<b>51,8</b>

### [ 2 ] Tableaux d'avancement des enseignants du 1<sup>er</sup> degré effectifs au 1<sup>er</sup> septembre 2016

	Nombre de promus	dont femmes promues	% femmes promues	Âge moyen des promus
Ain	105	80	76,2%	54,0
Loire	130	87	66,9%	53,5
Rhône	260	195	75,0%	54,2
<b>Académie</b>	<b>495</b>	<b>362</b>	<b>73,1%</b>	<b>54,0</b>

### [ 3 ] Listes d'aptitude des enseignants du second degré effectives au 1<sup>er</sup> septembre 2016

	Nombre de propositions académiques	Nombre de promus	dont femmes promues	% de femmes promues	Âge moyen des promus	
Accès au corps des professeurs agrégés		61	17	14	82,4%	57,0
Liste d'aptitude statutaire certifiés		12	7	5	71,4%	44,4
Liste d'aptitude statutaire professeur d'EPS		0				

### [ 4 ] Tableaux d'avancement des enseignants du second degré effectifs au 1<sup>er</sup> septembre 2016

	Nombre de promouvables	Nombre de promus	% de promus	dont femmes promues	% de femmes promues	Âge moyen des promus
Hors classe des agrégés	1 872	102	5,4%	46	45,1%	51,2
Hors classe certifiés	5 029	331	6,6%	220	66,5%	49,8
Hors classe PEPS	682	47	6,9%	21	44,7%	48,6
Hors classe PLP	1 383	96	6,9%	41	42,7%	51,8
Hors classe PEGC	0	0				
Classe exceptionnelle PEGC	1	0				
Classe exceptionnelle CE EPS	0	0				
<b>Total académique enseignants</b>	<b>9 267</b>	<b>576</b>	<b>6,4%</b>	<b>344</b>	<b>57,6%</b>	<b>50,2</b>



## II. Carrière et mobilité

### 2.3 Le personnel DIEO

**[ 5 ]** La liste d'aptitude de l'année 2015-2016 a permis l'accès au corps de personnel de direction à 2 personnes pour 23 propositions, et aucun au corps des IA-IPR ou IEN.

**[ 6 ]** Pour le changement de grade des personnels d'éducation, la gestion est identique à celle des enseignants du second degré, le recteur valide les changements de grade, après avis de la commission administrative paritaire académique. 20 CPE ont été promus par le biais du tableau d'avancement pour 2015-2016.

En ce qui concerne les personnels de direction, d'inspection et d'orientation, le recteur fait des propositions mais n'a pas compétence pour les changements de grade. Cette année, 83 personnels (46 personnels de direction, 16 personnels d'inspection, 20 personnels d'éducation et 1 personnel d'orientation), ont été promus au titre des tableaux d'avancement.

### 2.4 Le personnel IATSS

Pour les personnels administratifs de catégorie A, le changement de corps répond à une décision ministérielle prise à partir de projets académiques. Il est de compétence académique pour l'ensemble des autres corps avec un nombre de promotions fixé par l'administration centrale. Les décisions sont prises après avis d'une commission administrative paritaire.

**[ 7 ]** Pour l'année 2015-2016, 27 changements de corps ont été effectués au titre de la liste d'aptitude, 16 pour la catégorie B et 11 pour la catégorie A. Le taux de promotion de 7,2 % est stable par rapport à l'an dernier. À noter que seulement 18,9% des promouvables candidatent.

Les ATRF (ITRF de catégorie C) s'inscrivent sur les listes d'aptitude directement auprès du ministère en charge de l'éducation nationale. Ils ne font donc pas partie des demandes gérées pour l'académie.

**[ 8 ]** Les tableaux d'avancement ont permis le passage au grade supérieur pour 311 personnels IATSS au cours de l'année scolaire 2015-2016 pour un total de 2 066 promouvables. Le taux de promus est de 15,1% en très légère baisse par rapport à 2014-2015 (15,3%).

L'âge moyen des promus au changement de grade est de 51 ans.

### [5] Listes d'aptitude au corps de personnel de direction et d'inspection effectives au 1<sup>er</sup> septembre 2016

	Nombre de propositions	Nombre de promus
Accès au corps des personnels de direction	23	2
Accès au corps des IA-IPR	0	0
Accès au corps des Inspecteurs de l'Éducation nationale (IEN)	9	0

### [6] Tableaux d'avancement des personnels de DIEO effectifs au 1<sup>er</sup> septembre 2016

	Nombre de promouvables	Nombre de candidats	Nombre de promus	Taux de promotion	dont femmes promues	% de femmes promues	Âge moyen des promus
Personnel de direction 1 <sup>ère</sup> Classe	102	102	28	27,5%	17	60,7%	51,8
Personnel de direction hors classe	92	92	18	19,6%	8	44,4%	57,8
IA-IPR hors classe	13	13	7	53,8%	3	42,9%	56,0
IEN hors classe	27	27	9	33,3%	5	55,6%	55,0
CPE hors classe	298	298	20	6,7%	15	75,0%	49,8
Directeur de CIO	2	2	1	50,0%	1	100,0%	41,0

### [7] Listes d'aptitude des personnels IATSS effectives au 1<sup>er</sup> septembre 2016

	Corps visé	Nombre de promouvables	Nombre de candidats	Nombre de promus	Taux de promotion	dont femmes promues	% de femmes promues	Âge moyen des promus
Catégorie A	Attachés d'Administration de l'État (AAE)	606	61	10	16,4%	8	80,0%	52,0
	Ingénieurs de Recherche (IGR)	7	7	0	0,0%			
	Ingénieurs d'Études (IGE)	3	3	1	33,3%	1	100,0%	53,0
	Assistants Ingénieurs (ASI)	21	21	0	0,0%			
	Sous-total Catégorie A	637	92	11	12,0%	9	81,8%	52,1
Catégorie B	SAENES	1 125	238	15	6,3%	13	86,7%	51,0
	Techniciens de recherche et de formation	216	43	1	2,3%	1	100,0%	49,0
	Sous-total Catégorie B	1 341	281	16	5,7%	14	87,5%	50,9
	<b>Total</b>	<b>1 978</b>	<b>373</b>	<b>27</b>	<b>7,2%</b>	<b>23</b>	<b>85,2%</b>	<b>51,4</b>

### [8] Tableaux d'avancement des personnels IATSS effectifs au 1<sup>er</sup> septembre 2016

		Nombre de candidats ou promouvables	Nombre de promus	Taux de promotion	dont femmes promues	% de femmes promues	Âge moyen des promus
Catégorie A	APAE	19	6	31,6%	1	16,7%	52,0
	Médecins 1 <sup>ère</sup> classe	2	2	100,0%	2	100,0%	58,0
	Infirmières classe supérieure	132	15	11,4%	12	80,0%	51,0
	Ingénieurs de recherche HC	0					
	Ingénieurs de recherche 1 <sup>ère</sup> classe	0					
	Ingénieurs d'études HC	1	0	0,0%			
	Ingénieurs d'études 1 <sup>ère</sup> classe	10	2	20,0%	2	100,0%	50,0
	Sous-total Catégorie A	164	25	15,2%	17	68,0%	51,7
Catégorie B	SAENES classe exceptionnelle	186	15	8,1%	12	80,0%	58,0
	SAENES classe supérieure	294	24	8,2%	21	87,5%	52,0
	Technicien de classe exceptionnelle	8	0	0,0%			
	Technicien de classe supérieure	32	1	3,1%	1	100,0%	44,0
	Sous-total Catégorie B	520	40	7,7%	34	85,0%	54,1
Catégorie C	Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	195	50	25,6%	45	90,0%	55,0
	Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	349	77	22,1%	67	87,0%	51,0
	Adjoint administratif 1 <sup>ère</sup> classe	87	32	36,8%	31	96,9%	50,0
	Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	209	32	15,3%	19	59,4%	45,0
	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	242	19	7,9%	12	63,2%	52,0
	Adjoint technique 1 <sup>ère</sup> classe	300	36	12,0%	24	66,7%	47,0
	Sous-total Catégorie C	1 382	246	17,8%	198	80,5%	50,4
	<b>Total</b>	<b>2 066</b>	<b>311</b>	<b>15,1%</b>	<b>249</b>	<b>80,1%</b>	<b>51,0</b>



## II. Carrière et mobilité

### 3. La mobilité des personnels

#### 3.1 Les enseignants du 1<sup>er</sup> degré

[ 1 ] La mobilité des enseignants du premier degré public comprend un mouvement interdépartemental, ainsi que des mutations internes à chaque département. Les mutations interdépartementales apportent, pour la campagne 2015-2016, un solde positif (+17 personnes) dans le département de la Loire, du fait d'arrivées plus nombreuses que les départs. Pour la première fois depuis plusieurs années, le Rhône enregistre un solde de -5 enseignants, l'Ain de -3.

[ 2 ] Dans le cadre du mouvement intradépartemental, 1 910 enseignants du premier degré public ont effectué une mobilité interne dans le Rhône, 478 dans l'Ain et 422 dans la Loire. Le nombre de personnes mutées est en diminution par rapport à l'année précédente (-316) alors que le nombre de candidatures est en hausse (+230).

[ 3 ] Après les résultats du mouvement interdépartemental, un mouvement complémentaire par voie d'exeat-ineat est organisé par les départements. Les exeat-ineat permettent de résoudre des situations particulières de rapprochement de conjoints non satisfaites ou inconnues au moment de la phase informatisée, de mutation du conjoint et de situations de handicap (de l'enseignant, de son conjoint ou d'un enfant reconnu handicapé ou gravement malade). Les demandes d'ineat sont plus nombreuses que les demandes d'exeat dans les 3 départements cette année et les taux de mutés dans le cadre de l'ineat, ont été plus réduits que les taux de mutés en exeat.

#### 3.2 Les enseignants du 2<sup>nd</sup> degré, d'éducation et d'orientation

La mobilité de cette catégorie de personnel comprend deux phases. Dans un premier temps, un mouvement interacadémique détermine les entrées et les sorties de l'académie. Dans un second temps sont décidées les affectations dans l'académie, pour le personnel entrant comme pour le personnel souhaitant muter à l'intérieur de l'académie.

[ 4 ] Le mouvement inter-académique 2016 du personnel enseignant, d'éducation et d'orientation a permis l'entrée dans l'académie de 798 personnes et le départ de 545 personnes, chiffres en baisse par rapport à 2015 : l'académie enregistre ainsi en 2015-2016 un solde positif de 253 personnes, toujours en augmentation par rapport aux années précédentes.

[ 5 ], [ 6 ] et [ 7 ] Aux côtés de ces 798 nouveaux arrivants dans l'académie, 756 personnes ont changé d'affectation à l'intérieur de l'académie. Ces derniers représentent un tiers des demandes de mobilité intra académique. 83,7% de l'ensemble des affectations prononcées se font sur un établissement, le reste des affectations aidant à pourvoir les zones de remplacement (ZR). Le poids des affectations en ZR est plus élevé dans l'Ain (20,6%) et dans la Loire (19,1%) que dans le Rhône (13,5%) ce qui marque la volonté académique de renforcer le potentiel de remplacement dans les départements (notamment l'Ain) connaissant des tensions lors des pics d'absence hivernaux.

#### [ 1 ] Mouvement interdépartemental des enseignants du 1<sup>er</sup> degré en 2015-2016

	Demandes de sorties	Sorties réalisées	Demandes d'entrées	Entrées réalisées	Solde entrées-sorties
Ain	216	45		42	-3
Loire	71	26	248	43	17
Rhône	400	117	598	112	-5

#### [ 2 ] Mouvement intradépartemental du personnel du 1<sup>er</sup> degré en 2015-2016

	Nombre de candidats	Nombre de mutés	% mutés/candidats
Ain	1 119	478	42,7%
Loire	1 182	422	35,7%
Rhône	3 268	1 910	58,4%
<b>Académie</b>	<b>5 569</b>	<b>2 810</b>	<b>50,5%</b>



### [ 3 ] Mouvement complémentaire du personnel du 1<sup>er</sup> degré en 2015-2016

	Ineat			Exeat		
	Nombre de demandes	Nombre de mutés	% mutés/candidats	Nombre de demandes	Nombre de mutés	% mutés/candidats
Ain	72	14	19,4%	26	6	23,1%
Loire	86	1	1,2%	25	13	52,0%
Rhône	131	33	25,2%	117	41	35,0%
<b>Académie</b>	<b>289</b>	<b>48</b>	<b>16,6%</b>	<b>168</b>	<b>60</b>	<b>35,7%</b>

### [ 4 ] Mouvement interacadémique du personnel enseignant, d'éducation et d'orientation du 2<sup>nd</sup> degré en 2015-2016

	Entrants	Sortants	Solde
Titulaires	400	175	225
Stagiaires	398	370	28
<b>Total</b>	<b>798</b>	<b>545</b>	<b>253</b>

### [ 5 ] Type d'affectation à l'issue de la mobilité en 2015-2016

	Participants	Nombre de mutations réalisées	% mutés/participants	Nombre d'affectations en établissement	% affectations en établissement	Nombre d'affectations en ZR
Entrants dans l'académie	798	798	100,0%	618	77,4%	180
Personnel déjà dans l'académie	2 300	756	32,9%	683	90,3%	73
<b>Personnel enseignant, d'éducation et d'orientation</b>	<b>3 098</b>	<b>1 554</b>	<b>50,2%</b>	<b>1 301</b>	<b>83,7%</b>	<b>253</b>

### [ 6 ] Département d'affectation à l'issue de la mobilité en 2015-2016

	Académie	Ain	Loire	Rhône
Entrants dans l'académie	798	204	168	426
Personnel déjà dans l'académie	756	135	215	406
<b>Personnel enseignant, d'éducation et d'orientation</b>	<b>1 554</b>	<b>339</b>	<b>383</b>	<b>832</b>
Part des affectations en établissement	83,6%	79,4%	80,9%	86,5%

### [ 7 ] Taux de satisfaction des personnels mutés selon leur vœux en 2015-2016

	Mutés	Sur vœu de rang 1		Sur vœu de rang 2		Sur vœu de rang 3 à 5	
		Eff	%	Eff	%	Eff	%
Titulaires	1 149	344	29,9%	179	15,6%	209	18,2%
Stagiaires	405	130	32,1%	22	5,4%	41	10,1%
<b>Personnel enseignant, d'éducation et d'orientation</b>	<b>1554</b>	<b>474</b>	<b>30,5%</b>	<b>201</b>	<b>12,9%</b>	<b>250</b>	<b>16,1%</b>



## II. Carrière et mobilité

[ 8 ] Une partie du mouvement, portant sur une cartographie de postes spécifiques, arrêtée par la rectrice, donne lieu à une affectation hors barème, après examen des candidatures par les corps d'inspection et éventuellement les chefs d'établissement. Par ailleurs, 319 affectations ont été prononcées en établissement relevant de l'éducation prioritaire ou de la politique de la ville, dont 144 dans des établissements relevant du programme REP+.

Par ailleurs, certains postes sont identifiés comme spécifiques car les services d'enseignement correspondants requièrent des compétences particulières qui ne sont pas nécessairement détenues par tous les enseignants du corps considéré, ou parce que le contexte d'enseignement suppose une adéquation forte entre le profil de l'agent et le poste.

Il existe un mouvement spécifique national qui permet d'élargir le vivier potentiel de candidats au-delà des ressources de l'académie pour pourvoir les postes en classes préparatoires, en sections internationales ou dans certaines filières artistiques. 56 affectations sur postes spécifiques ont eu lieu en 2015-2016.

### 3.3 Le personnel de direction et d'inspection

[ 9 ] Pour le personnel de direction, le solde du mouvement interacadémique est négatif en 2016 pour l'académie (-9 personnes) contrairement à l'an passé où le solde était positif de 6 personnes.

Pour le personnel d'inspection, l'académie enregistre un solde positif pour les IA-IPR (+3) et pour les IEN (+7).

### 3.4 Le personnel IATSS

[ 10 ] et [ 11 ] Les données disponibles portent sur le mouvement des personnels des filières administrative, technique en EPLE et médico-sociale.

Comme les années précédentes, le mouvement interacadémique a un impact relativement faible (-13 personnes). La mobilité interne à l'académie a concerné 177 personnes, dont 123 dans la filière administrative.

## [ 8 ] Les affectations sur postes avec spécificité en 2015-2016

	Affectations sur poste spécifique	Affectations en établissement relevant de l'Éducation prioritaire		
		REP+	REP	Politique de la ville
Titulaires	50	97	66	43
Stagiaires	6	47	45	21
<b>Personnel enseignant, d'éducation et d'orientation</b>	<b>56</b>	<b>144</b>	<b>111</b>	<b>64</b>

## [ 9 ] Mouvement interacadémique des personnels de direction et d'inspection en 2015-2016

	Entrants	Sortants	Solde
Personnel de direction	15	24	-9
IA-IPR	5	2	3
IEN	10	3	7

## [ 10 ] Mouvement interacadémique des personnels IATSS en 2015-2016

	Entrants	Sortants	Solde
Catégorie A	5	10	-5
Catégorie B	2	6	-4
Catégorie C	4	8	-4

Ne sont pas concernés les personnels des filières technique (ITRF) et ouvrière

## [ 11 ] Mouvements déconcentrés des personnels IATSS en 2015-2016

	Candidats à la mutation	Candidats mutés	% mutés/ candidats	
Filière administrative	Catégorie A	60	20	33,3%
	Catégorie B	111	27	24,3%
	Catégorie C	234	76	32,5%
Filière technique EPLE	45	25	55,6%	
Filière médico-sociale	Infirmières	104	25	24,0%
	Assistantes sociales	11	4	36,4%



## II. Carrière et mobilité

### 4. Fins de fonctions et départs en retraite

#### 4.1 Les enseignants du 1<sup>er</sup> degré public

**[ 1 ]** Sur la période allant du 1<sup>er</sup> novembre 2015 au 31 octobre 2016, ont été enregistrées 357 fins de fonctions d'enseignants du premier degré pour l'académie. Ce chiffre inclut les départs en retraite, les causes diverses de fins de fonctions (démissions, radiations, décès, etc.).

L'âge moyen de départ à la retraite se situe à 59,1 ans (contre 58,7 ans en 2014-2015) pour le personnel enseignant du premier degré public. Il se situe à un niveau plus faible dans le département de la Loire (58,8 ans) mais est, lui aussi, en augmentation.

Parmi ces fins de fonctions définitives, on dénombre 28 personnes qui étaient préalablement en congé de longue durée.

#### 4.2 Les enseignants et les personnels de direction, d'inspection, d'éducation et d'orientation du second degré public

**[ 2 ]** Les enseignants du second degré sont 437 à avoir cessé leurs fonctions dans l'académie de Lyon entre le 1<sup>er</sup> novembre 2015 et le 31 octobre 2016. Les départs en retraite ont été au nombre de 395, contre 381 un an auparavant. Pour cette catégorie de personnel, l'âge moyen de départ à la retraite s'élève à 62,3 ans, soit plus de trois années de plus que pour les enseignants du premier degré. Cet écart s'explique en raison de la possibilité encore offerte aux professeurs des écoles ayant exercé au moins quinze ans comme instituteur de bénéficier d'un départ anticipé au titre de l'appartenance à un corps de la catégorie active.

Les enseignants du second degré sont 42 à avoir cessé leur fonction pour causes diverses, dont un pour démission avec indemnité de départ volontaire.

Le personnel de direction comptabilise 4 départs à la retraite. L'âge moyen de départ à la retraite est de 63,8 ans. Cet âge moyen de départ est plus important que celui des 19 personnels de l'éducation et de l'orientation.

#### 4.3 Le personnel IATSS

**[ 3 ]** Sur la même période, 171 agents IATSS ont mis fin à leurs fonctions dans l'académie de Lyon. La majorité (151) est partie en retraite : leur âge moyen était de 61,9 ans. Sur l'exercice précédent, 164 fins de fonction étaient liées à ce motif.

### [ 1 ] Fins de fonctions du personnel enseignant du 1<sup>er</sup> degré en 2015-2016

	Académie	Ain	Loire	Rhône
Retraite	294	64	54	176
Cessation de fonctions pour causes diverses (ex. : démission, radiation, décès, etc.)	63	13	2	48
<b>Total</b>	<b>357</b>	<b>77</b>	<b>56</b>	<b>224</b>

### [ 2 ] Fins de fonction du personnel enseignant, de direction, d'inspection, d'éducation et d'orientation du 2<sup>nd</sup> degré en 2015-2016

	Personnel enseignant	Personnel de direction	Personnel d'inspection	Personnel d'éducation et d'orientation	Total	Âge moyen
Retraite	395	4	0	19	418	62,3
Cessation de fonctions pour causes diverses (ex. : démission, radiation, décès, etc.)	42	0	0	0	42	48,9
<b>Total</b>	<b>437</b>	<b>4</b>		<b>19</b>	<b>460</b>	<b>61,1</b>

### [ 3 ] Fins de fonctions définitives du personnel IATSS en 2015-2016

	Effectif	Âge moyen
Retraite	151	61,9
Cessation de fonctions pour causes diverses (ex. : démission, radiation, décès, etc.)	20	52
<b>Total</b>	<b>171</b>	<b>60,7</b>



## II. Carrière et mobilité

### 5. Rémunérations

#### 5.1. Les rémunérations indiciaires

Avertissement : ce chapitre sur les rémunérations prend en compte les agents titulaires et non titulaires rémunérés sur crédits d'État et ayant un indice, base de calcul de la rémunération brute. Sont ici exclus les assistants d'éducation et le personnel exerçant dans les établissements d'enseignement supérieur. La source utilisée est l'entrepôt de données BSA.

L'indice présenté ici est l'indice nouveau majoré. Un point d'indice représente une valeur brute mensuelle de 4,63 euros. Les rémunérations s'entendent hors rémunérations accessoires.

**[ 1 ]** Les enseignants du secteur public perçoivent une rémunération moyenne correspondant à un indice de 533 points dans le 1<sup>er</sup> degré, et de 593 points dans le 2<sup>nd</sup> degré. Les traitements sont, en moyenne, moins élevés dans le secteur privé, avec respectivement 509 et 526 points. Les indices moyens des enseignants ont tous légèrement augmenté depuis l'année précédente, ce qui est lié à la répartition des personnels dans les différents corps (+3,6% d'agrégés dans le public par exemple).

Les personnels d'éducation et d'orientation détiennent un indice moyen de 582 points. Les personnels de direction (855 points) et d'inspection (851 points) présentent les valeurs moyennes les plus élevées de rémunération, et les IATSS (412 points) la plus faible, en raison du pourcentage élevé d'agents de catégorie C. Cet indice moyen est même en baisse par rapport à l'an dernier, ce qui s'explique largement par l'augmentation des effectifs des non-titulaires.

L'analyse ne peut cependant se résumer aux seules valeurs moyennes, celles-ci étant assez sensibles aux rémunérations élevées. Il est utile de les compléter par l'examen des valeurs médianes et des premiers et neuvièmes déciles (cf. définitions). L'amplitude entre le premier et le neuvième décile est plus importante dans le secteur privé, aussi bien pour les enseignants du 1<sup>er</sup> que du 2<sup>nd</sup> degré, principalement en raison de salaires plus faibles en début de carrière.

Parmi les personnels IATSS, 10% ont une rémunération de moins de 324 points, mais 50% se situent au-dessus de 376 points. L'indice moyen des IATSS non-titulaires est en baisse en raison du recrutement d'apprentis qui sont rémunérés à moins de 100 points d'indice.

**[ 2 ]** Dans le secteur public, 10,3% des agents perçoivent un traitement correspondant à moins de 400 points d'indice, soit environ 1 850 euros. Cette proportion est en hausse sur les 2 dernières années où elle s'élevait respectivement à 7,4% et 8,9% des agents du secteur public en 2013-2014 et 2014-2015. 13,8% de ces derniers perçoivent l'équivalent de 700 points ou plus, soit plus de 3 200 euros, proportion également en hausse par rapport à l'an dernier (13,0%). La tranche la plus représentée, celle des 400 à 499 points, représente un peu moins de 30% du personnel.

**[ 3 ]** Les indices médians des trois catégories A, B et C sont, dans le secteur public, de 561, 422 et 339. Les rémunérations au sein de la catégorie A sont assez différenciées puisque l'amplitude entre le premier et le neuvième décile est de 296 points, amplitude qui s'accroît par rapport à 2014-2015, le premier décile s'établissant cette année à 445 pour 458 l'an passé.

Comme en 2014-2015, l'indice médian des non titulaires est de 367 avec un premier décile à 309 points.

#### •Définitions

Indice médian : indice tel que 50% des agents perçoivent un traitement supérieur à sa valeur et 50% un traitement inférieur.

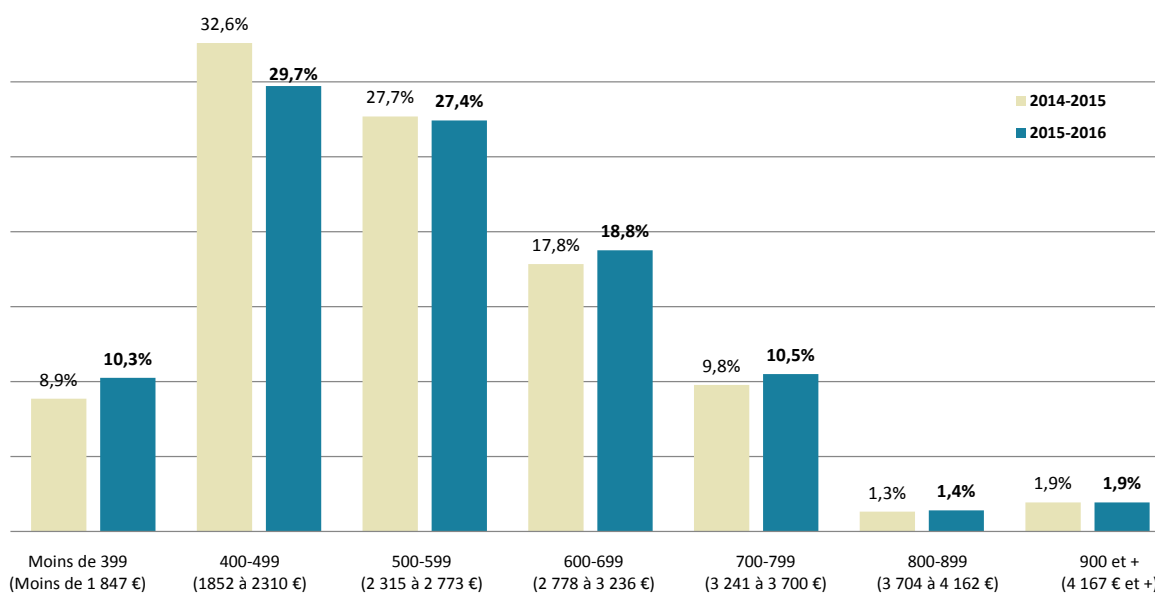
Premier décile : indice tel que 10% des agents perçoivent un traitement inférieur à sa valeur.

Dernier (ou neuvième) décile : indice tel que 10% des agents perçoivent un traitement supérieur à sa valeur.

### [1] Situation indiciaire de l'ensemble des personnels de l'académie en 2015-2016

	Indice moyen	Indice médian	Premier décile	Dernier décile	Rappel indice moyen 2013-2014	Évolution
Enseignants du 1 <sup>er</sup> degré public	533	531	445	628	531	0,3%
Enseignants du 2 <sup>nd</sup> degré public	593	567	445	783	587	1,1%
Enseignants du 1 <sup>er</sup> degré privé	509	495	373	612	501	1,5%
Enseignants du 2 <sup>nd</sup> degré privé	526	531	335	741	524	0,5%
Personnel IATSS	412	376	324	562	421	-2,2%
<i>Catégorie A</i>	558	529	424	768	554	0,7%
<i>Catégorie B</i>	419	400	335	519	421	-0,5%
<i>Catégorie C</i>	354	339	325	407	353	0,3%
<i>Non titulaires</i>	274	309	61	332	334	-18,0%
Personnel de direction	855	883	687	1 058	850	0,6%
Personnel d'inspection	851	821	711	1 058	848	0,4%
Personnel d'éducation et d'orientation	582	567	458	741	576	1,1%

### [2] Répartition des personnels du secteur public selon leur tranche d'indice de rémunération



### [3] Situation indiciaire des personnels du secteur public par catégorie en 2015-2016

	Indice moyen	Indice médian	Premier décile	Dernier décile	Rappel indice moyen 2014-2015	Évolution
<b>Titulaires</b>	563	531	432	741	560	0,5%
<i>Catégorie A</i>	575	561	445	741	571	0,8%
<i>Catégorie B</i>	433	422	345	519	437	-0,9%
<i>Catégorie C</i>	354	339	325	407	353	0,3%
<b>Non titulaires</b>	352	367	309	416	369	-4,6%
<b>Total</b>	556	531	386	741	554	0,4%



## II. Carrière et mobilité

[ 4 ] Les indices moyens des enseignants du secteur public s'étalent de 366 pour les non titulaires du premier degré, à 899 pour les professeurs de chaire supérieure. Les professeurs des écoles, les professeurs certifiés et les professeurs de lycée professionnel (PLP), rémunérés sur la même grille indiciaire, présentent cependant des différences importantes d'indices moyens (respectivement 534, 575 et 591). Ces différences sont essentiellement liées à la pyramide des âges, l'âge moyen des PLP dans l'académie (47,4 ans) étant supérieur à celui des certifiés (44,3 ans), lui-même plus élevé que celui des professeurs des écoles (41,6 ans). L'âge moyen moins élevé de ces derniers s'explique en partie par les différences d'âge de départs en retraite (cf. partie précédente).

L'indice moyen des professeurs agrégés est de 717 points. Les professeurs de chaire supérieure bénéficient en moyenne de 182 points supplémentaires par rapport aux professeurs agrégés ; cependant, l'écart est nul sur le dernier décile, qui est égal à 963 points pour les deux corps.

Sauf pour une minorité de corps, l'indice moyen des hommes est le plus souvent supérieur à l'indice moyen des femmes. L'écart de rémunération atteint même - 5,8% pour les femmes professeurs des écoles du 1<sup>er</sup> degré public, corps dans lequel on compte 84,6% de femmes.

Si l'on examine le dernier décile, correspondant aux rémunérations des 10% des personnels les mieux rémunérés, l'écart hommes-femmes est également assez variable :

- nul pour les professeurs de chaire supérieure, les professeurs d'EPS, les PLP, les AE-CE, les maîtres auxiliaires et les enseignants contractuels ;
- plus élevé pour les professeurs agrégés (47 points soit - 4,9%), les certifiés (42 points soit - 5,4%), les professeurs des écoles enseignant dans le 2<sup>nd</sup> degré (121 points soit -15,6%) et les PEGC (42 points soit 5,7% en faveur des femmes cette fois).

### 5.2. Les indemnités

Le RIFSEEP ou régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel, est le nouvel outil indemnitaire de référence qui remplace la plupart des primes et indemnités existantes dans la fonction publique de l'État. L'intégration des corps et emplois dans le nouveau dispositif se fait selon un mécanisme d'adhésion débuté en septembre 2015, et qui s'achèvera en septembre 2017 pour le ministère en charge de l'éducation nationale.

[ 5 ] Les indemnités complémentaires à la rémunération indiciaire présentées ci-contre correspondent à des montants bruts annuels et par personne, hors supplément familial de traitement et hors indemnité de résidence. Les heures supplémentaires sont incluses.

Les montants moyens des indemnités des enseignants du secteur privé sont moins élevés, différence déjà observée lors de l'analyse des situations indiciaires.

Les enseignants du 2<sup>nd</sup> degré ont un régime indemnitaire plus favorable que leurs homologues du 1<sup>er</sup> degré avec des montants moyens plus élevés dans le secteur public. Cet écart s'est cependant réduit au cours des dernières années.

Les montants moyens des indemnités des enseignants du 1<sup>er</sup> degré ont ainsi progressé de près de 15% en 2015-2016, tandis que ceux des enseignants du 2<sup>nd</sup> degré public étaient stables par rapport à l'année précédente.

Dans le 2<sup>nd</sup> degré, les heures supplémentaires constituent près de la moitié des indemnités.

Les médecins de l'éducation nationale et les médecins-conseillers techniques ont bénéficié d'une revalorisation de leur régime indemnitaire à partir de la rentrée 2015. C'est cette revalorisation qui explique que le montant moyen des indemnités des IATSS de catégorie A est en augmentation de plus de 6% par rapport à 2014-2015.

Les catégories B et C des IATSS ont un régime indemnitaire lui aussi plus favorable par rapport à 2014-2015 mais dans une proportion moindre avec respectivement +1,7% et +3,1%.



#### [ 4 ] Situation indiciaire des enseignants du secteur public en 2015-2016

	Indice moyen	Indice médian	Premier décile	Dernier décile	Indice moyen hommes	Indice moyen femmes	Dernier décile hommes	Dernier décile femmes
<b>Enseignants dans le premier degré</b>								
Professeurs des écoles	534	531	445	628	561	529	725	612
Instituteurs	505	515	469	535,2	518	503	538	532
Non titulaires	366	367	367	367	368	366	370	367
<b>Enseignants dans le second degré</b>								
Professeur de chaire supérieure	899	963	821	963	907	883	963	963
Professeurs agrégés	717	734	561	963	720	713	963	916
Professeurs certifiés	575	567	458	741	580	572	783	741
Professeurs d'EPS	584	567	458	783	577	592	783	783
PLP	591	567	467	783	594	589	783	783
Instituteurs et professeurs des écoles	575	567	467	741	601	554	783	662
PEGC	712	741	664	783	728	706	741	783
AE-CE	687	695	664	741	681	692	741	741
Maîtres auxiliaires	417	416	395	447	422	415	447	447
Professeurs contractuels	376	367	367	410	373	378	410	410

#### [ 5 ] Indemnités brutes des personnels payés par l'académie en 2015-2016

	Indemnités moyennes	Dont heures supplémentaires	Indemnités médianes	Premier décile	Dernier décile
<b>Enseignants du 1<sup>er</sup> degré public</b>	1 542 €	95 €	858 €	300 €	3 439 €
<b>Enseignants du 2<sup>nd</sup> degré public</b>	4 874 €	2 326 €	4 125 €	660 €	9 292 €
<b>Enseignants du 1<sup>er</sup> degré privé</b>	555 €	56 €	400 €	200 €	1 235 €
<b>Enseignants du 2<sup>nd</sup> degré privé</b>	3 912 €	1 848 €	3 248 €	625 €	7 448 €
<b>Personnel IATSS</b>					
Catégorie A	6 688 €		5 385 €	1 673 €	12 875 €
Catégorie B	4 240 €		4 219 €	2 792 €	5 957 €
Catégorie C	2 728 €		2 673 €	2 267 €	3 289 €
Non titulaires	413 €		244 €	29 €	1 147 €
<b>Personnel de direction</b>	5 387 €		5 160 €	3 450 €	8 013 €
<b>Personnel d'inspection</b>	11 860 €		11 358 €	9 247 €	14 239 €
<b>Personnel d'éducation et d'orientation</b>	2 160 €	150 €	1 800 €	584 €	4 131 €



## III. Vie du personnel

### 1. Lieux d'exercice

#### 1.1 Enseignants dans le premier degré

[ 1 ] En 2015-2016, dans le premier degré public, 14 097 enseignants soit 86,9%, sont affectés sur des fonctions d'enseignement (hors remplacement) : 85,1% dans les écoles, 1,7% dans les établissements médico-sociaux (principalement dans le département du Rhône) et 0,1% au CNED ou à la MDPH. Il est à noter que 494 instituteurs et professeurs des écoles exercent dans le second degré (tableau [3]), principalement en SEGPA et EREA.

Au sein des écoles du premier degré, 97,8% des enseignants exercent en écoles maternelles et primaires, 2,1% exercent dans les écoles d'application et 0,1% en école spécialisée.

Les enseignants affectés au remplacement représentent 8,5% des effectifs (7,9% en 2014-2015) et l'affectation sur des fonctions support 4,6%.

[ 2 ] Dans le secteur privé, les enseignants sont 95,6% à exercer dans les écoles du premier degré, les autres enseignants sont dans des établissements médico-sociaux. Le secteur privé, bien qu'assurant le remplacement des enseignants absents, ne dispose pas de personnels enseignants nommés sur zone de remplacement. Le nombre d'enseignants remplaçants n'est donc pas identifiable en tant que tel.

#### 1.2. Enseignants dans le second degré

[ 3 ] Sur les 17 165 enseignants dans le second degré public, 45,7% ont leur affectation principale dans un collège public de l'académie, 34,3% dans un lycée, 12,0% dans un lycée professionnel et 0,8% en EREA. Il est à noter que 73,3% des professeurs agrégés sont affectés en lycée.

L'affectation sur zone de remplacement représente quant à elle 5,7% des effectifs d'enseignants, ce qui est en baisse par rapport aux années précédentes.

[ 4 ] Dans le secteur privé, près de la moitié des enseignants sont affectés en collège (49,1%) contre 33,9% en lycée général ou technologique et 16,7% en lycée professionnel. Comme dans le premier degré, le nombre d'enseignants remplaçants n'est pas identifiable en tant que tel.

#### •Définitions

École spécialisée : l'École Spécialisée des Enfants Malades (ESEM), est une école publique de l'Éducation nationale mise à disposition des différents hôpitaux pédiatriques lyonnais.

École d'application : il s'agit d'une école élémentaire ou maternelle qui participe en plus à la formation des professeurs des écoles.

Services académiques : ils sont composés du rectorat, des DSDEN, des circonscriptions des IEN et des CIO.

REP+ : Réseaux d'éducation prioritaire renforcée. Ce sont les réseaux qui connaissent les plus grandes concentrations de difficultés sociales ayant des incidences fortes sur la réussite scolaire.

REP : Réseaux d'éducation prioritaire, plus mixtes socialement que les REP+, qui regroupent les réseaux des collèges et écoles rencontrant des difficultés sociales plus significatives que celles des collèges et écoles situés hors éducation prioritaire

## [ 1 ] Répartition des enseignants du 1<sup>er</sup> degré public par établissement d'affectation en 2015-2016

	Académie	Ain	Loire	Rhône
Écoles du premier degré	13 810	2977	2985	7848
Remplacement	1 377	327	331	719
Établissements médico-sociaux	278	44	48	186
Services académiques	751	124	144	483
Autres types d'établissement*	9		2	7
<b>Total</b>	<b>16 225</b>	<b>3 472</b>	<b>3 510</b>	<b>9 243</b>

### Zoom sur les écoles du 1<sup>er</sup> degré

Écoles maternelles et primaires	13 509	2911	2942	7656
Écoles d'application	284	66	43	175
École spécialisée	17			17

\* MDPH et CNED

## [ 2 ] Répartition des enseignants du 1<sup>er</sup> degré privé par établissement d'affectation en 2015-2016

	Académie	Ain	Loire	Rhône
Écoles du 1 <sup>er</sup> degré	2 576	328	795	1453
Établissements médico-sociaux	119	28	38	53
<b>Total</b>	<b>2 695</b>	<b>356</b>	<b>833</b>	<b>1 506</b>

## [ 3 ] Répartition des enseignants du 2<sup>nd</sup> degré public selon le type d'établissement d'affectation

	Collèges (y compris SEGPA)	Lycées	Lycées professionnels	Erea	Zone de remplacement	Services académiques	Autres*	Tous types
Chaires supérieures		119						119
Instituteurs et professeurs des écoles	374	6	14	62		7	31	494
Agrévés	574	1 962	16		115	9	1	2 677
Professeurs d'EPS	761	192	96	5	90	8		1 152
Certifiés	5 533	3 057	74	11	597	40	25	9 337
Adjointes et chargés d'enseignement	24	7	7		1	2		41
PEGC.	65				4			69
PLP	115	348	1 697	54	178	3	8	2 403
<b>Total titulaires et stagiaires</b>	<b>7 446</b>	<b>5 691</b>	<b>1 904</b>	<b>132</b>	<b>985</b>	<b>69</b>	<b>65</b>	<b>16 292</b>
Maîtres auxiliaires	54	14	15	1			2	86
Enseignants contractuels	345	188	142	5		82	25	787
<b>Non titulaires</b>	<b>399</b>	<b>202</b>	<b>157</b>	<b>6</b>		<b>82</b>	<b>27</b>	<b>873</b>
<b>Total général</b>	<b>7 845</b>	<b>5 893</b>	<b>2 061</b>	<b>138</b>	<b>1970</b>	<b>151</b>	<b>92</b>	<b>17 165</b>

\*Autres : Etab. médico-éducatifs, Greta, CNED, etc...

## [ 4 ] Répartition des enseignants du 2<sup>nd</sup> degré privé par grade et par établissement d'affectation en 2015-2016

	Agrévés et chaires sup.	certifiés	Professeurs d'EPS	Chargés et adjoints d'ens.	Instituteurs - professeurs des écoles	PEGC	PLP	Maîtres auxiliaires	Total
Collèges et SEGPA	41	2 002	296	42	25	2	8	674	3 090
Lycées	310	1 347	52	11	3		93	313	2 129
Lycées professionnels		41	44	6	2		612	344	1 049
Autres*		8	1					10	19
<b>Total</b>	<b>351</b>	<b>3 398</b>	<b>393</b>	<b>59</b>	<b>30</b>	<b>2</b>	<b>713</b>	<b>1 341</b>	<b>6 287</b>

\* Autres : Etablissements médico-éducatifs



## III. Vie du personnel

### 1.3. Affectation en Éducation prioritaire

**[ 5 ]** Dans l'académie de Lyon, l'éducation prioritaire (établissements des réseaux REP et REP+) représente 16,2% des écoles publiques du premier degré et 21,4% des élèves. 3 178 enseignants (y compris titulaires remplaçants) exercent dans ces écoles, soit 19,6% d'entre eux. L'âge moyen de ces enseignants (38,9 ans) est inférieur à celui de leurs homologues affectés hors éducation prioritaire (42,3 ans).

Dans le second degré, 14,0% des établissements publics et 11,5% des élèves relèvent des collèges de l'éducation prioritaire. 1 826 enseignants, soit 10,6%, exercent dans ces établissements. 1 207 sont des professeurs certifiés, 172 des professeurs d'EPS, 138 des agrégés, et on compte également 118 professeurs des écoles. 12,9% des certifiés et 14,9% des professeurs d'EPS exercent en éducation prioritaire. Tous corps confondus, leur âge moyen est de 40,2 ans ; il est inférieur de 5 ans à celui de leurs homologues affectés hors éducation prioritaire. Cependant les PEGC, PLP et adjoints d'enseignement en éducation prioritaire ont un âge moyen supérieur.

### 1.4. Personnel de direction, d'inspection, d'éducation ou d'orientation

**[ 6 ]** Sur les 582 personnels de direction, 62,5% ont leur affectation principale dans un collège, 24,9% dans un lycée et 11,0% dans un lycée professionnel. Plus de la moitié des personnels d'éducation exercent dans un collège (50,9%), pour 31,1% dans un lycée, 13,8% dans un lycée professionnel et 2,7% sont affectés sur zone de remplacement.

### 1.5. Personnels IATSS

**[ 7 ]** Le personnel IATSS est affecté à 36,1% dans les établissements du second degré public et à 37,2% dans les établissements de l'enseignement supérieur. Les services académiques en représentent 23,0% et les autres types d'établissements publics 3,7%.

## [ 5 ] Affectation en Éducation prioritaire (EP) des enseignants du secteur public par corps en 2015-2016

	En Éducation prioritaire			Hors Éducation prioritaire		
	Effectifs	Part en EP	Âge moyen	Effectifs	Part hors EP	Âge moyen
Instituteurs	19	12,8%	52,8	129	87,2%	51,6
Professeurs contractuels	1	1,0%	***	98	99,0%	32,7
Professeurs des écoles	3 158	19,8%	38,8	12 820	80,2%	42,3
<b>Total 1<sup>er</sup> degré</b>	<b>3 178</b>	<b>19,6%</b>	<b>38,9</b>	<b>13 047</b>	<b>80,4%</b>	<b>42,3</b>
Professeurs agrégés	138	5,2%	37,9	2 539	94,8%	45,1
Chaires supérieures				119	100,0%	53,1
Professeurs certifiés	1 207	12,9%	39,9	8 130	87,1%	44,9
Professeurs d'EPS	172	14,9%	38,6	980	85,1%	44,4
PEGC	8	11,6%	60,9	61	88,4%	59,6
PLP	40	1,7%	49,7	2 363	98,3%	47,4
Instituteurs et Prof. écoles	118	23,9%	43,4	376	76,1%	45,7
Maîtres auxiliaires	9	10,5%	50,1	77	89,5%	52,0
AE-CE	4	9,8%	62,5	37	90,2%	58,7
Contractuels	130	16,6%	38,8	651	83,4%	38,8
<b>Total 2<sup>nd</sup> degré</b>	<b>1 826</b>	<b>10,6%</b>	<b>40,2</b>	<b>15 333</b>	<b>89,4%</b>	<b>45,2</b>

\*\*\* Secret statistique (effectif < 3)

## [ 6 ] Répartition du personnel DIEO par type d'établissement en 2015-2016

	Collèges	EREA	Lycées	Lycées Pro.	Zone de remplacement	Services académiques	Autres types d'étab.	Tous types
Direction	364	3	145	64		4	2	582
Inspection						147		147
Éducation	262	3	160	71	14	3	2	515
Orientation					2	145		147

## [ 7 ] Répartition des personnels IATSS par filière et type d'établissement en 2015-2016

	Administrative	Technique	Santé-sociale	Ouvrière	Total
<b>Second degré</b>					
Collèges	621	46	230		897
Lycées professionnels	145	1	43		189
Lycées	542	233	91		866
EREA	10		6		16
<b>Total</b>	<b>1 318</b>	<b>280</b>	<b>370</b>	<b>0</b>	<b>1 968</b>
<b>Supérieur</b>					
Universités et Services communs	831	867	16	8	1 722
Écoles d'ingénieurs	60	235	4		299
Autres écoles post-bac non universitaires	3	6		1	10
<b>Total</b>	<b>894</b>	<b>1 108</b>	<b>20</b>	<b>9</b>	<b>2 031</b>
<b>Services académiques</b>					
Rectorat	474	114	6	6	600
DSDEN	291	17	225	10	543
IEN	58				58
Services d'information : CIO	53				53
<b>Total</b>	<b>876</b>	<b>131</b>	<b>231</b>	<b>16</b>	<b>1 254</b>
<b>Autres</b>					
Établissements publics (CFA, CNED, CROUS, etc.)	170	15	11		196
Jeunesse et sports	7				7
<b>Total</b>	<b>177</b>	<b>15</b>	<b>11</b>	<b>0</b>	<b>203</b>
<b>Ensemble</b>	<b>3 265</b>	<b>1 534</b>	<b>632</b>	<b>25</b>	<b>5 456</b>



## III. Vie du personnel

### 2. Modalités d'affectation

Les personnels titulaires du secteur public sont principalement affectés à titre définitif sur leur poste. C'est le cas de 80,3% des enseignants du 1<sup>er</sup> degré et de 93,9% des enseignants du 2<sup>nd</sup> degré, mais aussi de 95,6% des IATSS.

#### 2.1 Mesures de carte scolaire

Ne sont comptabilisées dans cette partie que les mesures de carte scolaire ayant eu lieu pour l'année scolaire 2015-2016.

[ 1 ] Le nombre d'enseignant du 1<sup>er</sup> degré titulaire réaffecté suite à une mesure de carte scolaire prononcée pour la rentrée 2015 est de 98, soit 0,6% d'entre eux. Cette proportion est en baisse (elle était de 1,0% en 2015-16), dans les 3 départements de l'académie, et elle varie de 1,2% dans la Loire à 0,3% dans le Rhône.

[ 2 ] Dans le second degré public, 0,2% des titulaires, soit 26 enseignants, ont été réaffectés suite à une mesure de carte scolaire. Cette proportion est elle aussi en baisse (0,6% en 2015-16).

[ 3 ] En 2015-2016, 18 personnels d'éducation-orientation ont été réaffectés suite à une mesure de carte scolaire. Il s'agit essentiellement de COP, suite aux regroupements de CIO.

[ 4 ] Parmi les agents titulaires IATSS, 0,6% ont été réaffectés suite à une mesure de carte scolaire. Ce sont principalement des agents de catégorie C, pour 0,8% d'entre eux.

#### 2.2 Compléments de services

Le complément de service consiste à confier à un enseignant affecté à titre définitif, dont le temps de service n'atteindrait pas l'obligation réglementaire de service, un complément à effectuer dans un autre établissement et/ou dans une autre discipline. Les compléments de service peuvent ainsi permettre d'éviter certaines mesures de carte scolaire et impactent 2 129 enseignants titulaires en 2015-2016 en comptabilisant les compléments au sein d'une même cité scolaire ou dans la SEGPA du collège.

##### Compléments de services géographiques

Ne sont pas comptabilisés dans cette partie les compléments de service faits dans les établissements d'une même cité scolaire ou dans la SEGPA du collège.

555 enseignants du secteur public affectés à titre définitif dans un établissement, soit 3,8% des effectifs, effectuent un complément de service dans un autre établissement. Certains enseignants pouvant avoir une activité dans plus de deux établissements, on compte au total 570 compléments de service dans l'académie (15 enseignants exercent dans 3 établissements). Dans 96,2% des cas, la discipline de l'enseignant est identique dans son établissement principal et dans l'établissement secondaire.

### [ 1 ] Mesures de carte scolaire 2015-2016 des enseignants titulaires du 1<sup>er</sup> degré public

	Académie	Ain	Loire	Rhône
<b>Enseignants titulaires du premier degré public</b>	<b>16 126</b>	<b>3 464</b>	<b>3 491</b>	<b>9 171</b>
Réaffectation suite à mesure de carte scolaire	98	29	43	26
Part des mesures de carte scolaire	0,6%	0,8%	1,2%	0,3%

### [ 2 ] Mesures de carte scolaire 2015-2016 des enseignants titulaires du 2<sup>nd</sup> degré public

	Nombre d'enseignants titulaires	Réaffectation suite à mesure de carte scolaire	Part des mesures de carte scolaire
Chaires supérieures	119		0,0%
Agrégés	2 677	3	0,1%
Professeurs d'EPS	1 152	3	0,3%
Certifiés	9 337	20	0,2%
PEGC.	69		0,0%
PLP	2 403		0,0%
Instituteurs et professeurs des écoles	494		0,0%
Chargés et adjoints d'enseignement	41		0,0%
<b>Total</b>	<b>16 292</b>	<b>26</b>	<b>0,2%</b>

### [ 3 ] Mesures de carte scolaire 2015-2016 des personnels de DIEO

	Agents titulaires	Réaffectation suite à mesure de carte scolaire	Part des mesures de carte scolaire
Personnels de direction	582		0,0%
Personnels d'inspection	147		0,0%
Personnels d'éducation	515	1	0,2%
Personnels d'orientation	147	17	11,6%
<b>Total</b>	<b>1 391</b>	<b>18</b>	<b>1,3%</b>

### [ 4 ] Mesures de carte scolaire 2015-2016 des IATSS titulaires

	Agents titulaires	Réaffectation suite à mesure de carte scolaire	Part des mesures de carte scolaire
Catégorie A	1 043	2	0,2%
Catégorie B	1 070	4	0,4%
Catégorie C	3 016	24	0,8%
<b>Total</b>	<b>5 129</b>	<b>30</b>	<b>0,6%</b>



### III. Vie du personnel

[ 5 ] Le taux de compléments de services varie beaucoup selon la discipline de l'enseignant. On en dénombre assez peu dans les disciplines techniques ou professionnelles. Les compléments de service sont au contraire assez présents dans les disciplines artistiques et linguistiques en raison de volumes horaires enseignés moins importants. En 2015-2016, la fréquence des compléments de service s'est accrue en allemand et espagnol.

[ 6 ] Le complément de service est effectué généralement au sein d'un même département (98,1%). Il est situé dans la même commune que l'affectation principale dans 31,8% des cas.

[ 7 ] Le complément de service entre établissements de même type concerne 79,6% des cas : 83,2% en collège, 80% en LP mais seulement 69% en lycée. 23% des enseignants de lycée ayant un complément de service exercent en effet en collège.

#### **Compléments de services disciplinaires**

Outre les compléments de services géographiques mentionnés ci-dessus, on dénombre 91 enseignants du secteur public qui effectuent un complément de service dans le même établissement (ou cité scolaire), mais dans une discipline différente.



## [5] Taux de compléments de services par discipline (disciplines de plus de 50 enseignants) en 2015-2016

	Nombre total d'enseignants	Nb d'enseignants avec complément de service dans un autre établissement	Taux de compléments de service
Italien	153	42	27,5%
Allemand	273	57	20,9%
Arts Plastiques	244	43	17,6%
Éducation Musicale	239	41	17,2%
Espagnol	495	37	7,5%
Technologie	419	28	6,7%
Philosophie	161	9	5,6%
Sii Option énergie	95	5	5,3%
Eco-Gest Option Comptabilité et Gestion	102	5	4,9%
Sciences physiques et chimiques	815	37	4,5%
Biotechnologies santé-environnement	194	8	4,1%
Enseignements artistiques et arts appliqués	132	5	3,8%
Sciences de la vie et de la terre	691	24	3,5%
Génie Mécanique Construction	57	2	3,5%
Sciences et Techniques Medico-Sociales	89	3	3,4%
Éducation physique et sportive	1206	38	3,2%
Physique et électricité appliquée	66	2	3,0%
Histoire Géographie	1172	33	2,8%
Lettres Anglais	156	4	2,6%
Math.Sciences Physiques	269	7	2,6%
Lettres Histoire Géographie	304	7	2,3%
Sii Option Ingenierie Mécanique	215	5	2,3%
Lettres Classiques	346	7	2,0%
Lettres Modernes	1441	29	2,0%
Eco-Gest Option Commerce et Vente	165	3	1,8%
Mathématiques	1628	27	1,7%
Eco-Gest.Option Marketing	117	2	1,7%
Biochimie-Génie Biologique	63	1	1,6%
Anglais	1293	19	1,5%
Sciences Économiques et Sociales	173	2	1,2%
Génie Électrique Option Électrotechnique	99	1	1,0%

Guide de lecture : 27,5% des enseignants d'italien ont un complément de service.

## [6] Implantation géographique des compléments de service en 2015-2016

	Effectif	Taux
Interne au département	Interne à la commune	181 31,8%
	Autre commune	378 66,3%
	Total	559 98,1%
Externe au département	11	1,9%
<b>Compléments de service</b>	<b>570</b>	<b>100,0%</b>

## [7] Lieux d'exercice des compléments de service internes au département sur 2 établissements en 2015-2016

Établissement principal	Établissement secondaire	Interne à la commune		Autre commune		Total	
Collège (y compris SEGPA)	Collège (y compris SEGPA)	63	11,9%	244	46,1%	307	58,0%
	Lycée professionnel	2		2	0,4%	2	0,4%
	Lycée	27	5,1%	33	6,2%	60	11,3%
EREA	Collège (y compris SEGPA)			1	0,2%	1	0,2%
	Lycée	1	0,2%			1	0,2%
Lycée professionnel	Collège (y compris SEGPA)	1	0,2%			1	0,2%
	Lycée professionnel	10	1,9%	26	4,9%	36	6,8%
	Lycée	4	0,8%	4	0,8%	8	1,5%
Lycée	Collège (y compris SEGPA)	16	3,0%	10	1,9%	26	4,9%
	Lycée professionnel	6	1,1%	3	0,6%	9	1,7%
	Lycée	41	7,8%	37	7,0%	78	14,7%
<b>Compléments de service interne au département</b>		<b>169</b>	<b>31,9%</b>	<b>360</b>	<b>68,1%</b>	<b>529</b>	<b>100,0%</b>



## III. Vie du personnel

### 2.3 Le remplacement

#### Les Titulaires sur Zone de Remplacement (TZR)

[ 8 ] Le potentiel de remplacement est de 8,4% dans le premier degré, taux en augmentation constante depuis 2013-2014 (7,2%). Ce taux est de 5,7% dans le second degré et est enregistré quant à lui en baisse importante (7,0% en 2014-2015) quel que soit le corps d'enseignant.

C'est chez les professeurs de lycée professionnel et les professeurs d'EPS que les remplaçants sont les plus nombreux (respectivement 7,4% et 7,8% d'entre eux, contre 6,4 % pour les professeurs certifiés et 4,3% pour les professeurs agrégés). Au final, dans le second degré public, le potentiel de remplacement est constitué à 60,6% de professeurs certifiés, alors qu'ils représentent 54,4% des enseignants.

[ 9 ] Les disciplines générales sont, au global, les mieux dotées en TZR. Par exemple, 10,8% des enseignants de la discipline science économiques et sociales et 10,0% des enseignants d'arts plastiques sont affectés sur zone de remplacement. En mathématiques, en revanche, la part des remplaçants n'est que de 3%.

Les disciplines professionnelles sont en général moins bien dotées, une seule d'entre elles ayant un potentiel de remplacement supérieur à 10% (Génie mécanique-toutes options incluses).

À noter une hausse des titulaires sur zone de remplacement en métiers des arts appliqués, passant de 6 à 12 enseignants pour un nombre stable de titulaires.

## [ 8 ] Répartition des enseignants sur zone de remplacement par corps en 2015-2016

	Nombre total enseignants	Enseignants sur zone de remplacement	Taux
<b>Enseignants dans le premier degré</b>	<b>16 225</b>	<b>1 371</b>	<b>8,4%</b>
Instituteurs	148	8	5,4%
Professeurs des écoles	15 978	1 281	8,0%
Professeurs contractuels	99	82	82,8%
<b>Enseignants dans le second degré</b>	<b>17 159</b>	<b>985</b>	<b>5,7%</b>
Chaires supérieures	119		0,0%
Instituteurs et professeurs des écoles	494		0,0%
Agrégés	2 677	115	4,3%
Professeurs d'EPS	1 152	90	7,8%
Certifiés	9 337	597	6,4%
Chargés et adjoints d'enseignement	41	1	2,4%
PEGC	69	4	5,8%
PLP	2 403	178	7,4%
Maîtres auxiliaires	86		0,0%
Non titulaires contractuels	781		0,0%

## [ 9 ] Répartition des enseignants sur zone de remplacement du 2<sup>nd</sup> degré par discipline de poste (disciplines de plus de 80 enseignants) en 2015-2016

	Nombre total enseignants	Enseignants sur zone de remplacement	Taux
<b>Disciplines générales</b>	<b>12 635</b>	<b>786</b>	<b>6,2%</b>
Philosophie	194	12	6,2%
Lettres	2 560	156	6,1%
Langues vivantes	2 606	174	6,7%
Histoire-Géographie	1 308	93	7,1%
Sciences économiques et sociales	204	22	10,8%
Mathématiques	2 049	62	3,0%
Physique-Chimie	969	64	6,6%
Biologie-Géologie	783	50	6,4%
Éducation musicale	293	28	9,6%
Arts plastiques	299	30	10,0%
Éducation physique et sportive	1 370	95	6,9%
<b>Domaine de la production</b>	<b>2 278</b>	<b>125</b>	<b>5,5%</b>
Technologie	889	33	3,7%
Génie industriel	207	17	8,2%
Génie civil	92	1	1,1%
Génie mécanique	230	33	14,3%
Génie électrique	150	8	5,3%
Métiers des arts appliqués	164	12	7,3%
Biotechnologie-Génie biologique et biochimie	90	3	3,3%
Biotechnologie-Santé Environnement Collectivité	230	13	5,7%
<b>Domaine des services</b>	<b>1 140</b>	<b>62</b>	<b>5,4%</b>
Paramédical, social et soins personnels	138	6	4,3%
Économie et gestion	882	45	5,1%
<b>Autres disciplines (non spécialisées)</b>	<b>1 106</b>	<b>12</b>	<b>1,1%</b>



## III. Vie du personnel

### Affectations à l'année (AFA) des TZR

[ 10 ] Les affectations à l'année (AFA)<sup>1</sup> concernent les titulaires sur zone de remplacement ; l'effectif de TZR en AFA n'est alors plus disponible pour le remplacement de courte ou moyenne durée. On dénombre en 2015-2016, parmi les 985 TZR du second degré public, 468 enseignants affectés à l'année, soit 478 affectations en comptabilisant les enseignants ayant plusieurs AFA. Les affectations à l'année représentent un peu moins d'un TZR sur deux et le sont dans une très grande majorité au sein d'un même établissement (70,1%).

[ 11 ] Dans 29,9% des cas, il s'agit d'affectations sur deux établissements ou plus, soit 143 affectations. Les AFA partagées dans un département sont pour 26,6% des cas au sein de la même commune. Elles concernent majoritairement les établissements de même type (78,4%).

### Personnels suppléants

Pour pallier les absences des personnels, il peut être fait appel à des personnels suppléants qui peuvent être des TZR, mais également des enseignants contractuels recrutés au titre de la suppléance. Ainsi, dans le second degré public, ce sont 403 enseignants contractuels qui ont effectué une suppléance en 2015-2016, ce qui est stable par rapport aux années précédentes.

Les enseignants suppléants interviennent également dans l'enseignement privé où le vivier de professeurs titulaires remplaçants n'existe pas. Les enseignants suppléants sont au nombre de 169 dans le second degré privé et 124 dans le premier degré privé.

Enfin, certains contractuels peuvent être recrutés au titre de la suppléance parmi les IATSS. Ils sont employés dans la filière administrative pour 62% des cas. On recense ainsi 116 personnes pour l'année 2015-2016.

### Optimisation du potentiel de remplacement

Le rendement net du potentiel de remplacement est évalué à 91,6% dans le second degré (il s'agit du ratio entre le nombre de journées de remplacement et de suppléance de 15 jours et plus, assurées, et le nombre de journées dues par le potentiel net pour le remplacement et la suppléance)<sup>2</sup>.

Ce taux est en légère baisse par rapport à l'année précédente (92,5%), qui avait connu une forte progression. Il est nettement plus élevé dans l'académie qu'au niveau national (87,3%).

<sup>1</sup> Les affectations à l'année comptabilisées sont celles des enseignants (fonction d'enseignement) dont chaque affectation est dans un établissement du 2<sup>nd</sup> degré et a une modalité d'affectation AFA (affectation à l'année).

<sup>2</sup> Pour le calcul de cet indicateur, certains enseignants sont exclus du potentiel mobilisable pour le remplacement. Les enseignants ayant une disponibilité inférieure à un tiers de leur obligation réglementaire de service, les agents en congé de maladie supérieur à 15 jours, les indisponibles (affectés en université, missions académiques, personnes dans l'incapacité provisoire d'enseigner ou en mission de reconversion, etc...) et les surnombres disciplinaires ne sont pas comptabilisés parmi le potentiel mobilisable.

[10] Affectations à l'année (AFA) dans le second degré public en 2015-2016

		Nombre d'affectations	Taux
Affectations à l'année sur un établissement		335	70,1%
Affectations à l'année sur deux établissements ou plus		143	29,9%
Interne au département	Interne à la commune	37	7,7%
	Autre commune	102	21,3%
	Total	139	29,1%
Externe au département		4	0,8%
Total affectations à l'année		478	100,0%

[11] Lieux d'exercice des affectations à l'année internes au département sur deux établissements ou plus en 2015-2016

Établissement principal	Établissement(s) secondaire(s)	Interne à la commune		Autre commune		Total	
		Nombre	Taux	Nombre	Taux	Nombre	Taux
Collège (y compris SEGPA)	Collège (s)	13	9,4%	70	50,4%	83	59,7%
	Lycée(s) professionnel(s)	0	0,0%	1	0,7%	1	0,7%
	Lycée(s)	4	2,9%	8	5,8%	12	8,6%
Lycée	Collège (s)	7	5,0%	7	5,0%	14	10,1%
	Lycée(s) professionnel(s)	2	1,4%	0	0,0%	2	1,4%
	Lycée(s)	9	6,5%	12	8,6%	21	15,1%
Lycée professionnel	Collège (s)	0	0,0%	1	0,7%	1	0,7%
	Lycée(s) professionnel(s)	2	1,4%	3	2,2%	5	3,6%
	Lycée(s)	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
Affectations à l'année internes au département		37	26,6%	102	73,4%	139	100,0%



## III. Vie du personnel

### 3. Quotité de travail

#### 3.1. Temps partiels et temps incomplets

L'autorisation d'exercer ses fonctions à temps partiel doit être distinguée de l'emploi à temps incomplet. L'agent non titulaire recruté à temps incomplet ne peut obtenir une modification de sa quotité de temps de travail que par un avenant à son contrat. C'est donc un temps de travail choisi par l'administration en fonction de ses besoins, qui ne concerne que les agents non titulaires.

Le temps partiel est un temps de travail choisi par l'agent, qui peut décider de reprendre son activité à 100%. Le temps partiel peut être «de droit» ou «sur autorisation» de l'administration.

L'autorisation d'accomplir un service à temps partiel est accordée de droit :

- à l'occasion d'une naissance ou d'une adoption, jusqu'au troisième anniversaire de l'enfant ou à l'expiration d'un délai de trois ans à compter de l'arrivée au foyer de l'enfant adopté ;
- au titre d'un handicap, après avis du médecin de prévention ;
- pour la création ou la reprise d'une entreprise ;
- pour donner des soins à un conjoint, à un enfant à charge ou à un ascendant atteint d'un handicap nécessitant la présence d'une tierce personne, ou victime d'un accident ou d'une maladie grave.

L'exercice des fonctions à temps partiel de droit est possible aux quotités de 50%, 60%, 70% ou 80%. Toutefois, pour les enseignants, ces quotités peuvent être aménagées de façon à obtenir un service hebdomadaire comprenant un nombre entier de demi-journées (premier degré) ou d'heures (second degré) correspondant à la quotité de temps de travail choisie.

Le temps partiel sur autorisation est accordé sur demande, sous réserve des nécessités et de la continuité du fonctionnement du service et compte tenu des possibilités d'aménagement de l'organisation du travail.

**[ 1 ]** La part d'agents à temps partiel ne dépasse pas en général 20% de l'effectif total. Elle est plus élevée parmi les enseignants du premier degré (17,3% dans le secteur public et 12,8% dans le secteur privé) que dans le second degré (10,7% pour le public et 7,4% pour le privé).

Dans le public, la part d'enseignants à temps partiel est en diminution, comme l'an dernier.

Le personnel de direction compte très peu d'agents à temps partiel, et celui d'inspection aucun.

La part des hommes bénéficiant d'un temps partiel est nettement plus faible que celle des femmes. Ainsi, seulement 4,7% des enseignants masculins du premier degré public sont dans cette situation contre 19,6% des femmes.

**[ 2 ]** La part des enseignants du second degré à temps partiel varie selon le corps d'appartenance des agents. La part des professeurs certifiés à temps partiel est de 13,3%, contre 8,7% des professeurs agrégés. La part des hommes enseignants à temps partiel est inférieure quel que soit le corps par rapport aux femmes.

**[ 3 ]** Parmi les formes de temps partiel, celle sur autorisation est la plus fréquente. Pour les enseignants du premier degré public, la part des temps partiels de droit est plus importante que pour les autres catégories de personnel. Le personnel administratif, principal utilisateur du temps partiel, est aussi celui où la part des temps partiels de droit est la plus réduite (20,4%).

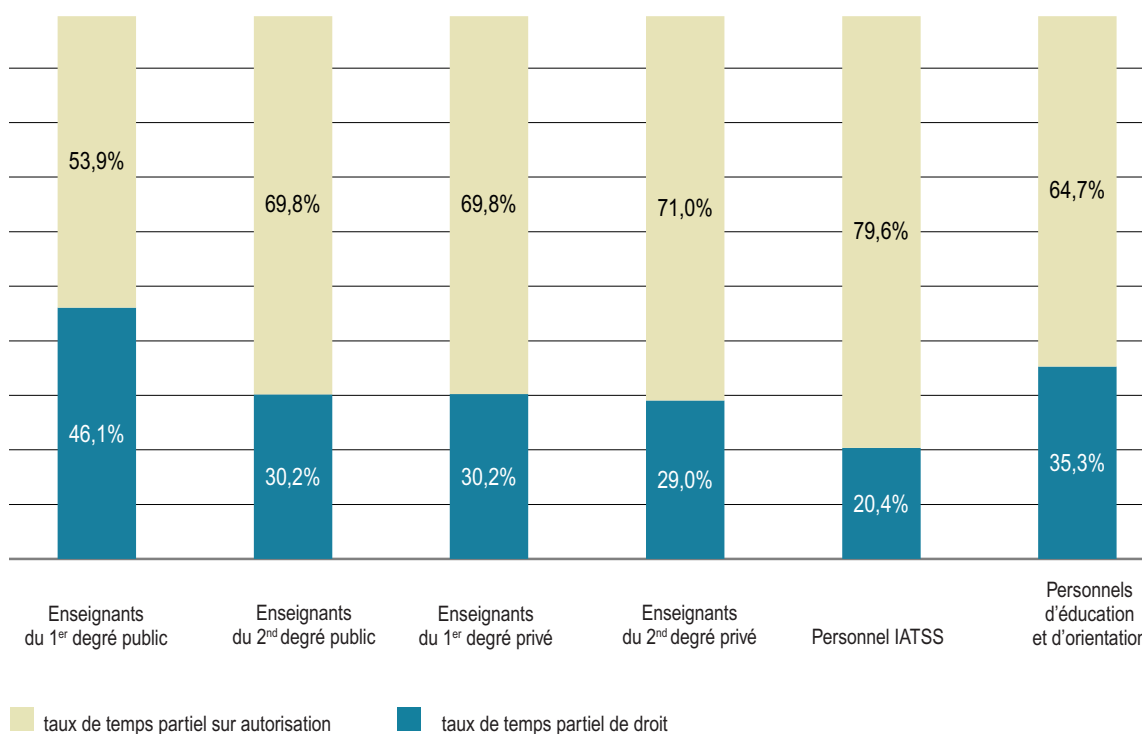
### [ 1 ] Taux d'agent à temps partiel selon leur sexe en 2015-2016

	% d'agents à temps partiel	% de femmes à temps partiel	% d'hommes à temps partiel
Enseignants du 1 <sup>er</sup> degré public	17,3%	19,6%	4,7%
Enseignants du 2 <sup>nd</sup> degré public	10,7%	14,9%	4,5%
Enseignants du 1 <sup>er</sup> degré privé	12,8%	13,6%	3,3%
Enseignants du 2 <sup>nd</sup> degré privé	7,4%	9,6%	3,3%
Personnel IATSS	18,9%	23,0%	3,4%
Personnels de direction	0,2%	0,3%	
Personnels d'inspection			
Personnels d'éducation et d'orientation	7,7%	9,6%	1,9%

### [ 2 ] Zoom sur les enseignants du 2<sup>nd</sup> degré public en 2015-2016

	% d'agents à temps partiel	% de femmes à temps partiel	% d'hommes à temps partiel
Agrégés	8,7%	11,9%	4,9%
Chaires supérieures	0,0%		
Professeurs certifiés	13,3%	17,2%	5,4%
Professeurs d'EPS	9,1%	15,6%	3,8%
PLP	8,8%	13,6%	4,1%
Autres enseignants ( AE, CE, MA, etc...)	3,5%	4,9%	1,6%

### [ 3 ] Répartition selon le type de temps partiel en 2015-2016



## III. Vie du personnel

[ 4 ] L'étude de la répartition des agents selon le taux de temps partiel complète l'analyse de ces différences. Ainsi, la quotité de temps partiel la plus fréquemment observée parmi les administratifs et les personnels d'éducation et d'orientation est celle de 80%. Les quotités égales ou supérieures à 80% sont majoritaires parmi les temps partiels des enseignants du second degré public. Parmi les enseignants du 1<sup>er</sup> degré public, les quotités de plus de 80% font leur apparition, même si elles restent minoritaires. Quant aux enseignants à temps partiel du premier degré privé, ils choisissent le plus souvent le mi-temps.

[ 5 ] Plus de la moitié des enseignants du premier degré public à temps partiel (51,6%) ont une quotité de travail de 75% et il s'agit dans ce cas principalement de temps partiel sur autorisation.

Près d'un quart des enseignants du premier degré public ont une quotité de travail de 50% et le temps partiel de droit est alors plus fréquent.

### 3.2. Les heures supplémentaires années

Les heures supplémentaires correspondent au dépassement de l'obligation de service de l'enseignant. Celle-ci est déterminée en fonction du corps d'appartenance, de la modalité de service et de la discipline de poste. On parle d'heures supplémentaires années (HSA) dans le cas où ce dépassement est régulier durant l'année scolaire. Il existe également des heures supplémentaires effectives (HSE), dues à un dépassement exceptionnel du service hebdomadaire, attribuées notamment dans le cadre de l'accompagnement éducatif (après les cours), des stages pendant les vacances ou des remplacements de courte durée pendant l'année scolaire dans le second degré. Ces heures supplémentaires effectives ne sont pas prises en compte ici.

[ 6 ] La part des enseignants du second degré public effectuant des HSA est de 75,3%. Cette proportion est légèrement inférieure à celle du niveau national (75,6%). Cependant, les HSA des enseignants sont très différemment utilisées selon le corps. Ainsi, pour reprendre les exemples les plus opposés, lorsque 94,9% des professeurs de chaire supérieure ont vu ce type d'heures accroître leur temps de service, moins de 35,2% des contractuels en ont effectué. Si on s'intéresse aux enseignants effectuant au moins 2 HSA, cette part continue à baisser et atteint les 41,2% (47,2% l'an dernier).



#### [4] Type de personnel et quotité de temps de travail (hors agents à temps incomplet) en 2015-2016

	50%	Plus de 50% et moins de 80%	80%	Plus de 80%	Temps plein
Enseignants du 1 <sup>er</sup> degré public	3,9%	9,3%	3,5%	0,6%	82,7%
Enseignants du 2 <sup>nd</sup> degré public	1,3%	2,6%	2,7%	4,1%	89,3%
Enseignants du 1 <sup>er</sup> degré privé	7,4%	5,2%	0,1%	0,0%	87,2%
Enseignants du 2 <sup>nd</sup> degré privé	1,3%	3,2%	0,6%	2,3%	92,6%
Personnel IATOSS	2,8%	1,0%	12,3%	2,7%	81,1%
Personnels de direction	0,2%				99,8%
Personnels d'inspection					100%
Personnels d'éducation et d'orientation	2,6%	0,5%	4,4%	0,3%	92,3%

#### [5] Zoom sur les quotités des enseignants du 1<sup>er</sup> degré public en 2015-2016

		Temps partiel de droit	Temps partiel sur autorisation
Ain	Quotité=50 %	15,9%	13,1%
	Quotité=75 %	15,5%	23,0%
	Autres quotités	12,5%	20,0%
Loire	Quotité=50 %	7,3%	17,7%
	Quotité=75 %	9,6%	43,2%
	Autres quotités	16,6%	5,5%
Rhône	Quotité=50 %	15,5%	3,9%
	Quotité=75 %	16,0%	39,3%
	Autres quotités	21,2%	4,1%
Académie	Quotité=50 %	13,4%	9,2%
	Quotité=75 %	14,3%	37,3%
	Autres quotités	18,4%	7,4%

#### [6] Heures supplémentaires années des enseignants à temps complet dans le second degré public (hors enseignants stagiaires) en 2015-2016

	% des enseignants effectuant des HSA	% des enseignants effectuant au moins 2 HSA	Nombre moyen d'HSA par enseignant	Nombre moyen d'HSA par enseignant en pratiquant
Professeurs de chaire supérieure	94,9	87,3	4,2	4,4
Professeurs agrégés	87,4	55	2,4	2,7
Professeurs certifiés	79,3	41	1,7	2,1
Professeurs d'EPS	68	35	1,3	1,9
PLP	65,1	35,5	1,3	2,1
Instituteurs et professeurs des écoles	59,3	35,7	1,1	1,8
PEGC	57,7	17,3	1	1,7
AE-CE	50	50	1,8	3,5
Maîtres auxiliaires	36,2	8,5	0,6	1,5
Professeurs contractuels	35,2	16,6	0,7	2
<b>Enseignants dans le second degré</b>	<b>75,3</b>	<b>41,2</b>	<b>1,7</b>	<b>2,2</b>

source : base relais (du 01/09/2015 au 31/08/2016)



## III. Vie du personnel

### 4. Congés

#### Avertissement :

Les données sur les absences proviennent de l'entrepôt de données BSA et concernent le personnel du secteur public en regroupant les données des systèmes d'information EPP, AGORA et AGAPE. La période étudiée couvre l'année scolaire 2015-2016 et la durée des congés n'est prise en compte que sur cette période.

Les absences ne sont pas saisies de la même façon selon les départements, les systèmes d'information ou les agents en charge de la saisie. Il est par conséquent difficile de faire des comparaisons historiques sur ce type de données.

Enfin, les congés liés à la formation du personnel ne sont pas toujours saisis dans les systèmes d'information.

**[ 1 ]** Après un pic en 2014-2015, le taux d'agents ayant pris un congé sur l'année (63,0%) est en baisse cette année (64,5%). Le taux le plus important s'observe chez les enseignants du premier degré avec 72,2% des personnes ayant pris au moins un congé sur l'année. Le personnel IATSS est la population qui consomme le moins de congés (31,1 % des personnes ont pris au moins un congé).

**[ 2 ]** Les congés liés à la naissance (congés de maternité, parental, etc...) interviennent majoritairement dans les populations âgées de moins de 40 ans. Pour étudier l'effet de l'âge sur les congés, il est donc nécessaire d'exclure ce type de congés dans le tableau des absences.

Le personnel âgé de 30 ans à 49 ans représente la population la plus consommatrice de congés, toutes fonctions confondues. Près de 70% des effectifs de cette classe d'âge ont bénéficié d'au moins un congé (hors maternité) sur l'année, alors que cela ne concerne que 38,7% des moins de 30 ans.

**[ 3 ]** Les personnels de 30 à 39 ans consomment 34,2% des congés (hors naissance) pris sur l'année 2015-2016, alors qu'ils représentent 26,9% de la population totale académique.

Le personnel âgé de plus de 50 ans est surreprésenté parmi les accidents du travail et les congés longs. Au total, cependant, cette population consomme 24,3% des congés pris sur l'année, alors qu'elle représente 29,3% de la population totale académique.

Les autorisations d'absences et autres congés sont particulièrement fréquents chez les 30-39ans, car ils incluent les congés liés aux enfants, notamment malades.

**[ 4 ]** Le taux d'absence annuel moyen, dans lequel on fait entrer la notion de durée, est moins tributaire des évolutions de saisies ou de prise en compte des congés. Il est, cette année encore, en baisse légère par rapport à 2014-2015.

Les taux les plus importants se situent parmi les personnels enseignants des premier et second degrés. Ici encore, la comparaison entre hommes et femmes ne peut se faire qu'en excluant les congés liés à la naissance. On constate que les hommes sont moins consommateurs de congés que les femmes, et ceci quelles que soient leurs fonctions. L'écart hommes/femmes est cependant en réduction dans toutes les catégories de personnels hormis les IATSS.

### [1] Évolution du taux d'agents avec congés (y compris ceux liés à la naissance)

	Enseignants du premier degré	Enseignants du second degré	Non enseignants du second degré	Personnel DIEO *	IATSS	Ensemble
2012-2013	72,0%	70,0%	52,5%	35,9%	30,5%	62,9%
2013-2014	72,0%	67,6%	51,9%	35,8%	31,8%	62,2%
2014-2015	75,0%	70,0%	50,9%	37,4%	34,0%	64,5%
2015-2016	72,0%	69,6%	39,3%	62,1%	31,1%	63,0%

\* Données indisponibles pour les personnels de direction et d'inspection pour 2015-2016

### [2] Répartition du taux d'agent ayant pris au moins un congé (hors congés de naissance)

	Enseignants du premier degré	Enseignants du second degré	Non enseignants du second degré	Personnel DIEO *	IATSS	Ensemble
Moins de 30 ans	55,8%	38,4%	22,6%	38,9%	17,9%	38,7%
30 ans à 39 ans	75,5%	70,0%	47,1%	57,9%	34,3%	67,7%
40 ans à 49 ans	75,5%	74,2%	52,7%	63,3%	30,6%	68,0%
50 ans à 59 ans	68,6%	70,0%	59,8%	62,6%	30,4%	61,7%
60 ans et plus	73,4%	65,6%	70,6%	61,7%	29,0%	56,7%
<b>Total</b>	<b>71,6%</b>	<b>69,1%</b>	<b>38,4%</b>	<b>61,2%</b>	<b>30,3%</b>	<b>62,4%</b>

\* Données indisponibles pour les personnels de direction et d'inspection pour 2015-2016

### [3] Répartition des congés selon l'âge et le type de congés (hors congés de naissance)

	Moins de 30 ans	30 ans à 39 ans	40 ans à 49 ans	50 ans à 59 ans	60 ans et plus	Total
Accidents du travail	4,3%	17,9%	30,9%	35,7%	11,2%	100%
Autorisations d'absence	6,6%	40,2%	35,5%	15,5%	2,2%	100%
Autres	16,3%	43,7%	29,1%	9,6%	1,3%	100%
Congé longue durée	0,7%	13,7%	21,6%	40,1%	24,0%	100%
Congé longue maladie	1,1%	9,6%	31,9%	43,2%	14,3%	100%
Formation	4,8%	28,3%	38,6%	23,6%	4,7%	100%
Maladie ordinaire	8,6%	31,0%	31,0%	23,5%	5,8%	100%
<b>Total</b>	<b>7,1%</b>	<b>34,2%</b>	<b>34,5%</b>	<b>20,1%</b>	<b>4,1%</b>	<b>100%</b>

Hors personnels de direction et d'inspection

### [4] Taux d'absence annuel des personnels selon le sexe

	Enseignants du premier degré	Enseignants du second degré	Non enseignants du second degré	Personnel DIEO *	IATSS	Ensemble
2014-2015	5,5%	5,0%	3,4%	3,0%	3,3%	4,8%
2015-2016	5,2%	4,6%	2,4%	4,0%	3,1%	4,5%
Hommes	3,7%	3,2%	1,0%	2,9%	1,4%	2,9%
Femmes	5,5%	5,6%	2,9%	4,3%	3,5%	5,0%
Femmes hors congé de naissance	3,7%	4,4%	2,0%	3,6%	2,9%	3,7%

Le taux d'absence annuel moyen d'un groupe (enseignants du premier degré, enseignants et non enseignants du second degré, DIEO, IATSS) correspond à la somme des durées de tous les congés de l'année scolaire divisé par l'effectif du groupe et par 365.

\* Données indisponibles pour le personnel de direction et d'inspection pour 2015-2016



### III. Vie du personnel

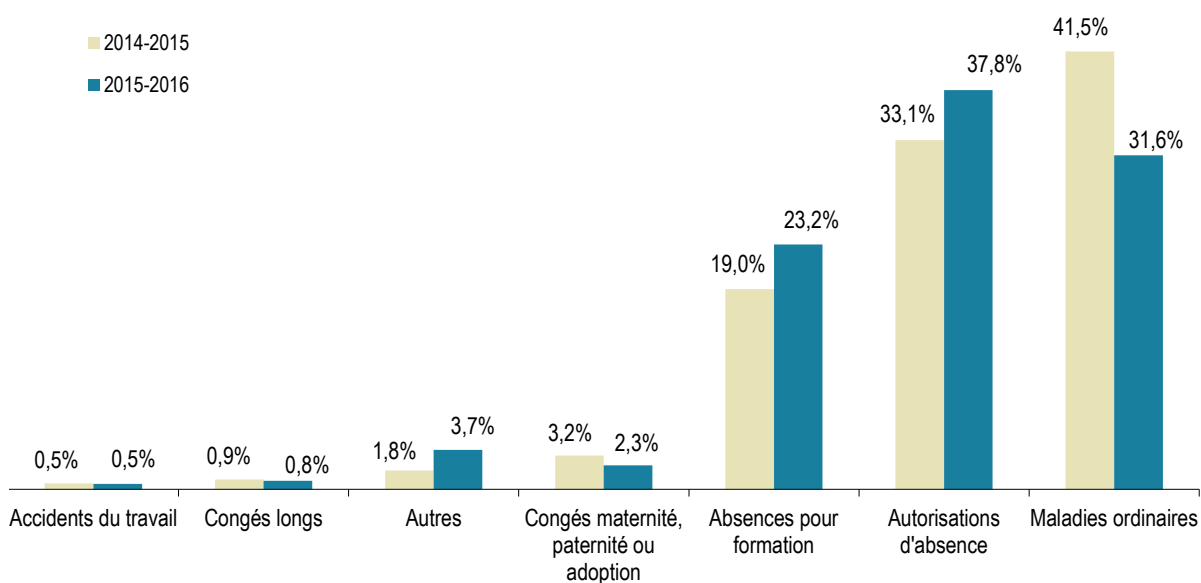
[ 5 ] Les professeurs d'EPS, les professeurs certifiés et les professeurs des écoles sont les agents ayant pris le plus souvent au moins un congé sur l'année scolaire 2015-2016 (plus de 70% sont dans ce cas). Les personnels de la filière technique des IATSS et les enseignants contractuels du 1<sup>er</sup> degré sont ceux qui consomment le moins de congés (inférieur à 20%).

[ 6 ] On note une baisse importante du volume d'absence pour maladie ordinaire, qui passe de ce fait de 41,5% des congés pris en 2014-2015 à 31,6% en 2015-2016. Les autorisations d'absence sont en revanche en progression (+38%). Les congés pour formation ont également fortement cru (+48%).

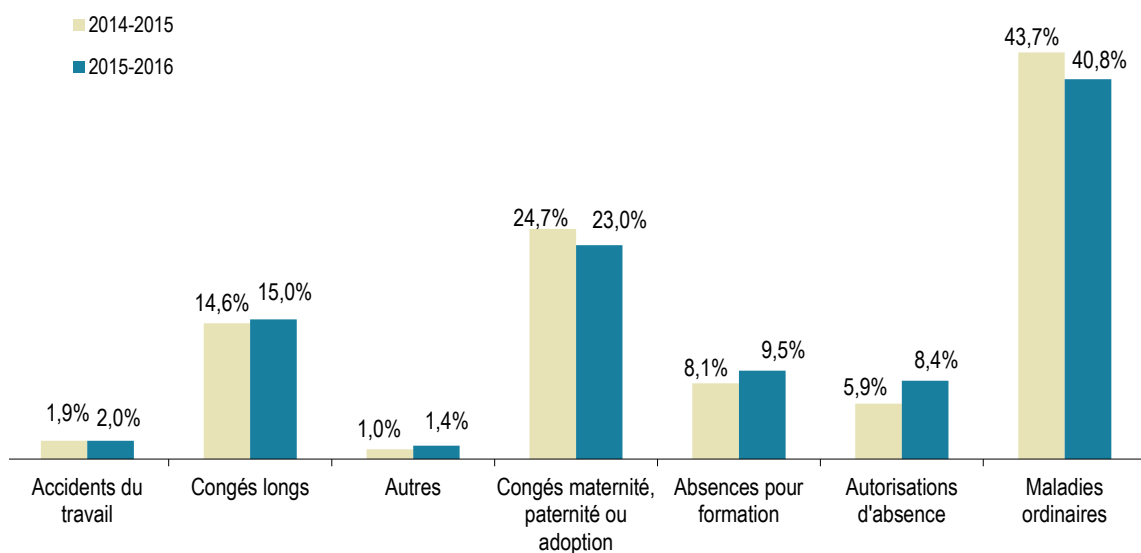
#### [5] Les congés selon le type de personnel en 2015-2016

		Effectif total	Nombre de personnes avec au moins un congé	Nombre de jours de congé	Nombre de congés	Taux d'absence annuel moyen	Proportion de personnel avec au moins un congé
ENSEIGNANTS DU 1 <sup>ER</sup> DEGRÉ PUBLIC	Instituteurs	148	76	2 332	254	4,3%	51,4%
	Professeurs contractuels	99	4	29	10	0,1%	4,0%
	Professeurs des écoles	15 978	11 633	308 050	52 899	5,3%	72,8%
	<b>Total</b>	<b>16 225</b>	<b>11 713</b>	<b>310 411</b>	<b>53 163</b>	<b>5,2%</b>	<b>72,2%</b>
PERSONNEL ENSEIGNANT DU 2 <sup>ND</sup> DEGRÉ PUBLIC	Professeurs de chaire sup.	119	21	187	31	0,4%	17,6%
	Professeurs agrégés	2 677	1 616	36 920	6 235	3,8%	60,4%
	PEGC	69	37	917	201	3,6%	53,6%
	Adjoints et chargés d'ens	41	22	1 525	128	10,2%	53,7%
	PLP	2 403	1 643	41 915	6 508	4,8%	68,4%
	Professeurs certifiés	9 337	6 977	172 116	32 710	5,1%	74,7%
	Professeurs d'EPS	1 152	841	19 259	4 539	4,6%	73,0%
	Instits et profs des écoles	494	272	8 613	957	4,8%	55,1%
	Contractuels	781	460	6 716	1 554	2,4%	58,9%
	Maîtres auxiliaires	86	55	2 271	228	7,2%	64,0%
<b>Total</b>	<b>17 159</b>	<b>11 944</b>	<b>290 439</b>	<b>53 091</b>	<b>4,6%</b>	<b>69,6%</b>	
NON ENSEIGNANT 2 <sup>ND</sup> DEGRÉ	Assistant d'éducation	2 393	730	15 805	2 042	1,8%	30,5%
	Assistant étranger	195				0,0%	0,0%
	AESH	1 054	701	16 203	1 932	4,2%	66,5%
	<b>Total</b>	<b>3 642</b>	<b>1 431</b>	<b>32 008</b>	<b>3 974</b>	<b>2,4%</b>	<b>39,3%</b>
PERSONNEL D'IEO	Direction			Données non disponibles			
	Inspection			Données non disponibles			
	Éducation	515	352	8 517	1 307	4,5%	68,3%
	Orientation	147	59	1 122	119	2,1%	40,1%
	<b>Total</b>	<b>662</b>	<b>411</b>	<b>9 639</b>	<b>1 426</b>	<b>4,0%</b>	<b>62,1%</b>
IATSS	Administrative	3 265	1 135	41 116	3 570	3,5%	34,8%
	Médico-sociale	632	313	10 808	981	4,7%	49,5%
	Ouvrière	25	8	281	24	3,1%	32,0%
	Technique	1 534	239	9 207	726	1,6%	15,6%
	<b>Total</b>	<b>5 456</b>	<b>1 695</b>	<b>61 412</b>	<b>5 301</b>	<b>3,1%</b>	<b>31,1%</b>
<b>TOTAL PERSONNEL DU PUBLIC</b>		<b>43 144</b>	<b>27 194</b>	<b>703 909</b>	<b>116 955</b>	<b>4,5%</b>	<b>63,0%</b>

## [6] Répartition des motifs d'absence en nombre de congés



## [7] Répartition des motifs d'absence en nombre de jours



## III. Vie du personnel

### 5. Formation continue

L'élaboration des plans de formation continue (PAF) est confiée :

- aux Directions des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN) de chaque département pour le personnel enseignant du premier degré public,
- à la Délégation Académique à la Formation des Personnels (DAFOP) en ce qui concerne le personnel du 2<sup>nd</sup> degré public,
- à la Direction de la Gestion Administrative de la Formation (DGAF) pour le personnel IATSS.

Par ailleurs, le délégué académique à la formation des personnels d'encadrement (DAFPE) élabore le plan de formation statutaire des inspecteurs et des personnels de direction stagiaires.

#### 5.1. Personnel enseignant du premier degré public

**[ 1 ]** Au cours de l'année scolaire 2015-2016, 12 149 enseignants du premier degré public ont bénéficié d'une ou plusieurs formations. La part des agents ayant suivi au moins une action de formation est de 70,8% pour l'année scolaire 2015-2016 (pourcentage en baisse par rapport à l'année précédente (78,8%). Les directeurs d'école demeurent la catégorie de personnels la plus fréquemment formée et parmi les plus assidus.

Le taux d'assiduité à ces formations est en nette progression par rapport à 2014-2015.

Dans l'académie de Lyon, il est préconisé de tenir compte des animations pédagogiques dans les formations suivies.

**[ 2 ]** Le nombre de journées de formation s'élève pour 2015-2016 à 67 954, volume en forte hausse (+15,7%) par rapport à 2014-2015.

Avertissement : la classification selon les différents objectifs de formation diffère selon les départements.

#### 5.2. Personnel enseignant du second degré public, personnel d'éducation et d'orientation

**[ 3 ]** Au sein du personnel enseignant, d'éducation et d'orientation du second degré public, près de 4 agents sur 5 (78,5%) ont suivi au moins une action de formation pour l'année scolaire 2015-2016. Cette part est en progression par rapport à l'année précédente (+10,3 points).

Le taux d'assiduité, c'est-à-dire le rapport entre les personnes présentes au moins les deux tiers des formations auxquelles elles ont été convoquées, et le nombre de personnes retenues pour ces formations dépasse les deux tiers. Il est en légère progression par rapport à l'année scolaire précédente malgré une nette baisse de l'assiduité chez les personnels d'éducation (55,1% d'assiduité).

Les personnels agrégés et chaires supérieures se forment moins fréquemment que les autres personnels enseignants (60,8% contre 78,5% tous personnels confondus).

Le nombre de journées de formation s'élève à 67 368, soit une augmentation de près de 50% par rapport à l'année dernière.

#### •Définitions

Taux d'inscrits : rapport entre le nombre de personnes inscrites et l'effectif total de personnels.

Taux de personnes formées : rapport entre le nombre de personnes présentes et l'effectif total de personnels.

Taux d'assiduité : rapport entre le nombre de stagiaires assidus (au moins 2/3 de présence) et le nombre de candidats convoqués.

Journée stagiaire : ensemble des heures de présence en formation (une journée stagiaire représente 6h de présence).

Taux de présence : rapport entre le nombre de stagiaires présents et le nombre de candidats convoqués.

### [ 1 ] Formation du personnel enseignant du 1<sup>er</sup> degré public selon leur fonction en 2015-2016

	personnes inscrites sur au moins un module		personnes formées (présentes à au moins un module)		personnes assidues au moins 2/3 de présence par rapport à la durée de convocation	
	nb	%	nb	Taux de formés	nb	Taux d'assiduité
Directeur d'école	1 904	100,0%	1 779	93,4%	1 424	77,3%
Enseignant en classe maternelle	3 909	100,0%	2 784	71,2%	2 387	76,8%
Enseignant en classe élémentaire	6 854	100,0%	4 921	71,8%	3 958	69,0%
Personnel du secteur ASH en RASED	394	93,4%	337	79,9%	282	79,9%
Personnel du secteur ASH hors RASED	588	100,0%	418	71,1%	290	56,3%
Autre personnel (conseillers pédagogiques, animateurs informatiques, titulaires remplaçants, etc...)	2 763	79,2%	1 910	54,8%	1 391	62,1%
<b>Total</b>	<b>16 412</b>	<b>95,6%</b>	<b>12 149</b>	<b>70,8%</b>	<b>9 732</b>	<b>70,6%</b>

### [ 2 ] Formation du personnel enseignant du 1<sup>er</sup> degré public selon l'objectif de formation en 2015-2016

	journées stagiaires réalisées		Stagiaires présents		Stagiaires assidus (au moins 2/3 de présence par rapport à la durée de convocation)	
	nb	%	nb	Taux de présence	nb	Taux d'assiduité
Formation professionnelle statutaire	2 541	3,7%	541	94,3%	477	83,1%
Adaptation immédiate au poste de travail	42 289	62,2%	1 230	66,6%	1 186	64,2%
Adaptation à l'évolution prévisible des métiers	4 876	7,2%	7 908	86,0%	6 889	74,9%
Développement des qualifications ou acquisitions nouvelles	14 202	20,9%	20 517	82,7%	19 705	79,4%
Formation diplômante	615	0,9%	14	93,3%	14	93,3%
Élaboration de ressources	445	0,7%	429	87,7%	386	78,9%
Développement des compétences liées aux activités de formation	2 523	3,7%	3 194	67,5%	2 763	58,4%
Conception et organisation de la formation	463	0,7%	523	88,2%	424	71,5%
<b>Total</b>	<b>67 954</b>	<b>100,0%</b>	<b>34 356</b>	<b>81,3%</b>	<b>31 844</b>	<b>75,3%</b>

### [ 3 ] Formation du personnel enseignant, d'éducation et d'orientation du 2<sup>nd</sup> degré public selon le corps en 2015-2016

	personnes inscrites sur au moins un module		personnes formées présentes à au moins un module		personnes assidues (au moins 2/3 de présence par rapport à la durée de convocation)	
	nb	Taux d'inscrits	nb	Taux de formés	nb	Taux d'assiduité
Agrégés et chaires supérieures	1 894	67,7%	1 701	60,8%	1 283	70,8%
Certifiés (y compris prof. d'EPS)	9 160	87,3%	8 705	83,0%	6 986	77,5%
PLP	2 010	83,6%	1 848	76,9%	1 391	71,1%
PEGC	65	94,2%	60	87,0%	50	78,1%
AE/CE	26	63,4%	26	63,4%	17	65,4%
Éducation	515	100,0%	434	84,3%	270	55,1%
Orientation	147	100,0%	140	95,2%	105	71,9%
<b>Total</b>	<b>13 817</b>	<b>83,9%</b>	<b>12 914</b>	<b>78,5%</b>	<b>10 102</b>	<b>74,8%</b>



## III. Vie du personnel

[ 4 ] On constate une très forte augmentation des formations liées à « l'adaptation à l'évolution prévisible des métiers » et à « l'adaptation immédiate au poste de travail » (respectivement 35,4% et 19,7% soit une multiplication par 10 du nombre de journées de formation par rapport à l'année 2014-2015). Les évolutions peuvent être expliquées par la volonté académique de former tous les personnels enseignants de collège sur la mise en place de la réforme du collège pour la rentrée 2016.

À noter en revanche une baisse des formations diplômantes, pour lesquelles les effectifs de stagiaires ont été divisés par 2, ainsi que des formations permettant le développement des qualifications ou d'acquisitions nouvelles.

### 5.3. Personnel IATSS

La direction de la formation des personnels (DGAF) organise l'offre de formation qui s'articule autour de 3 axes afin de répondre aux besoins des personnels et services.

- actions d'adaptation à l'emploi (organisées pour les personnes nouvellement nommées ou prenant de nouvelles fonctions) ;
- actions de préparation aux concours internes (définies dans le cadre de la promotion sociale des personnels) ;
- acquisition de nouvelles compétences pour préparer une mobilité.

[ 5 ] Près de la moitié (41,1%) des personnels IATSS formés sont de catégorie A, lesquels ne représentent que 20% des IATSS. Cette part est cependant en retrait par rapport à l'année précédente, celle des personnels de catégorie C ayant en revanche fortement progressé. Les personnels de catégorie B et C conservent le taux d'assiduité le plus élevé (70,1 % et 69,9%). Toutes catégories confondues, les personnels se forment beaucoup plus dans le Rhône que dans l'Ain et la Loire. Cette différence peut s'expliquer partiellement par le fait que les formations ont lieu essentiellement dans le Rhône, ce qui peut être un frein géographique pour les personnels des autres départements.

[ 6 ] Les taux de réussite aux concours pour les inscrits aux formations préparatoires varient fortement et sont globalement à la baisse cette année. Seuls 12 des 55 inscrits à la formation préparatoire au concours d'ADJENES classe normale ont été admis, le concours comportant 40 postes.

La préparation au concours d'assistant de service social n'a permis à aucun des 11 inscrits d'être admis cette année. Le nombre de postes offerts était 3.



#### [4] Formation du personnel enseignant, d'éducation et d'orientation du 2<sup>nd</sup> degré public selon l'objectif de formation en 2015-2016

	journées stagiaires réalisées		Taux de présence
	nombre	répartition	
Développement des qualifications ou acquisitions nouvelles	18 898	28,1%	85,2%
Préparation aux examens et concours	5 477	8,1%	82,3%
Formation professionnelle statutaire	1 764	2,6%	86,3%
Adaptation à l'évolution prévisible des métiers	23 847	35,4%	83,2%
Développement des compétences liées aux activités de formation	1 853	2,8%	81,4%
Adaptation immédiate au poste de travail	13 289	19,7%	90,2%
Élaboration de ressources	1 455	2,2%	88,5%
Formation diplômante	208	0,3%	83,4%
Conception et organisation de la formation	541	0,8%	77,7%
Accompagnement au bilan de carrière	36	0,1%	90,9%
<b>Total</b>	<b>67 368</b>	<b>100,0%</b>	<b>85,3%</b>

#### [5] Répartition par catégorie du personnel IATSS formé en 2015-2016

	Taux de personnes formées				Taux d'assiduité
	Ain	Loire	Rhône	Répartition (%)	
<b>Catégorie A</b>	6,25%	8,4%	26,5%	<b>41,1%</b>	55,9%
<b>Catégorie B</b>	3,7%	4,2%	16,5%	<b>24,4%</b>	69,9%
<b>Catégorie C</b>	3,8%	5,4%	25,3%	<b>34,6%</b>	70,1%

#### [6] Taux de réussite aux concours après formation en 2015-2016

	Postes ouverts au concours	Nombre d'inscrits à la préparation	Admissibles (1)		Admis (1)		Liste complémentaire	
			Effectif	Taux d'admissibles	Effectif	Taux d'admis		
Filière administrative	Concours interne ADJANES classe normale	40	55	21	38,2%	12	21,8%	5
	Concours réservé ADJAENES 1 <sup>ère</sup> classe			Concours non ouvert cette année				
	Concours réservé ADJAENES 2 <sup>ème</sup> classe			Concours non ouvert cette année				
	Concours interne SAENES classe normale	9	84	12	14,3%	2	2,4%	10
	Examen prof. SAENES classe supérieure	9	13	3	23,1%	1	7,7%	1
	Concours interne SAENES classe supérieure			Concours non ouvert cette année				
	Examen prof. SAENES classe exceptionnelle	7	6	1	16,7%	1	16,7%	0
	Concours interne AAE (2)	80	30	3	10,0%	1	3,3%	0
	Concours interne APAE(2)	242	20	Pas d'épreuve d'admissibilité		6	30,0%	
	Filière Médico-sociale	Assistant de service social	3	11	Pas d'épreuve d'admissibilité		0	0,0%

(1) % par rapport aux inscrits à la préparation.

(2) recrutement national.



## III. Vie du personnel

### 6. Personnel en position de non activité

Les effectifs relatifs au personnel en position de « non activité » correspondent aux situations suivantes : le congé parental, les disponibilités, les détachements - à l'exclusion des détachements pour un stage préalable à la titularisation vers un autre corps et dans un emploi conduisant à pension.

Ce personnel n'est pas présent dans les données des chapitres précédents.

[ 1 ] Les personnels en position de non activité représentent 1 818 agents au 15 janvier 2016, ce qui correspond à 4,1% du personnel public géré par le rectorat et les DSDEN. La non activité concerne 4,7% du personnel enseignant du premier degré public et 3,9% des enseignants du second degré public.

La proportion de personnel en position de non activité la plus élevée se situe chez les personnels IATSS avec 6,8%.

Le détachement concerne ainsi 3% des agents IATSS, contre seulement 0,9% du personnel enseignant du premier degré public et 0,2% du personnel enseignant du second degré public.

Ces effectifs sont en légère hausse par rapport à l'année précédente (+0,7%) sous l'effet de la hausse des effectifs en disponibilité.

La disponibilité est la position du fonctionnaire qui, placé hors de son établissement, cesse de bénéficier dans cette position de ses droits à l'avancement et à la retraite. On peut distinguer trois types :

- la disponibilité d'office, prononcée en cas d'inaptitude physique temporaire, à l'expiration d'un congé de maladie, de longue maladie ou de longue durée. La décision est prise pour un an et renouvelable deux fois ;
- la disponibilité sur demande et sous réserve des nécessités de service, par exemple en cas d'études et de recherches d'intérêt général (3 ans maximum, renouvelable une fois), ou pour convenances personnelles (3 ans maximum, renouvelable mais limité à 10 ans pour toute la carrière) ;
- la disponibilité sur demande accordée de droit, pour donner des soins au conjoint ou à une personne à charge, élever un enfant de moins de 8 ans ou suivre son conjoint dans une résidence éloignée. Elle est accordée pour une durée maximum de trois ans avec possibilité de renouvellement.

En ce qui concerne les disponibilités, on constate une augmentation de 2,8% entre 2014-2015 et 2015-2016. La population la plus concernée demeure les IATSS, avec 3,2% de leurs effectifs globaux. Les autres catégories de personnels ont en proportion moins recours à cette situation de non activité. Le pourcentage d'enseignants du premier degré public en situation de disponibilité a néanmoins augmenté de 6%.

## [ 1 ] Évolution du nombre de personnes en position de non-activité selon le motif

	2014-2015	2015-2016	Évolution
<b>Détachement</b>			
Enseignants du premier degré public	152	152	0,0%
Enseignants du second degré public	22	31	40,9%
Personnels IATSS	184	162	-12,0%
<b>Total</b>	<b>358</b>	<b>345</b>	<b>-3,6%</b>
<b>Congé parental</b>			
Enseignants du premier degré public	199	185	-7,0%
Enseignants du second degré public	103	109	5,8%
Personnel DIEO	2	3	50,0%
Personnel non enseignant du 2 <sup>nd</sup> degré	19	15	-21,1%
Personnels IATSS	26	31	19,2%
<b>Total</b>	<b>349</b>	<b>343</b>	<b>-1,7%</b>
<b>Disponibilité</b>			
Enseignants du premier degré public	397	421	6,0%
Enseignants du second degré public	510	525	2,9%
Personnel DIEO	4	8	100,0%
Personnels IATSS	188	176	-6,4%
<b>Total</b>	<b>1 099</b>	<b>1 130</b>	<b>2,8%</b>
<b>Ensemble du personnel en position de non activité</b>			
Enseignants du premier degré public	748	758	1,3%
Enseignants du second degré public	635	665	4,7%
Personnel DIEO	6	11	83,3%
Personnel non enseignant du 2 <sup>nd</sup> degré	19	15	-21,1%
Personnels IATSS	398	369	-7,3%
<b>Total</b>	<b>1 806</b>	<b>1 818</b>	<b>0,7%</b>



### III. Vie du personnel

[ 2 ] Les causes de disponibilité sont assez différentes selon le type de personnel :

- les enseignants du premier degré public utilisent principalement cette position administrative pour suivre leur conjoint (47,3% des disponibilités). Le souhait d'élever un enfant de moins de 8 ans ou de soigner un enfant malade et la convenance personnelle concernent chacun un quart des enseignants du 1<sup>er</sup> degré en disponibilité.
- pour les enseignants du second degré public, la convenance personnelle est le motif de disponibilité le plus utilisé (52,2%). Suivre son conjoint représente le second motif de disponibilité (32,6%) ;
- en ce qui concerne les personnels IATSS, la convenance personnelle est aussi le motif de disponibilité le plus utilisé (58%), puis suivre son conjoint (28,4%).

[ 3 ] Le détachement concerne la position du fonctionnaire qui est placé hors de son corps, cadre d'emploi ou emploi d'origine, mais qui continue à bénéficier de ses droits à l'avancement et à la retraite dans son corps d'origine. Les causes de détachement sont assez différentes selon le type de personnel :

- les enseignants du premier degré public utilisent principalement cette position administrative pour enseigner à l'étranger (76,3% des cas de détachement). Le détachement dans une autre administration (19,1%) ou auprès d'une collectivité territoriale (4,6%) constitue un motif moins utilisé par cette catégorie de personnel ;
- pour les enseignants du second degré public, il s'agit surtout de détachement dans une autre administration (96,8%) ;
- en ce qui concerne les personnels IATSS, le détachement auprès d'une collectivité territoriale représente la quasi-totalité (98,1%) des effectifs.

## [ 2 ] Zoom sur les motifs de disponibilités par type de personnel en 2015-2016

	Convenance personnelle, créer une entreprise, études et recherches		Suivre son conjoint		Élever un enfant de moins de 8 ans, soins à enfant malade		Disponibilité d'office après congé longue durée, soins à ascendant		Total
Enseignants du 1 <sup>er</sup> degré public	105	24,9%	199	47,3%	105	24,9%	12	2,9%	421
Enseignants du 2 <sup>nd</sup> degré public	274	52,2%	171	32,6%	53	10,1%	27	5,1%	525
Personnel DIEO	4	50,0%	3	37,5%	1	12,5%	0	0,0%	8
Personnels IATSS	102	58,0%	50	28,4%	15	8,5%	9	5,1%	176
<b>Total</b>	<b>485</b>	<b>42,9%</b>	<b>423</b>	<b>37,4%</b>	<b>174</b>	<b>15,4%</b>	<b>48</b>	<b>4,2%</b>	<b>1 130</b>

## [ 3 ] Zoom sur les motifs de détachements par type de personnel en 2015-2016

	Détachement auprès d'une collectivité territoriale		Détachement à l'étranger ou dans un organisme international		Détachement dans une autre administration ou entreprise		Total
Enseignants du premier degré public	7	4,6%	116	76,3%	29	19,1%	152
Enseignants du second degré public		0,0%	1	3,2%	30	96,8%	31
Personnel DIEO							0
Personnels IATSS	159	98,1%		0,0%	3	1,9%	162
<b>Total</b>	<b>166</b>	<b>48,1%</b>	<b>117</b>	<b>33,9%</b>	<b>62</b>	<b>18,0%</b>	<b>345</b>



## IV. Actions en direction du personnel

### 1. Dispositif académique des ressources humaines

Rattaché à la Direction des Ressources Humaines de l'académie de Lyon, le dispositif académique des ressources humaines (DIRH) concerne les enseignants des 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés, les personnels administratifs, de laboratoire, de santé et personnels sociaux, personnels d'encadrement et de direction.

L'action du dispositif, fondée sur un travail de réseau associant les personnels, les services académiques et les établissements, vise la recherche de démarches d'accompagnement prenant en compte les intérêts des personnels et de l'institution.

Le dispositif est organisé autour de trois axes :

- l'accompagnement professionnel des personnels,
- la prévention des difficultés professionnelles,
- la prise en compte des parcours professionnels dans la gestion personnalisée des carrières.

#### 1.1. L'accompagnement professionnel des personnels

L'accompagnement professionnel fonctionne à l'initiative des personnels ou à celle de l'institution dans une perspective d'écoute et de conseil. Le dispositif assure notamment :

- l'accueil des personnels,
- une aide à l'analyse des situations,
- un accompagnement psycho-professionnel des personnels,
- une aide à l'élaboration et à la conduite du projet professionnel,
- des bilans de carrière,
- un appui aux services et aux équipes.

Il cherche à proposer d'autres modalités d'accompagnement comme des groupes de suivi de pratique professionnelle ou des formations personnalisées. Pour ce faire, il travaille en lien étroit avec tous les services concernés. Ainsi, à l'initiative du service social et du DIRH, un travail social de groupe (TSG) a été mis en œuvre au niveau académique. Il s'agit d'une action d'accompagnement des personnels en CLM-CLD depuis plus d'un an afin de préparer un éventuel retour à l'emploi ou, à défaut, de repérer des situations d'isolement liées à la maladie pour proposer des postes de remédiation. 25 personnes ont pu en bénéficier. Au vu du bilan positif, elle sera reconduite en 2016-2017.

**[ 1 ]** Les statistiques disponibles concernent les personnels, toutes catégories confondues, ayant contacté pour la première fois le dispositif en 2015-2016 ou ayant bénéficié d'au moins un entretien, soit 517 personnes.

Par rapport à la fréquentation totale, on note que les situations suivies depuis plus d'un an augmentent : 42,4 % cette année contre 34,9 % l'an passé.

**[ 2 ]** Le taux de fréquentation rapporte le nombre de personnes ayant bénéficié du dispositif à la population globale concernée du secteur public (enseignants des 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés, non enseignants du second degré et IATSS).

Les taux de fréquentation par tranche d'âge et leurs évolutions doivent être interprétés avec prudence, compte tenu d'effectifs faibles dans certaines tranches. Ce sont les personnels en deuxième partie de carrière qui sollicitent le plus le service.

La fréquentation des personnels IATSS est en hausse après plusieurs années de baisse.

## [ 1 ] Effectifs suivis dans le dispositif

	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016
Fréquentation nouvelle	427	374	349	390	298
Suivi depuis plus d'un an	173	236	209	209	219
<i>Dont suivi de plus de 5 ans</i>	83	20	53	48	50
<b>Fréquentation totale</b>	<b>600</b>	<b>610</b>	<b>558</b>	<b>599</b>	<b>517</b>
Part du suivi	28,8%	38,7%	37,5%	34,9%	42,4%

## [ 2 ] Les taux de fréquentation du dispositif selon leurs caractéristiques

	2011-2012 (%)	2012-2013 (%)	2013-2014 (%)	2014-2015 (%)	2015-2016	(%)
Femmes	1,4%	1,4%	1,4%	1,4%	<b>399</b>	<b>1,3%</b>
Hommes	1,4%	1,4%	1,4%	1,2%	<b>118</b>	<b>1,0%</b>
Total	1,4%	1,4%	1,4%	1,4%	<b>517</b>	<b>1,2%</b>

	2011-2012 (%)	2012-2013 (%)	2013-2014 (%)	2014-2015 (%)	2015-2016	(%)
Ain	1,0%	1,1%	1,0%	1,3%	<b>84</b>	<b>1,0%</b>
Loire	1,1%	0,9%	0,8%	1,2%	<b>86</b>	<b>0,9%</b>
Rhône	1,7%	1,7%	1,5%	1,5%	<b>347</b>	<b>1,3%</b>

Note de lecture : 1,0% des personnels du département de l'Ain fréquentent le dispositif.

	2011-2012 (%)	2012-2013 (%)	2013-2014 (%)	2014-2015 (%)	2015-2016	(%)
Moins de 30 ans	0,4%	0,3%	0,5%	0,4%	<b>24</b>	<b>0,5%</b>
30 ans à 39 ans	1,1%	1,1%	1,2%	1,2%	<b>109</b>	<b>0,9%</b>
40 ans à 49 ans	1,9%	1,8%	1,6%	1,9%	<b>215</b>	<b>1,5%</b>
50 ans à 59 ans	1,7%	1,8%	1,6%	1,6%	<b>154</b>	<b>1,5%</b>
60 ans et plus	1,2%	1,7%	0,9%	0,6%	<b>15</b>	<b>0,6%</b>

Note de lecture : 1,5% des personnels de l'académie agés de 40 à 49 ans fréquentent le dispositif.

	2011-2012 (%)	2012-2013 (%)	2013-2014 (%)	2014-2015 (%)	2015-2016	(%)
Personnel du 2 <sup>nd</sup> degré public	1,6%	1,5%	1,3%	1,5%	<b>224</b>	<b>1,0%</b>
Personnel enseignant 1 <sup>er</sup> degré public	1,3%	1,3%	1,3%	1,4%	<b>195</b>	<b>1,2%</b>
Personnel IATSS	0,7%	1,5%	1,3%	1,0%	<b>98</b>	<b>1,8%</b>

Note de lecture : 1,8% des personnels IATSS fréquentent le dispositif.



## IV. Actions en direction du personnel

[ 3 ] Pour la plus grande proportion, les personnes entrent dans le dispositif de leur propre initiative, taux en augmentation par rapport à l'an dernier.

### 1.2. La prévention des difficultés professionnelles

Un partenariat est mis en place avec la MGEN dont l'objectif est la prévention des difficultés professionnelles que peuvent rencontrer les personnels ainsi qu'un accompagnement formatif de la santé au travail. Les actions réalisées s'adressent aux personnels des 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés :

- l'atelier « La voix de l'enseignant » ;
- l'atelier « Gestes et postures ».

D'autre part, des actions inscrites au plan académique de formation des personnels sont conduites en direction des enseignants sous forme de « rendez-vous carrière ». Ces « rendez-vous carrière » ont pour objectif de permettre aux enseignants de prendre du recul par rapport à leur pratique, en vue d'éviter l'usure professionnelle et de conserver la motivation nécessaire pour exercer leur mission.

La formation « Milieu de carrière : faire le point et perspectives » est destinée aux enseignants ayant entre 15 et 20 ans d'ancienneté.

### 1.3. La prise en compte des parcours professionnels pour une gestion personnalisée des carrières

Les conseillers ressources humaines qui exercent au dispositif académique de ressources humaines ont la qualité de conseiller mobilité-carrière (CMC) à l'issue d'une formation organisée par le ministère.

Les activités confiées au CMC s'orientent autour de 3 axes :

- une fonction conseil : entretiens, bilans de carrière, accompagnement professionnel ;
- une fonction de gestion prévisionnelle des ressources humaines : anticipation des évolutions en termes de métiers et de compétences ;
- une fonction d'étude des bassins d'emploi, de transfert des compétences et de professionnalisation.



### [3] Initiative de la demande

	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	(%)
Initiative intéressé	66,2%	63,1%	56,0%	56,0%	<b>337</b>	<b>65,2%</b>
Initiative institutionnelle *	22,8%	21,3%	34,0%	31,0%	<b>102</b>	<b>19,7%</b>
Initiative médico-sociale	11,0%	15,6%	10,0%	13,0%	<b>78</b>	<b>15,1%</b>

\* Direction des ressources humaines, chefs d'établissements, corps d'inspection, services de gestion



## IV. Actions en direction du personnel

### 2. Affaires médicales

#### 2.1. Congés longs

Le décret n°86-442 du 14 mars 1986 relatif à la désignation des médecins agréés à l'organisation des comités médicaux et des commissions de réforme, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires rappelle que les comités médicaux départementaux sont chargés de donner un avis sur les contestations d'ordre médical qui peuvent s'élever à propos de l'admission des candidats aux emplois publics, de la prolongation des congés maladie au-delà de 6 mois consécutifs, de l'octroi et du renouvellement des congés de longue maladie ou de longue durée et de la réintégration à l'issue de ces congés.

**[ 1 ]** Pour l'année scolaire 2015-2016, le pôle affaires médicales a transmis 1 528 saisines aux comités médicaux départementaux (CMD), nombre en progression constante au cours des dernières années (+ 290 en 2015-2016).

L'arrêté du 14 mars 1986 fixe la liste des maladies ouvrant droit à l'octroi d'un congé longue maladie (3 ans) et congé longue durée (5 ans).

Le congé de longue maladie est octroyé pour toutes les affections liées aux organes vitaux (maladies cardiaques, vasculaires, système nerveux, appareil digestif, etc...). Le congé longue durée est octroyé pour 4 pathologies : tuberculose, maladies mentales, affections cancéreuses, poliomyélite.

**[ 2 ]** Les refus d'octroi de congé de longue maladie/durée ne sont jamais motivés, pour des raisons de confidentialité des dossiers médicaux. Si l'avis du CMD est contesté, l'agent peut saisir le comité médical supérieur, instance qui se prononcera alors sur les pièces figurant dans le dossier médical transmis par le CMD. Pour l'année scolaire 2015-2016, 6 recours ont été transmis au comité médical supérieur.

Pour 2015-2016, le taux de refus s'établit à 11%, en hausse par rapport aux années précédentes, en particulier, sur les congés longue maladie (+5,7 points) et congés longue durée (+3,4 points).

#### 2.2. Les bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE)

**[ 3 ]** Depuis 1987, tout employeur, public ou privé, dès lors qu'il emploie au moins 20 personnes, est soumis au respect de l'obligation d'emploi définie à l'article L. 323-1 du code du travail. Cette obligation d'emploi à l'égard des travailleurs handicapés et assimilés (travailleurs handicapés, titulaires d'une allocation temporaire d'invalidité, etc.) fixe un taux minimal d'emploi de ces personnes égal à 6% de l'effectif total concerné.

Si ce taux d'emploi n'est pas atteint, tout employeur public s'acquitte d'une contribution au fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP). Pour 2015-2016, le taux de BOE s'établit à 1,9%, en légère hausse par rapport aux années précédentes.

**[ 4 ]** Le recrutement de personnes bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE) par la voie contractuelle pouvant conduire à une titularisation dans les corps de l'Éducation nationale a été rendu possible par le décret n°95-979 du 25 août 1995 d'application de l'article 27 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée relative à certaines modalités de recrutement de personnes bénéficiant de la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé dans la fonction publique.

Le recrutement par la voie contractuelle existe pour les personnels enseignants du 1<sup>er</sup> degré, du 2<sup>nd</sup> degré et IATSS. Les conditions de niveau de diplôme et de formation initiale préalable à la titularisation sont les mêmes que celles des concours externes. Le handicap doit être jugé compatible avec l'emploi postulé au moment du recrutement. La durée du contrat est équivalente à la période de stage prévu par le statut particulier du corps concerné. À l'issue du contrat et suite à un entretien, un jury émet un avis d'aptitude professionnelle en vue de la titularisation.

10 BOE ont été recrutés par la voie contractuelle en 2015-2016, effectif en légère baisse par rapport à 2014-2015.

#### •Définitions

CMD : Comité Médical Départemental

CMO : Congé Maladie Ordinaire

## [ 1 ] Répartition des saisines de congés longs en 2015-2016

Type de demande	Nombre de saisines	%
Congé longue maladie (CLM)	558	36,5%
Congé longue durée (CLD)	377	24,7%
Congé grave maladie (non titulaires)	14	0,9%
Prolongation de congé maladie ordinaire (CMO) au-delà de 180 jours	141	9,2%
Réintégration à temps partiel thérapeutique (et prolongation)	351	23,0%
Réintégration à temps complet	87	5,7%
<b>Total saisines</b>	<b>1 528</b>	<b>100,0%</b>

## [ 2 ] Taux de refus selon le type de congé en 2015-2016

	Demandes	Demandes refusées (CMD)	Taux de refus
Congé Longue Maladie (CLM)	558	118	21,1%
Congé Longue Durée (CLD)	377	19	5,0%
Réintégration à temps partiel thérapeutique (et prolongation)	351	10	2,8%
Réintégration à temps complet	87	5	5,7%
<b>Total</b>	<b>1 373</b>	<b>152</b>	<b>11,1%</b>

## [ 3 ] Recensement des BOE au 31 août 2016

	BOE			Effectif total			Taux de BOE		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Personnels enseignants du 1 <sup>er</sup> degré public	41 14,3%	246 85,7%	287 100,0%	2 494 15,4%	13 731 84,6%	16 225 100,0%	1,6%	1,8%	1,8%
Personnels enseignants du 1 <sup>er</sup> degré privé	4 33,3%	8 66,7%	12 100,0%	213 7,9%	2 482 92,1%	2 695 100,0%	1,9%	0,3%	0,4%
Personnels enseignants du 2 <sup>nd</sup> degré, DIEO, Assistants d'éducation et de langue (public et privé)	150 32,3%	314 67,7%	464 100,0%	10500 36,9%	17 985 63,1%	28 485 100,0%	1,4%	1,7%	1,6%
Personnels IATSS	64 27,1%	172 72,9%	236 100,0%	1142 20,9%	4 314 79,1%	5 456 100,0%	5,6%	4,0%	4,3%
<b>Total</b>	<b>259</b>	<b>740</b>	<b>999</b>	<b>14 349</b>	<b>38 512</b>	<b>52 861</b>	<b>0,5%</b>	<b>1,4%</b>	<b>1,9%</b>

## [ 4 ] Le recrutement de personnes BOE par la voie contractuelle

	Année 2012-2013	Année 2013-2014	Année 2014-2015	Année 2015-2016
Enseignants 1 <sup>er</sup> degré public et privé	2	3	3	1
Personnels 2 <sup>nd</sup> degré (enseignants, DIEO et assistants, etc...)	1	4	5	4
Personnels IATSS	3	6	5	5
<b>Total</b>	<b>6</b>	<b>13</b>	<b>13</b>	<b>10</b>



## IV. Actions en direction du personnel

### 2.3. Le dispositif des postes adaptés

[ 5 ] Le décret n°2007-632 du 27 avril 2007 relatif à l'adaptation du poste de travail des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation prévoit une affectation sur un poste adapté de courte (PACD) ou de longue durée (PALD) pour les personnels confrontés à des difficultés importantes de santé. L'objectif est d'aider à les maintenir en activité ou de les accompagner à un retour à l'emploi.

L'entrée dans ce dispositif se fait sur critères médicaux. Toute affectation doit nécessairement s'accompagner de la formulation d'un projet professionnel réaliste. Cette année, les affectations sur poste adapté sont en progression.

[ 6 ] La possibilité d'un allègement de service est expressément prévue à l'article 7 du décret n°2007-632 du 27 avril 2007 relatif à l'adaptation du poste de travail de certains personnels enseignants, d'éducation, et d'orientation.

L'allègement de service est une mesure exceptionnelle, accordée en raison de l'état de santé de l'agent, qui continue à percevoir l'intégralité de son traitement. Un allègement de service peut par exemple être accordé à la demande d'un professeur qui souhaiterait poursuivre son activité professionnelle alors même qu'il devrait suivre un traitement médical augmentant sa fatigabilité.

L'allègement de service porte, au maximum, sur le tiers des obligations réglementaires de service. Il est donné, selon les cas, pour la durée de l'année scolaire ou pour une durée inférieure. Il ne saurait être renouvelé systématiquement l'année suivante, ce qui n'exclut pas qu'un allègement soit accordé plusieurs années de suite, notamment selon une quotité dégressive afin que l'agent concerné revienne progressivement vers un service complet.

En 2015-2016, 78 enseignants du 1<sup>er</sup> degré ont bénéficié d'un allègement de service et 121 enseignants du 2<sup>nd</sup> degré, soit une petite progression par rapport à 2014-2015, pour le 1<sup>er</sup> degré, et une stabilité pour le 2<sup>nd</sup> degré.

### 2.4. Le dispositif suite aux inaptitudes

#### Reclassement suite à une inaptitude définitive aux fonctions

L'article 63 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État précise que pour les fonctionnaires reconnus, par suite d'altération de leur état physique, inaptes à l'exercice de leurs fonctions, le poste de travail auquel ils sont affectés est adapté à leur état physique. Lorsque l'adaptation du poste de travail n'est pas possible, ces fonctionnaires peuvent être reclassés dans des emplois d'un autre corps s'ils ont été déclarés en mesure de remplir les fonctions correspondantes.

[ 7 ] Au 31 août 2016, sont recensés 58 agents à reclasser suite à une inaptitude prononcée par les comités médicaux départementaux. Les inaptitudes temporaires sont en forte diminution (-36), tandis que les inaptitudes à toutes fonctions augmentent encore cette année.

#### Commission de réforme

[ 8 ] Lorsque le comité médical départemental déclare un agent inapte définitivement à toutes fonctions (même en reclassement), la commission de réforme est obligatoirement consultée pour une mise en retraite pour invalidité des agents justifiant de moins de 27 ans de service (pour les autres, l'avis du CMD suffit dans la majorité des cas).

Tous les dossiers ont été accordés par le service des pensions de Guérande avec des temps d'instruction plus ou moins long.

#### •Définitions

AIT : Allocation d'Invalidité Temporaire (pour les stagiaires)

PIT : Pension d'Invalidité Temporaire (pour les stagiaires)

PACD : Poste Adapté de Courte Durée

PALD : Poste Adapté de Longue Durée

## [5] Les postes adaptés en 2015-2016

	PACD (3 ans)	PALD (4 ans) Budget académique	PALD (*) Budget CNED + réemplois
Enseignants du 1 <sup>er</sup> degré	30	14	16
Enseignants du 2 <sup>nd</sup> degré	27	22	5

(\*) postes financés hors budget académique au titre du dispositif du réemploi mis en extinction en 2007

## [6] Allègements de service en 2015-2016

	Nombre d'enseignants	Total quotités d'allè- gement (en demi-jour- nées)	Nombre de BOE (personnes physiques)	total quotités d'allègement pour BOE (en demi-journées)
<b>Enseignants du 1<sup>er</sup> degré</b>	<b>78</b>	<b>157,5</b>	<b>39</b>	<b>79,5</b>
dont Ain	26	52,5	12	24,5
dont Loire	4	8,5	1	2,5
dont Rhône	48	96,5	26	52,5
<b>Enseignants du 2<sup>nd</sup> degré</b>	<b>121</b>	<b>189,5</b>	<b>65</b>	<b>101,8</b>

## [7] Inaptitudes aux fonctions - situation au 31 août 2016

	Inaptitudes aux fonctions	Inaptitudes tempo- raire aux fonctions	Total
Enseignants 1 <sup>er</sup> degré	28	5	33
Enseignants 2 <sup>nd</sup> degré	14	9	23
Personnels ATSS	0	2	2
<b>Total</b>	<b>42</b>	<b>16</b>	<b>58</b>

## [8] Nombre de dossiers présentés à la commission de réforme

	2015-2016	2014-2015
Retraite pour invalidité à la demande de l'agent (à l'épuisement des droits statutaires à CMO, CLM, CLD)	27	18
Retraite pour invalidité sans demande de l'agent (à l'épuisement des droits statutaires à CMO, CLM, CLD)	17	15
Allocation d'invalidité temporaire, pour les personnes placées en disponibilité d'office	20	15
Pension d'invalidité temporaire, pour les stagiaires	6	4
Majoration d'une tierce personne	3	5
Orphelin invalide atteint d'une infirmité le mettant dans l'impossibilité de gagner sa vie	2	0
Procédure simplifiée (agents ayant + 27 ans de service)	9	3
Retraite pour invalidité	41	36
<b>Total</b>	<b>125</b>	<b>96</b>



## IV. Actions en direction du personnel

### 2.5. Accidents du travail

Les données sur les accidents du travail présentées ici concernent les personnels enseignants des secteurs publics et privés, les personnels DIO et les personnels administratifs.

**[ 9 ]** Au cours de l'année scolaire 2015-2016, 825 accidents liés au travail ont eu lieu (qu'il s'agisse d'accidents au travail, d'accidents de mission ou de trajet). Une majorité de ces accidents (53,2 %) a donné lieu à un arrêt de travail.

On note une augmentation des accidents déclarés par rapport à 2014-2015 (+ 80), principalement des accidents sans arrêts de travail.

**[ 10 ]** Les femmes, alors qu'elles représentent 72,7% de l'ensemble des personnels, sont surreprésentées parmi les victimes d'accidents du travail (78,5%). De même, les personnes de plus de 50 ans sont davantage exposées puisque 38,4 % des accidents les concernent alors qu'elles ne représentent que 29,8 % de l'ensemble du personnel.

### [9] Accidents du travail donnant lieu à arrêt en 2015-2016

	Nombre d'accidents sans arrêt de travail	Nombre d'accidents avec arrêt de travail	Nombre total d'accidents
<b>Tous agents</b>	<b>386</b>	<b>439</b>	<b>825</b>
	46,8%	53,2%	100,0%

### [10] Accidents liés au travail selon les caractéristiques du personnel en 2015-2016

	Personnel enseignant 1 <sup>er</sup> degré	Personnel enseignant 2 <sup>nd</sup> degré	Personnel de direction et d'inspection	Personnel d'éducation et d'orientation	Personnel IATSS	Total
Accidents du travail	224	292	9	2	30	557
Accidents de mission	10	41			5	56
Accidents de trajet	69	121	1		21	212
<b>Total</b>	<b>303</b>	<b>454</b>	<b>10</b>	<b>2</b>	<b>56</b>	<b>825</b>

	Inf. à 30 ans	30 à 49 ans	50 ans et plus	Total
Accidents du travail	49	282	226	557
Accidents de mission	2	26	28	56
Accidents de trajet	36	113	63	212
<b>Total</b>	<b>87</b>	<b>421</b>	<b>317</b>	<b>825</b>
	10,5%	51,0%	38,4%	100%

	Hommes	Femmes	Total
Accidents du travail	108	449	557
Accidents de mission	19	37	56
Accidents de trajet	50	162	212
<b>Total</b>	<b>177</b>	<b>648</b>	<b>825</b>
	21,5%	78,5%	100,0%

	Titulaires	Non titulaires	Total
Accidents du travail hors trajet	601	12	613



## IV. Actions en direction du personnel

### 3. Action sociale

Les données présentées dans cette partie concernent l'année civile 2015.

#### 3.1 Les composantes de l'action sociale

Dans le cadre de l'action sociale coexistent des prestations ministérielles ou interministérielles déclinées au niveau académique.

Font partie des prestations interministérielles : les gardes et séjours d'enfants, les subventions pour la restauration, les allocations aux parents d'enfants handicapés.

Les prestations ministérielles sont : les aides exceptionnelles (secours), les prêts sociaux, les Actions Sociales d'Initiative Académique (ASIA) et l'aide à l'installation dans le cadre du Comité Interministériel de la Ville (CIV).

Les crédits destinés à l'insertion des personnes handicapées permettent également de réaliser des aménagements de postes de travail en faveur des agents handicapés.

Des prêts à court terme et sans intérêt peuvent être accordés aux agents qui ne relèvent pas de l'attribution d'un secours ; les crédits sont gérés par la MGEN.

#### 3.2 Les bénéficiaires

Les personnels de l'Éducation nationale relevant des catégories suivantes peuvent bénéficier de l'action sociale : les personnels titulaires, stagiaires ou retraités, les personnels en congé de formation, les contractuels temporaires bénéficiant de contrats d'une durée comprise entre 6 et 10 mois (pour les ASIA, les secours et les prêts), les contractuels temporaires dont le contrat est d'une durée supérieure à 10 mois, les maîtres auxiliaires et les assistants d'éducation recrutés par les services académiques (rectorat et DSDEN), les assistants d'éducation recrutés par les EPLE (pour les ASIA, l'aide à l'installation « CIV », les secours et les prêts), les veuves ou veufs de fonctionnaires (pour les ASIA, les allocations aux parents d'enfants handicapés, les secours et les prêts), ainsi que les orphelins mineurs (ASIA, secours et prêts).

#### 3.3 Les procédures

Dans le cas des prestations interministérielles de séjours d'enfants ou des allocations aux parents d'enfants handicapés, les DSDEN instruisent les dossiers puis les transmettent au rectorat. Le bureau « action sociale en faveur des personnels » (DPATSS) s'occupe du contrôle, de la liquidation et du paiement des allocations. En ce qui concerne les aides au logement et les actions d'insertion des agents handicapés, la DPATSS3 effectue la totalité de la gestion des demandes.

La prestation interministérielle concernant les gardes d'enfant n'est plus gérée par les rectorats mais par un prestataire extérieur à l'Éducation nationale.

Pour les secours, les prêts sociaux et les ASIA, les dossiers sont étudiés par les assistantes sociales des personnels et des aides sont proposées par les commissions départementales d'action sociale. Ces types d'aide ne sont attribués qu'en cas de nécessité, aux personnels confrontés à de graves difficultés financières ; l'appréciation de l'urgence et de la gravité de chaque situation est fondée sur l'examen des ressources et des charges, ainsi que sur le caractère exceptionnel de l'événement invoqué. Les services sociaux transmettent ensuite les demandes au bureau DPATSS3 pour décision, liquidation et versement des prestations relatives aux secours et aux ASIA et pour décision et envoi à la section MGEN du Rhône des dossiers de prêts.

#### •Définitions

ASIA : Actions Sociales d'Initiative Académique

CIV : Comité Interministériel de la Ville



## [ 1 ] Bilan de l'action sociale en 2015

		Crédits délégués	Crédits utilisés	Part des actions	Nombre de bénéficiaires
Titre 2	PIM	365 758 €	376 084 €	50,3%	1 161
	<i>dont gardes d'enfants</i>				
	<i>dont séjours</i>	30 758 €	23 446 €	3,1%	268
	<i>dont allocation aux parents d'enfants handicapés</i>	335 000 €	352 638 €	47,1%	222
	Secours	200 000 €	191 054 €	25,5%	283
	ASIA individuelles	176 000 €	169 250 €	22,6%	210
	CIV	7 000 €	2 600 €	0,3%	4
	Aménagements personnels handicapés		9 150 €	1,2%	6
	<b>Total</b>	<b>748 758 €</b>	<b>748 138 €</b>	<b>100,0%</b>	<b>993</b>
	Hors titre 2	Restauration	77 577 €	25 757 €	12,6%
ASIA collectives		17 423 €	14 995 €	7,3%	
Aménagement poste travail pour personnels handicapés		111 379 €	163 961 €	80,1%	83
<b>Total</b>		<b>206 379 €</b>	<b>204 713 €</b>	<b>100,0%</b>	<b>174</b>
<b>Total global 2015</b>		<b>955 137 €</b>	<b>952 851 €</b>	<b>100,0%</b>	<b>1 167</b>



## IV. Actions en direction du personnel

### 3.4 Bilan général

[ 1 ] L'année 2015 a vu la somme de 955 137 € être déléguée pour l'action sociale en faveur du personnel de l'académie de Lyon, montant relativement stable par rapport au niveau de l'exercice 2014 (971 447 €). 952 851€, soit 99,8% de ces crédits, ont été utilisés. La part la plus importante des crédits est consacrée aux prestations interministérielles (42,2% des crédits utilisés au global). Les actions sociales d'initiative académique (ASIA) représentent pour leur part 19,3%.

Les crédits sont répartis en deux catégories :

- le titre 2 comprend les rémunérations d'activité, les cotisations et contributions sociales et les prestations sociales et allocations diverses versées aux agents. Cette catégorie comprend 78,5% des crédits utilisés ;
- le « hors titre 2 » comprend les crédits versés à des organismes dans le cadre de l'action sociale. Cette catégorie correspond à 21,4% des crédits utilisés.

Concernant le titre 2, le budget alloué est en baisse de 1,4%.

S'agissant du hors titre 2, le budget 2015 de l'action sociale a connu une baisse des crédits : 206 379 € délégués contre 211 689 € en 2014. Les crédits d'insertion des personnes handicapées font l'objet d'une convention entre le ministère et le fonds pour l'intégration des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) ; la dotation au titre du FIPHFP s'est élevée à 111 379 € en 2015. 83 dossiers de personnels handicapés ont pu être ainsi pris en charge contre 62 en 2014.

### 3.5 L'action sociale d'initiative académique

[ 2 ] Les actions sociales d'initiative académique sont mises en place dans le cadre de priorités définies par le ministère dont les différents champs sont : la restauration, le logement, l'accueil, l'information et le conseil, l'aide à l'enfance et aux études, l'environnement professionnel, les vacances, la culture et les loisirs, l'environnement privé (aides liées au handicap ou à la maladie).

Le recteur dispose d'une large autonomie pour définir une action sociale qui tienne compte des spécificités académiques. Les actions sociales d'initiative académique peuvent être individuelles ou collectives.

Le budget alloué aux ASIA est de 193 423 € en 2015 contre 176 012 € en 2014 soit une hausse de 9,9%. Les dépenses s'élèvent à 184 245 €, soit une augmentation de 0,2% des dépenses par rapport à 2014. Il est à noter que plus de 30,1% de ce budget est alloué aux aides pour les études supérieures des enfants des agents : avec 81 bénéficiaires, celles-ci constituent le premier poste de dépenses et est en baisse par rapport à 2014. Les trois postes suivants concernent les aides aux orphelins, les aides au logement pour les agents nouvellement nommés dans le pays de Gex et les aides aux contractuels.

Les dépenses au titre des ASIA collectives varient selon les actions collectives financées une année donnée.

## [ 2 ] Bilan des actions sociales d'initiative académique (ASIA) en 2015

		Nombre de bénéficiaires	Montant dépense
ASIA individuelles	<b>Aides aux handicaps et aux malades</b>		
	<i>Soins coûteux</i>	4	3 100 €
	<i>Hospitalisation d'un proche</i>	0	0 €
	<b>Sphère de la vie privée</b>		
	<i>Aides aux orphelins mineurs</i>	22	39 600 €
	<i>Retraités</i>	3	2 300 €
	<b>Gardes d'enfants de moins de 3 ans (horaires exceptionnels)</b>	0	0 €
	<b>Environnement professionnel</b>		
	<i>Pertes de revenus liées à la maladie</i>	21	14 450 €
	<i>Aides aux contractuels</i>	31	22 850 €
	<b>Études des enfants</b>		
	<i>Etudes supérieures</i>	81	55 500 €
	<b>Agents nouvellement nommés</b>		
	<i>Aides au logement pays de Gex</i>	47	30 550 €
	<b>Loisirs - vacances (Aides départ enfants colonies)</b>	1	900 €
	<b>Total</b>	<b>210</b>	<b>169 250 €</b>
	ASIA Collectives	Conventions	
<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>14 995 €</b>
<b>Total ASIA 2015</b>		<b>210</b>	<b>184 245 €</b>



## V. Contentieux - protection fonctionnelle

### 1. Contentieux

Les données relatives aux contentieux portent sur l'année civile 2015.

#### 1.1 Les recours

**[ 1 ]** L'académie de Lyon recense, au titre de l'année civile 2015, 86 recours contentieux formés contre des décisions de la rectrice d'académie, des inspecteurs d'académie-directeurs académiques des services de l'Éducation nationale de l'Ain, de la Loire et du Rhône ou des chefs d'établissement agissant en qualité de représentant de l'État.

Sur ces 86 recours contentieux, on dénombre 55 recours pour excès de pouvoir, 6 recours de plein contentieux et 25 référés (dont 18 référés-suspension, 4 référés-expertise, 1 référé-liberté, 1 référé précontractuel et 1 référé-mesures utiles).

46,5% de ces recours contentieux ont été introduits devant le tribunal administratif par des personnels de l'éducation nationale, 50,0% par des usagers (parents d'élèves, étudiants ou candidats à des examens et concours) et 3,5% par d'autres requérants (sociétés).

On remarque une baisse du nombre de recours en 2015 (86) par rapport à 2014 (104).

On constate une diminution du nombre de recours formés par les personnels enseignants du 2<sup>nd</sup> degré de l'enseignement public (20,9% en 2015 contre 32,7% en 2014) et, inversement, une augmentation du nombre de recours formés par les usagers (50,0% en 2015 contre 41,4% en 2014).

Sur les 43 requêtes formées par les usagers, dont 14 référés, 18,6% concernent des dossiers d'inscription scolaire, d'orientation ou d'affectation d'élèves, 27,9% concernent des bourses de collège, de lycée ou des bourses d'enseignement supérieur sur critères sociaux, 44,2% concernent les concours et examens, 9,3% concernent des dossiers divers.

Il est à noter que sur les 19 dossiers concernant les examens et concours, 15 sont relatifs au refus d'attribution d'un tiers temps pour les épreuves du baccalauréat ou du brevet.

### 2. Les décisions juridictionnelles

**[ 2 ]** Le tribunal administratif de Lyon a rendu 87 décisions en 2015, contre 110 en 2014.

Il ressort des tableaux que le tribunal administratif de Lyon a prononcé :

- 1 suspension (soit 1,2% contre 1,8% en 2014),
- 9 annulations (10,4% contre 10,9% en 2014),
- 3 condamnations (3,4% contre 17,3% en 2014),
- 54 rejets (62,1% contre 52,7% en 2014),
- la désignation d'une expertise.

Il convient de préciser que, sur les 19 requêtes en référé dont il a été saisi, le juge des référés en a rejeté 13 et a suspendu 1 décision, ce qui représente 68,4% et 5,3% de ses ordonnances. Les 5 autres requêtes ont abouti à 3 désistements, 1 non-lieu à statuer et 1 expertise.

On peut constater au total 13 désistements, ce qui représente 14,9% des décisions du tribunal administratif pour l'année 2015. La grande majorité concerne des usagers (parents et étudiants).

## [ 1 ] Les recours introduits

	Année civile 2014	Année civile 2015	
		Nombre de recours	Répartition
Recours introduits par les personnels de l'éducation nationale	Enseignants du 1 <sup>er</sup> degré public	9	10,5%
	Enseignants du 2 <sup>nd</sup> degré public	34	20,9%
	Enseignants du privé	5	4,7%
	Personnels IATSS	4	4,7%
	Personnel DIEO	2	3,5%
	Agents non titulaires non enseignants	4	2,3%
	<b>Sous-total "personnels de l'éducation nationale"</b>	<b>58</b>	<b>46,5%</b>
Recours introduits par les usagers	Orientation et affectation des élèves	9	9,3%
	Examens et concours	11	22,1%
	Bourses	14	14,0%
	Autres	9	4,7%
	<b>Sous-total «usagers»</b>	<b>43</b>	<b>50,0%</b>
Recours introduits par d'autres requérants	3	3,5%	
<b>Total global</b>	<b>104</b>	<b>100,0%</b>	

## [ 2 ] Les décisions juridictionnelles en 2015

	Jugements	
Annulation et/ou condamnation/suspension /expertise	14	16,1%
Désistement et non-lieu à statuer	19	21,8%
Rejet	54	62,1%
<b>Total</b>	<b>87</b>	<b>100,0%</b>

	Ordonnances du juge des référés	
Suspension	1	5,3%
Expertise	1	5,3%
Désistement et non-lieu à statuer	4	21,1%
Rejet	13	68,4%
<b>Total</b>	<b>19</b>	<b>100,0%</b>



## V. Contentieux - protection fonctionnelle

### 2. Protection fonctionnelle

L'article 11 de la loi 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires prévoit que l'administration est tenue d'assurer la protection de ses agents contre les attaques dont ils sont victimes à l'occasion de leurs fonctions ou lorsque leur responsabilité pénale est mise en cause à l'occasion de faits commis dans l'exercice de leurs fonctions.

Pour rejeter une demande sollicitant le bénéfice de la protection fonctionnelle, l'administration peut exciper du caractère personnel de la faute au titre de laquelle la protection est demandée.

**[ 1 ]** Sur les années récentes, les demandes de protections fonctionnelles ont connu un pic lors de l'année scolaire 2013-2014 (90 demandes formulées dans l'académie, pour 49 l'année précédente). En repli au cours des deux années scolaires suivantes, elles sont au nombre de 69 en 2015-2016.

L'essentiel des demandes (84%) proviennent de personnels du Rhône, soit un poids supérieur aux personnels qui y sont affectés. Le nombre de demandes de protections fonctionnelles y demeure supérieur à la situation de 2012-2013, même s'il est en diminution en 2015-2016.

**[ 2 ]** L'essentiel des demandes de protection fonctionnelle (87%) sont faites par des enseignants ou personnels de direction, en particulier par des enseignants du premier degré (43%).

Les demandes formulées par les enseignants ont fortement progressé en 2013-2014, puis se sont stabilisées pour les enseignants du premier degré aux alentours d'une trentaine par année scolaire, alors qu'elles ont connu un repli en 2015-2016 dans le 2<sup>nd</sup> degré. Les demandes formulées par les personnels de direction sont relativement stables, autour d'une dizaine par an.

**[ 3 ]** Le principal motif de demande de protection fonctionnelle est relatif aux agressions verbales (insultes, injures, menaces et outrages) et physiques. Puis viennent les diffamations et injures publiques, le harcèlement moral ainsi que le dépôt de plainte à l'encontre de l'agent. Les autres motifs de demandes de protection fonctionnelle sont relativement rares.

Les demandes liées aux agressions verbales et physiques sont largement majoritaires pour les quatre années scolaires, mais leur nombre a baissé en 2015-2016. Par rapport à la situation 3 ans avant, on peut noter un nombre plus important des demandes liées à des dépôts de plainte à l'encontre de l'agent.

**[ 4 ]** Dans presque 70% des cas, l'agent bénéficie d'un accord et d'un soutien de la rectrice ou du DASEN. Dans 3 % des cas, une procédure disciplinaire envers les élèves est mise en œuvre.

13 % des demandes ne relèvent pas de la protection fonctionnelle, et pour environ 12 % des demandes émises, des précisions complémentaires sont nécessaires afin de déterminer si ces demandes relèvent du cadre de la protection fonctionnelle.

### [1] Évolution sur 4 ans du nombre de demandes de protections fonctionnelles selon le département

	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016
Ain	6	9	3	5
Loire	18	15	9	6
Rhône	25	66	65	56
<b>Total</b>	<b>49</b>	<b>90</b>	<b>77</b>	<b>67</b>

### [2] Répartition des demandes de protections fonctionnelles par type de personnel

	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	
Enseignants 1 <sup>er</sup> degré	17	29	33	29	43,3%
Enseignants 2 <sup>nd</sup> degré	17	32	28	19	28,4%
Personnels de direction	10	14	6	10	14,9%
Personnels d'inspection	1	1	1	0	0,0%
Personnels d'éducation ou d'orientation	2	4	2	3	4,5%
Personnels administratifs	1	5	4	1	1,5%
Assistants sociaux et médecins	0	1	1	2	3,0%
Autres type de personnels	1	4	2	3	4,5%
<b>Total</b>	<b>49</b>	<b>90</b>	<b>77</b>	<b>67</b>	<b>100,0%</b>

### [3] Les motifs des demandes de protections fonctionnelles

	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	
Agressions verbales (insultes, injures, menaces et outrages) et physiques	37	56	56	38	56,7%
Diffamation et injures publiques	6	18	7	12	17,9%
Harcèlement moral	5	1	4	7	10,4%
Dépôt de plainte à l'encontre de l'agent	1	11	8	7	10,4%
Poursuites pénales		2		1	1,5%
Internet et réseaux sociaux (divulgaration de données personnelles, usurpation d'identité, etc ...)		1	2	1	1,5%
Enquête de police suite à signalement pour maltraitance d'enfant				1	1,5%
Chantage		1			0,0%
<b>Total</b>	<b>49</b>	<b>90</b>	<b>77</b>	<b>67</b>	<b>100,0%</b>

### [4] Réponses apportées aux demandes de protection fonctionnelle pour l'année 2015-2016

	Nombre	Taux
Accord et soutien (rectrice - DASEN)	46	68,7%
Refus (la demande ne relève pas de la protection fonctionnelle)	9	13,4%
Demande de précisions / attente d'éléments	8	11,9%
Procédure disciplinaire envers élève	2	3,0%
Abrogation	1	1,5%
Entretien avec administration (secrétaire général, IEN, DRH, etc ...)	1	1,5%
<b>Total</b>	<b>67</b>	<b>100,0%</b>



### Effectifs et caractéristiques démographiques

- **Les enseignants du premier degré public** : les informations sont issues de l'exploitation de l'entrepôt de données BSA qui récupère les données des bases de gestion départementales AGAPE (Application de Gestion Automatisée des Professeurs des Ecoles) à la date du **15 janvier 2016**. Il s'agit des personnels enseignants, en position d'activité dans les départements de l'académie.
- **Les enseignants du 1<sup>er</sup> degré privé sous contrat** : les informations sont issues de l'exploitation de l'entrepôt de données BSA qui récupère les données des bases de gestion départementales AGAPE (Application de Gestion Automatisée des Professeurs des Ecoles) du privé à la date du **15 janvier 2016**. Il s'agit des personnels enseignants, en position d'activité dans les départements de l'académie. Lorsqu'il exerce dans un établissement sous contrat simple, l'enseignant est maître agréé et relève du droit privé tout en étant rémunéré par l'État. S'il s'agit d'un établissement sous contrat d'association, il est maître contractuel et bénéficie d'un contrat de droit public.
- **Les personnels du 2<sup>nd</sup> degré public** : les informations sont issues de l'exploitation de l'entrepôt de données BSA qui récupère les données de la base de gestion académique Emplois-Postes-Personnels à la date du **15 janvier 2016**. Il s'agit des personnels enseignants et non enseignants du 2<sup>nd</sup> degré public en activité dans les départements de l'académie. On exclut le personnel en situation de suppléance et les vacataires.
- **Les enseignants du 2<sup>nd</sup> degré privé sous contrat** : les informations sont issues de l'exploitation de l'entrepôt de données BSA qui récupère les données de la base de gestion académique Emplois-Postes-Personnels du privé à la date du **15 janvier 2016**. Il s'agit des personnels enseignants en position d'activité dans les établissements du second degré privé sous contrat de l'académie.
- **Les personnels IATSS** : les informations sont issues de l'exploitation de l'entrepôt de données BSA qui récupère les données de la base de gestion académique AGORA à la date du **15 janvier 2016**. Ce personnel est en position d'activité dans les départements de l'académie. On exclut les situations de suppléance.
- **Les personnels en position de non activité** : les informations sont issues de l'exploitation de l'entrepôt de données BSA à la date du **15 janvier 2016**. Cette application contient les informations relatives aux systèmes d'information EPP, AGAPE et AGORA et permet d'avoir les informations concernant les positions de non activité du personnel. Les détachements pour un stage préalable à la titularisation, vers un autre corps ou dans un emploi conduisant à pension sont exclus des données de l'entrepôt.

### Carrière et mobilité

- La Direction des Examens et Concours met à disposition les données concernant la réussite aux concours.
- Les Directions Départementales des trois départements fournissent les données concernant les promotions et la mobilité du **personnel enseignant du 1<sup>er</sup> degré public**.
- La Direction des Personnels Enseignants (DIPE) du rectorat de l'académie de Lyon dispose des informations concernant les promotions et la mobilité du **personnel enseignant du 2<sup>nd</sup> degré public**.
- La Direction des Personnels Administratifs, Techniques, Sociaux et de Santé (DPATSS) du rectorat de l'académie de Lyon fournit les données concernant les promotions et la mobilité du **personnel ATSS**.
- La Direction des personnels d'Encadrement (DE) fournit les données concernant les promotions et la mobilité du **personnel d'encadrement**.
- L'application BSA permet d'avoir accès aux informations concernant les fins de fonctions définitives et la rémunération des personnels enseignants du 1<sup>er</sup> degré public, des personnels du 2<sup>nd</sup> degré public et des personnel IATSS.

### Vie du personnel

- L'application BSA permet d'avoir accès aux informations concernant les lieux d'exercice, les modalités d'affectation, la quotité de travail pour l'ensemble des personnels ainsi que les informations liées aux personnels en position de non-activité.
- L'entrepôt de données BSA fournit les informations concernant les **congés de tout le personnel public de l'Éducation nationale**.
- La **Délégation académique à la formation des personnels** (DAFOP) fournit les données concernant la formation continue du **personnel enseignant du 2<sup>nd</sup> degré**. Les données sont extraites du système d'information EGIDE.



- Les Directions Départementales des trois départements fournissent les données concernant la formation continue du **personnel enseignant du 1<sup>er</sup> degré**. Les données sont extraites du système d'information EGIDE.
- La **Direction de la Gestion Administrative de la Formation** (DGAF) du rectorat de l'académie de Lyon donne accès aux informations concernant la formation continue du **personnel ATSS**. Les données sont extraites du système d'information GAIA.

## Action en direction du personnel

- Le **Dispositif académique de Ressources Humaines** (DIRH) du rectorat de l'académie de Lyon dispose de ses propres informations au niveau académique.
- Le **Pôle Affaires Médicales** (PAM) du rectorat de l'académie de Lyon fournit les données concernant les **affaires médicales**.
- La Direction Budget et Finances (DBF) du rectorat de l'académie de Lyon fournit les données concernant les **accidents du travail des personnels ATSS et des personnels du 2<sup>nd</sup> degré**. Les Directions Départementales des trois départements fournissent les données concernant les accidents du travail des **enseignants du 1<sup>er</sup> degré**.
- La **Direction des Personnels Administratifs, Techniques, Sociaux et de Santé** (DPATSS) du rectorat de l'académie de Lyon fournit les données concernant **l'action sociale**.
- La **Direction des Affaires Juridiques et du Conseil aux EPLE** (DAJEC) du rectorat de l'académie de Lyon fournit les données concernant le **contentieux et les demandes de protection fonctionnelle**.



**RECTORAT / DPS**

92 rue de Marseille  
BP 7227  
69354 Lyon CEDEX 07  
T 04 72 80 64 32  
F 04 72 80 64 31

---

**BILAN SOCIAL**

directrice de la publication : Mireille Domenge-Vigneron  
coordination : Caroline Latreille  
auteure : Caroline Latreille  
graphiste : Clémentine Bouilhol  
ISSN : 2426-0371